



# Délégations de Service Public

Exercice 2015

Évolutions 2016 - 2017

Décembre 2016

## TABLE DES MATIERES

<b>1. PREAMBULE ET CARTOGRAPHIE .....</b>	<b>4</b>
<b>2. ENERGIE .....</b>	<b>8</b>
Présentation du secteur.....	8
2.1 DISTRIBUTION ET FOURNITURE D'ELECTRICITE AUX TARIFS REGLEMENTES DE VENTE. ....	9
2.2 DISTRIBUTION ET FOURNITURE DE CHALEUR PAR VAPEUR ET EAU CHAUDE.....	12
2.3. DISTRIBUTION DE GAZ .....	14
2.4 PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ENERGIE FRIGORIFIQUE .....	16
<b>3. LES EQUIPEMENTS DE TOURISME ET DE LOISIRS .....</b>	<b>18</b>
Présentation du secteur.....	18
3.1 PARC FLORAL.....	19
3.2 TOUR EIFFEL .....	21
3.3. JARDIN D'ACCLIMATATION .....	24
3.4 CAMPING DU BOIS DE BOULOGNE .....	26
3.5 PORTS DE PLAISANCE (PORT DE L'ARSENAL ET HALLE NAUTIQUE DU BASSIN DE LA VILLETTE) .....	28
<b>4. DEPLACEMENTS .....</b>	<b>31</b>
Présentation du secteur.....	31
Analyse de l'exécution du service public.....	31
Évolution du secteur 2015-2016.....	36
<b>5. LES EQUIPEMENTS SPORTIFS .....</b>	<b>38</b>
Présentation du secteur.....	38
5.1 PALAIS OMNISPORTS DE PARIS BERCY.....	39
5.2 PISCINES SUZANNE BERLIOUX, PONTOISE, JOSEPHINE BAKER, ESPACE SPORTIF PAILLERON .....	41
<b>6. EQUIPEMENTS ET SERVICES CULTURELS.....</b>	<b>466</b>
Présentation du secteur.....	466

6.1 THEATRE DU CHATELET .....	47
6.2 CARREAU DU TEMPLE .....	50
6.3 GAITE LYRIQUE.....	52
6.4 MISE EN VALEUR DES FONDS PHOTOGRAPHIQUES ET ICONOGRAPHIQUES .....	55
6.5 THEATRE DES TROIS BAUDETTS .....	57
6.6 LE LOUXOR .....	60
<b>7. JEUNESSE - FAMILLE - PETITE ENFANCE .....</b>	<b>622</b>
Présentation du secteur.....	622
7.1 LES CENTRES D’ANIMATION .....	63
7.2 ETABLISSEMENTS D’ACCUEIL COLLECTIF DE LA PETITE ENFANCE.....	66
7.3 PATRONAGE LAÏQUE.....	70
<b>8. MARCHES COUVERTS ET DECOUVERTS.....</b>	<b>72</b>
Présentation du secteur.....	722
8.1 GESTION DE 6 MARCHES COUVERTS.....	73
8.2 MARCHÉ DES ENFANTS ROUGES.....	75
8.3 GESTION DES ENSEMBLES COMMERCIAUX.....	77
8.4 MARCHES ALIMENTAIRES DECOUVERTS .....	79
8.5 MARCHES AUX PUCES DE LA PORTE DE CLIGNANCOURT ET RUE JEAN-HENRI FABRE, DE LA PORTE DE VANVES ET DE MONTREUIL .....	81
8.6 MARCHES DE LA CREATION .....	84
<b>9. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....</b>	<b>86</b>
Présentation du secteur.....	86
9.1 GESTION DE L’ACTIVITE KIOSQUIER.....	87
9.2 PEPINIERE PARIS SANTE COCHIN.....	89
<b>10. SERVICES FUNERAIRES .....</b>	<b>91</b>
Présentation du secteur.....	91
10.1 SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES .....	92
10.2 CREMATORIUM DU PERE LACHAISE.....	95
10.3 CHAMBRE FUNERAIRE DES BATIGNOLLES.....	98
<b>LISTE DES CONTRATS AU 31/12/2015.....</b>	<b>1000</b>

# 1. PREAMBULE ET CARTOGRAPHIE

Le présent rapport présente l'activité des délégations de service public de la Ville de Paris pour l'année 2015.

Il répertorie l'ensemble des délégations de la Ville et contrats assimilés par secteurs d'activité en s'attachant, pour chacun d'entre eux, à rendre compte de l'exécution du service public.

Après une présentation de chaque secteur d'activité, celle des délégations de service public fait apparaître les chiffres clés de l'activité gérée et les principaux indicateurs de suivi de service public, issus des rapports annuels de chaque délégataire et des synthèses réalisées par les différentes directions gestionnaires.

Les rapports annuels transmis par les délégataires sont consultables à la bibliothèque de l'Hôtel de Ville.

La Ville de Paris dispose, en 2015, de **194 contrats de Délégation de Service Public (DSP)**.

Ces contrats interviennent sur l'ensemble des domaines et services intéressant la vie des Parisiens : sport, culture, stationnement, services funéraires, marchés couverts...

Les délégations de service public constituent une des principales sources de redevances perçues par la Ville de Paris en 2015 (**101,4 M€**).

Environ **51 M€ de participations publiques** sont versées aux délégataires par la Ville de Paris au titre de l'exercice de certaines activités de service public (jeunesse, sport, culture, secteur social),

En 2015, les délégations de service public les plus importantes en chiffre d'affaires étaient :

- la délégation relative à la **distribution et fourniture d'électricité aux tarifs réglementés** avec un chiffre d'affaires de **539,2 M€** ;
- la délégation relative à la **distribution et à la fourniture de chaleur par vapeur et eau chaude** avec un chiffre d'affaires de **324,0 M€** ;
- l'ensemble des délégations relatives aux **parcs de stationnement**, avec un chiffre d'affaires cumulé de **183,9 M€** ;
- la délégation relative à la **distribution de gaz** avec un chiffre d'affaires de **124,8 M€** ;
- la délégation relative à la **distribution d'énergie frigorifique** avec un chiffre d'affaires de **76,6 M€** ;
- les délégations relatives aux **grands établissements de tourisme et de sport** comme la Tour Eiffel avec un chiffre d'affaires de **82,4 M€**.

**ENERGIE****p 8**

4 délégations de service public  
 1 064,6 M€ de chiffre d'affaires  
 37,5 M€ de redevances versées par les délégataires  
 773,6 k€ de participation Ville de Paris

Distribution et fourniture d'électricité aux tarifs réglementés	p 9
Distribution et fourniture de chaleur par vapeur et eau chaude	p 12
Distribution de gaz	p 14
Production, transport et distribution d'énergie frigorifique	p 16

*Liste des DSP p 100***EQUIPEMENTS DE TOURISME ET DE LOISIRS**

5 délégations de service public  
 102,6 M€ de chiffre d'affaires  
 22,9 M€ de redevances versées par les délégataires

Parc Floral	p 19
Tour Eiffel	p 21
Jardin d'Acclimatation	p 24
Camping du Bois de Boulogne	p 26
Ports de Plaisance (Port de l' Arsenal et Halle nautique du bassin de la Villette)	p 28

*Liste des DSP p 100***DEPLACEMENTS****p 31**

124 délégations de service public  
 146 ouvrages  
 9 délégataires  
 183,9 M€ de chiffre d'affaires  
 35,1 M€ de redevances versées par les délégataires

*Liste des DSP p 100*

**EQUIPEMENTS SPORTIFS****p 38**

5 délégations de service public  
 14,7 M€ de chiffre d'affaires  
 207 k€ de redevances versées par les délégataires  
 2,6 M€ de participation Ville de Paris

Palais Omnisports de Paris Bercy p 39

Piscines Suzanne Berlioux, Pontoise, Joséphine Baker, Espace sportif Pailleron p 41

*Liste des DSP p 106*

**EQUIPEMENTS ET SERVICES CULTURELS****p 46**

6 délégations de service public  
 25,3 M€ de chiffre d'affaires  
 341,5 k€ de redevances versées par les délégataires  
 24,9 M€ de participation Ville de Paris

Théâtre du Chatelet p 47

Carreau du Temple p 50

Gaîté Lyrique p 52

Parisienne de photographie p 55

Théâtre des Trois Baudets p 57

Le Louxor p 60

*Liste des DSP p 106*

**JEUNESSE - FAMILLE - PETITE ENFANCE****p 62**

34 délégations de service public  
 25,2 M€ de chiffre d'affaires  
 964,37 k€ de redevances versées par les délégataires  
 22,7 M€ de participation Ville de Paris

Centres d'Animation p 63

Etablissements d'accueil collectif de la petite enfance p 66

Patronage Laïque p 70

*Liste des DSP p 107*

## MARCHES COUVERTS ET DECOUVERTS

p 72

11 délégations de service public  
15,5 M€ de chiffre d'affaires  
3,7 M€ de redevances versées par les délégataires

Gestion de 6 marchés couverts	p 73
Marché des Enfants Rouges	p 75
Gestion des ensembles commerciaux	p 77
Marchés alimentaires découverts	p 79
Marchés aux puces	p 81
Marchés de la création	p 84

*Liste des DSP p 109*

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

p 86

2 délégations de service public  
844,9 K€ de chiffre d'affaires  
60,8 K€ de redevances versées par les délégataires

Gestion de l'activité kiosquier	p 87
Pépinière Paris Santé Cochin	p 89

*Liste des DSP p 109*

## SERVICES FUNERAIRES

p 91

3 délégations de service public  
16,7 M€ de chiffre d'affaires  
663,5 k€ de redevances versées par les délégataires  
50 k€ de participation Ville de Paris

Service extérieur des pompes funèbres	p 92
Crématorium du Père Lachaise	p 95
Chambre funéraire des Batignolles	p 98

*Liste des DSP p 110*

## 2. ENERGIE

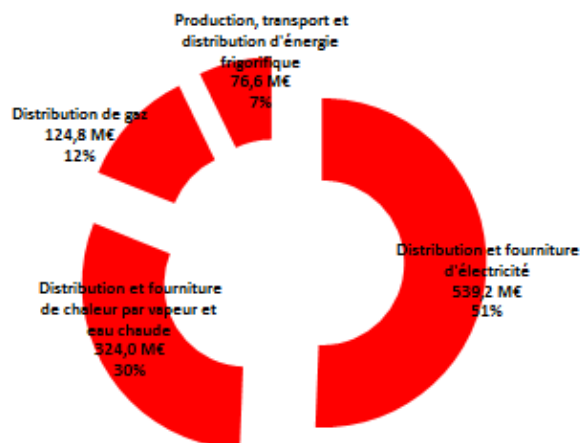
### Présentation du secteur

Ce secteur regroupe 4 délégations de service public. La première, détenue par Enedis (ex-ERDF) et EDF commerce, porte sur la distribution et la fourniture d'électricité aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV). La deuxième, confiée à la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain, concerne la distribution et la fourniture de chaleur par vapeur et eau chaude. La troisième, détenue par GRDF, concerne la distribution de gaz. La quatrième, confiée à Climespace, concerne la production, le transport et la distribution d'énergie frigorifique.

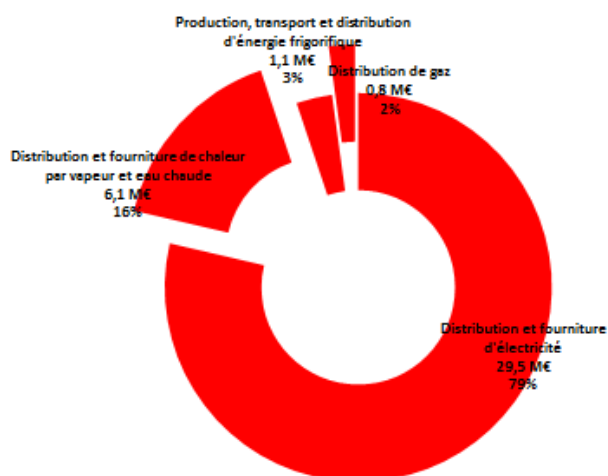
### Grandes masses financières du secteur énergie

	2015	2014
Chiffre d'affaires	1 064,6 M€	1 017,6 M€
Redevance	37,5 M€	37,3 M€
Participations de la Ville de Paris	773,6 k€	339,3 k€

#### Répartition CA 2015



#### Répartition redevance 2015





## 2.1 DISTRIBUTION ET FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE

### Présentation de la délégation de service public

Par convention du 30 juillet 1955, la Ville de Paris a confié à **Enedis (ex-ERDF)** et **EDF respectivement** la distribution et la fourniture de l'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV). Le concessionnaire Enedis assure, pour le compte de l'ensemble des utilisateurs du réseau de distribution d'électricité, l'exploitation et le développement du réseau, l'acheminement de l'électricité ainsi que l'accès, dans des conditions non discriminatoires, des Parisiens aux réseaux publics de distribution. Le concessionnaire EDF assure la fourniture d'électricité aux clients raccordés au réseau de distribution de la concession ayant choisi de bénéficier des tarifs réglementés de vente (TRV).

En décembre 2009, a été conclu un sixième avenant au contrat de 1955, aux termes duquel la durée a été prolongée de 15 ans, jusqu'au 31 décembre 2024. Ont été définis le principe et les modalités d'un schéma directeur à long terme de développement et modernisation des réseaux parisiens, décliné en programmes quadriennaux d'investissement.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

En 2015, le délégataire Enedis a dégagé un chiffre d'affaires de **539,2 M€** dont :

- 503,2 M€ de recettes d'acheminement ;
- 19,3 M€ de recettes de raccordements et prestations ;
- 16,6 M€ d'autres recettes des services.

Les recettes d'acheminement s'établissent à 503,2 millions d'euros (+0,25 % par rapport à 2014). Cela s'explique notamment par une quasi stabilité des volumes d'énergie acheminés (+0,1 %) et une légère augmentation du tarif d'acheminement (+0,4 % par rapport à 2014).

Les recettes de raccordement ont enregistré une hausse de 2,7 % à la suite de la poursuite de la mise en œuvre des dispositions de la loi SRU relative à la solidarité et au renouvellement urbains.

Le délégataire a versé une **redevance de 29,5 M€** au titre de l'année 2015, en légère diminution de 1 % par rapport à 2014 (29,8 M€). Elle se compose d'une part variable (29,5 M€) et d'une part forfaitaire correspondant à l'occupation du domaine public par des installations électriques (22 k€).

En application du dispositif mis en place par la loi SRU, la Ville, en tant que collectivité chargée de l'urbanisme, doit verser une participation au délégataire correspondant à 60 % des coûts d'extension ou de renforcement du réseau lorsque ceux-ci font suite à une autorisation d'urbanisme. En 2015, la Ville a versé une participation de **773,6 k€**. Cette nette progression par rapport à 2014 (+128 %) s'explique par l'augmentation du nombre des autorisations d'urbanisme ayant donné lieu à des extensions ou des renforcements du réseau.

	2015	2014
Chiffre d'affaires (en M€) de l'activité de distribution	539,2 M€	536,1 M€
Redevances versées par le délégataire	29,5 M€	29,8 M€
Participation Ville de Paris	773,6 k€	339,3 k€
Résultat d'exploitation de la délégation	53,2 M€	43,9 M€

## b) Indicateurs de suivi du service public

### Le réseau au 31 décembre 2015 :

Au 31 décembre 2015, le réseau comptabilisait 4 828 km de réseau haute tension (HTA), dont 82 km ont été renouvelés en 2015, et 4 912 km de réseau basse tension (BT), dont 32,4 km ont été renouvelés en 2015.

### Clients et qualité du service :

Le nombre d'usagers du réseau est stable (-0,1 %), passant de 1 612 857 en 2014 à 1 611 850 en 2015.

En 2015, 88,1 % des usagers de la concession parisienne sont aux tarifs réglementés (monopole du fournisseur EDF). Ce pourcentage, semblable au taux national de 89 %, est en baisse continue depuis plusieurs années (90,8 % en 2014).

### Continuité de la distribution :

Le temps de coupure moyen subi par l'abonné est passé de 9,1 minutes en 2014 à 13,2 minutes en 2015. Cette sensible dégradation est principalement due à l'augmentation des incidents Haute tension A (HTA).

### Qualité des prestations de service aux usagers

#### - Délais de raccordement

Pour les puissances inférieures ou égales à 36 kVA, le délai moyen de réalisation d'un branchement simple augmente légèrement : de 49 jours en 2011, puis 35 jours en 2013 et en 2014, il s'établit à 38 jours en 2015.

#### - Accueil pour le dépannage

Le taux d'accessibilité (nombre d'appels traités sur nombre d'appels reçus) est stable (96,3 %) par rapport à 2014 (96,7 %).

## c) Politique tarifaire

Le code de l'énergie donne à la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) la compétence pour fixer les Tarifs d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE) des gestionnaires de réseaux. Les tarifs dits « TURPE 4 », mis en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2014, ont été établis par la CRE sur la base de prévisions d'inflation et de charges d'ERDF sur la période 2014-2017.

La Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE) a augmenté le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et est passée de 16,5 €/MWh à 19,5 €/MWh, pour tous les consommateurs d'électricité, quel que soit leur fournisseur d'électricité.

Pour ce qui est des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'EDF, l'augmentation tarifaire du 1<sup>er</sup> août 2015 s'est traduite par une hausse moyenne de :

- 2,5 % en moyenne pour les Tarifs Bleus résidentiels ;
- pas d'évolution pour les Tarifs Bleus non résidentiels ;
- 0,9 % en moyenne pour les Tarifs Jaunes ;
- 4,0 % en moyenne pour les Tarifs Verts.

Dans le cadre de l'ouverture du marché de l'électricité et du gaz naturel à la concurrence, et afin de se mettre en conformité avec le droit européen, les TRV « jaune » et « vert » ont disparu au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les usagers appartenant à ce segment ont donc dû se tourner vers les offres de marché.

## Évènements marquants 2015 :

### Le redressement des investissements dans le réseau se poursuit.

Le redressement des investissements bruts (tous financeurs confondus) se poursuit en 2015, avec une augmentation de 15,2 % par rapport à 2014. Depuis 2009, ce niveau d'investissement a plus que doublé.

L'augmentation des dépenses en 2015 est principalement liée à l'investissement croissant dans la modernisation des réseaux (+6,3 M€).

Il est toutefois important de préciser que ce niveau d'investissement « brut » comprend des financements de tiers. Ainsi, les contributions des tiers sont estimées à 6,8 M€ en 2015 au titre des raccordements.

Les investissements réalisés au titre du schéma directeur s'élèvent à 28,7 millions d'euros en 2015 (24,4 millions en 2014).

Pour la deuxième année du Programme de Travaux Pluriannuel 2014-2017, le réalisé déclaré par Enedis dépasse le prévisionnel de 19,6 %.

### Aides aux usagers démunis

Le Tarif de Première Nécessité (TPN) était initialement ouvert aux personnes physiques titulaires d'un contrat d'électricité et disposant de revenus leur donnant droit à la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC). Les conditions d'attribution ont été élargies aux personnes bénéficiant de l'aide pour l'acquisition d'une Assurance Complémentaire Santé (ACS), par arrêté du 21 décembre 2012. La loi sur la transition énergétique (loi Brottes du 15 avril 2013) et son décret d'application (décret 2014-274 du 27 février 2014) ont encore élargi l'attribution du TPN à de nouveaux bénéficiaires. Cette extension explique pour l'essentiel la forte hausse du nombre de bénéficiaires observée en 2014 (67%). En 2015, la hausse est moins soutenue : 106 487 bénéficiaires en 2015 contre 94 140 en 2014.

## 2.2 DISTRIBUTION ET FOURNITURE DE CHALEUR PAR VAPEUR ET EAU CHAUDE

### Présentation de la délégation de service public

Par convention du 10 décembre 1927, la Ville de Paris a confié à la **Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU)** la distribution de chaleur par la vapeur ou l'eau chaude. La fin du contrat est prévue le 31 décembre 2024. La CPCU, société au capital social de 27,6 M€, est détenue à 33,5 % par la Ville de Paris et à 65.5% par Engie.

La CPCU assure la production, le transport et la distribution de chaleur sous forme de vapeur d'eau chaude, grâce à un réseau de distribution de 494 km et à 6 centrales de production. Elle utilise la totalité de la valorisation thermique des déchets urbains produite par les 3 usines du SYCTOM qui, selon les années, représente jusqu'à 45 % de l'énergie distribuée sous forme de vapeur par la CPCU.

L'objet de la délégation est limité à la distribution de chaleur sur le territoire parisien. Le patrimoine concédé se compose majoritairement d'une canalisation aller vapeur et d'une canalisation retour d'eau (condensats).

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

En 2015, le concessionnaire a dégagé un **chiffre d'affaires** (périmètre de la concession) de **324,0 M€**, soit +11,5 % par rapport à 2014 (290,5 M€). Il se répartit comme suit :

- 241 M€ sur le chiffre d'affaires R1 correspondant à la consommation d'énergie.
- 83,2 M€ sur le chiffre d'affaires R2 correspondant aux abonnements.

Cette augmentation du chiffre d'affaires s'explique principalement par la hausse de 10 % des volumes vendus, du fait essentiellement d'une forte rigueur climatique (+9 % par rapport à 2014). Le rythme de développement, tant en puissance souscrite qu'en nombre de clients, reste soutenu.

Les consommations (4 108 GWh en 2015) augmentent de 10 % en lien avec la rigueur climatique.

Le **résultat net** de la délégation est de **34,1 M€** (contre 10,5 M€ en 2014). Cette hausse du résultat facialement très importante (+ 225%) est due principalement à la hausse du chiffre d'affaires R1 et aux reprises sur provisions qui s'élèvent à 60,8 M€ (+153 % par rapport à 2014) et portent sur les travaux d'entretien des canalisations de retours d'eau, de remise à neuf des tronçons de retours d'eau structurants et prioritaires sur les travaux de désamiantage. L'effet des provisions (dotations et reprises) sur l'évolution du résultat net entre 2014 et 2015 est de +25 M€.

La progression importante du résultat net permet en grande partie de couvrir la hausse des investissements réalisés par le concessionnaire puisque les mises en services d'équipement progressent également de 94 M€ en 2014 à 119 M€ en 2015.

Le concessionnaire a versé une **redevance de 6,1 M€** au titre de 2015, en augmentation de 8 % par rapport à 2014 (5,6 M€). Cette redevance se compose d'une part forfaitaire due au titre de l'occupation du domaine public par les canalisations du réseau et d'une part variable assise sur le produit de la quantité de vapeur distribuée sur le réseau.

	2015	2014
Chiffre d'affaires (en M€)	324,0 M€	290,5 M€
Redevances versées par les délégataires	6,1 M€	5,6 M€
Résultat net de la délégation	34,1 M€	10,5 M€

## **b) Indicateurs de suivi du service public**

### Le réseau :

Au 31 décembre 2015 le réseau parisien compte 389 km, soit +4 km par rapport à 2014.

La faiblesse du retour d'eau demeure très pénalisante au regard des performances énergétiques du réseau. Néanmoins, le taux de restitution des condensats augmente en 2015 pour s'établir à 36 %. Cette amélioration est à corréliser avec le déploiement du plan quadriennal, dont l'objectif de fiabilisation annuel de 9,5 km de réseau retour d'eau a été dépassé en 2015.

### Clients et qualité du service :

Le nombre de clients de la concession a augmenté, passant de 5 513 en 2014 à 5 561 en 2015.

Les trois premiers types de consommateurs sont les habitations, les bureaux et les hôpitaux. La continuité de la fourniture s'est dégradée, le taux moyen d'interruption du service (tenant compte de la durée des interruptions et des puissances en jeu) est en forte hausse (+100 %), le nombre d'arrêts de réseau augmente de 7,9 % et la durée moyenne des interruptions est en augmentation (19h en 2015 contre 9h en 2014).

## **c) Politique tarifaire**

Les tarifs sont encadrés par la convention de concession qui fixent des tarifs maxima autorisés (TMA) pour les parts R1 et R2. Ils relèvent de la tarification dite « binôme », la facture d'énergie comprenant un terme « consommation » (R1) et un terme « abonnement » (R2). Dans ce cadre, la CPCU est tenue de faire bénéficier des mêmes tarifs tous les abonnés placés dans les mêmes conditions de puissance, d'horaires, d'utilisation, de consommation et de durée d'abonnement.

Le prix moyen de vente s'établit à 79,37 €HT/MWh en 2015. Son augmentation de 1,5 % est liée principalement à la hausse tarifaire du 1er mars 2015 de 4,3 % sur l'abonnement.

## **d) Évènements marquants 2015 et évolutions**

L'événement comptable le plus notable survenu sur le périmètre de la délégation en 2015 est la hausse des reprises sur provisions de 36,7 M€ par rapport à 2014. Cette augmentation provient pour 25 M€ des renouvellements des retours d'eau structurants et prioritaires. 9,1 M€ ont également été consacrés au désamiantage du réseau structurant.

Autre fait notable en 2015, la stabilisation du mix énergétique qui reste très favorable comme en 2014. La production de chaleur issue des usines du Syctom a augmenté de 2 % en 2015 par rapport à 2014, soit la production la plus élevée depuis 2004. Nonobstant cette forte production, la forte rigueur climatique a eu pour conséquence de porter la part d'énergies renouvelables et de récupération au niveau de 47 % en 2015, contre 49 % en 2014 (recours à davantage d'énergies fossiles d'appoint en cas de pics de rigueur climatique).

En 2016, la CPCU maintiendra un niveau d'investissement encore soutenu de 122 M€. L'unité de co-combustion, au granulé de bois, sur le site de Saint-Ouen a été mise en service en janvier 2016, ce qui permettra de dépasser le seuil des 50 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique.

## 2.3. DISTRIBUTION DE GAZ

### Présentation de la délégation de service public

Par convention du 14 décembre 1993, la Ville de Paris a confié à **GRDF** la distribution publique de gaz naturel pour une durée de 25 ans. Les ouvrages de la concession sont constitués de l'ensemble des installations fixes qui concourent à la distribution du gaz (ouvrages techniques ainsi que leurs emprises immobilières, canalisations, branchements, matériels, à l'exception des compteurs).

Les installations concourant à la production, au transport et au stockage du gaz ne font pas partie de la concession. L'activité de fourniture est également exclue du domaine concédé (GRDF n'ayant pas, contrairement à EDF pour l'électricité, le monopole des tarifs réglementés de vente).

La Ville de Paris assure le contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, notamment à travers la commission supérieure de contrôle du gaz composée de conseillers de Paris et d'un nombre égal de membres choisis es qualité parmi l'administration parisienne, les représentants de la profession, de la chambre de commerce, des associations de consommateurs et du concessionnaire.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

En 2015, le concessionnaire a dégagé un **chiffre d'affaires de 124,8 M€** dont :

- 114,5 M€ de recettes d'acheminement du gaz livré aux clients ;
- 10,3 M€ de recettes hors acheminement, pour l'essentiel des services proposés dans le catalogue de prestations du distributeur facturées à l'acte.

Le chiffre d'affaires est la seule donnée du compte d'exploitation à être valorisée par GRDF à l'échelle de la concession parisienne. Les consommations brutes s'élèvent à 9 296 GWh en 2015, en hausse de 8,3 % par rapport à 2014 (8 580 GWh), cette hausse s'expliquant par la rigueur climatique.

Le chiffre d'affaires est en hausse de 6,1 %, principalement sous l'effet de l'augmentation des quantités acheminées.

Le **résultat d'exploitation de -21,3 M€** est estimé sur la base de charges d'exploitations dont le niveau de détail est désormais satisfaisant grâce à la démarche « Nouvelles données pour une nouvelle donne ». Cependant, malgré les améliorations apportées, les éléments financiers fournis dans le CRAC 2015 ne constituent toujours pas un compte de résultat à la maille de la concession qui reflèteraient les conditions réelles et spécifiques de l'activité strictement parisienne de GrDF.

Le concessionnaire a versé une redevance de 816 k€ (-0,2 % par rapport à 2014).

	2015	2014*
Chiffre d'affaires (en M€)	124,8 M€	117,1 M€
Redevances versées par les délégataires	816 k€	818 k€
Résultat d'exploitation de la délégation	-21,3 M€	-11 M€

*\*Les chiffres 2014 sont ceux calculés selon l'ancienne clé de répartition. A partir de 2015, les chiffres sont calculés sur la base de la démarche « Nouvelles données pour une nouvelle donne »*

#### b) Indicateurs de suivi du service public

Le réseau au 31 décembre 2015 :

Le réseau parisien compte 1 949 km de canalisations avec une ancienneté moyenne qui s'établit à 27 ans. La valeur nette du patrimoine est de 539 M€.

### Clients et qualité du service :

Le nombre d'abonnés a diminué, passant de 523 020 points de livraison fin 2014 à 511 986 au 31 décembre 2015 (-2,1 %). La baisse du nombre de clients est plus accentuée sur le « bas du portefeuille », l'essentiel des désabonnements concernant les consommations inférieures à 1 000 kWh (ce qui correspond à l'usage cuisson seule) et des clients situés en couronne périphérique.

Sur le haut du portefeuille, une légère régression de 1,8 % confirme le retournement observé depuis 2012.

Le nombre d'interruptions de livraison chez les abonnés est en baisse (-35 % par rapport à 2014).

En 2015, 2 659 réclamations ont été reçues à Paris. GrDF indique que le taux de réclamation parisien (570 pour 100 000 clients) est légèrement supérieur au ratio national et explique ce phénomène par la moindre accessibilité des compteurs à Paris.

Le nombre total d'incidents s'élève à 5 963 en 2015, soit une hausse de 4,2 % par rapport à 2014.

- 66 % des incidents concernent les conduites d'immeubles (CI), conduites montantes (CM) et branchements particuliers sur CM (en hausse de 10,6 %).
- 1 006 incidents se sont produits sur les branchements individuels et collectifs sur le réseau, surtout du fait de l'usure (en augmentation de 1,6 % par rapport à 2014).
- Les incidents sur le réseau, en hausse de 14,3 %, sont principalement dus à l'usure.

### **c) Politique tarifaire**

Les tarifs se décomposent en quatre catégories :

- T1 : de 0 à 6 000 kWh/an.
- T2 : 6 000 à 300 000 kWh/an (ex : chauffage, cuisine, particuliers et petits professionnels).
- T3 : 300 000 à 5 000 000 kWh/an (ex : PME, piscines, groupes scolaires).
- T4 : supérieur à 5 000 000 kWh/an (ex : hôpitaux, hypermarchés).

Le tarif d'acheminement fixé par voie réglementaire a connu une augmentation de 3,93 %. Compte tenu de la part du tarif d'acheminement dans le prix final de vente du gaz naturel, cette hausse correspond à une augmentation de 1,15 % du tarif de vente réglementé en distribution publique pour un client moyen.

### **d) Évènements marquants 2015**

#### Investissements

Les dépenses d'investissement du concessionnaire se stabilisent (+0,5 % par rapport à 2014 et +160 % depuis 2009) et atteignent 57,1 millions d'euros en 2015.

Les dépenses de renouvellement constituent 89 % des investissements en 2015 (76 % en 2014), reflétant la stratégie de sécurisation des ouvrages menée par GrDF.

Après une diminution entre 2013 et 2014, les dépenses de renouvellement des canalisations repartent à la hausse (+77 % par rapport à 2014) et s'élèvent à 16,4 M€.

Au regard du rythme de résorption actuel de 30 km par an et de la longueur résiduelle de 199 km à fin 2015 (comprenant parfois de très petits segments de réseaux qui entraîneront une multiplication des chantiers) la résorption du matériau tôle bitumée est envisagée vers 2024.

L'âge moyen du réseau est en baisse et s'établit à 27 ans en 2015 (-0,6 an par rapport à 2014 et -2,4 ans par rapport à 2009).

## 2.4 PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ENERGIE FRIGORIFIQUE

### Présentation de la délégation de service public

Par convention du 28 janvier 1991, la Ville de Paris a confié à **CLIMESPACE** la production, le stockage, le transport et la distribution d'énergie frigorifique par réseau d'eau glacée sur le territoire parisien pour une durée de 30 ans.

Pour les besoins du service, la Ville a conféré au concessionnaire le droit exclusif d'établir, de conserver et d'entretenir, dans le périmètre du service concédé, sur ou sous les voies publiques, les ouvrages, canalisations et toutes les installations accessoires nécessaires à la production, au stockage, au transport et à la distribution d'énergie frigorifique.

Le périmètre actuel de la DSP est limité au centre de Paris, à la zone Seine Rive Gauche, et à deux nouvelles zones (secteurs Montparnasse et nord-est parisien) suite à la signature de l'avenant n°6 du 21 décembre 2015. Il représente désormais 43 % du territoire parisien.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

En 2015, le concessionnaire a dégagé un **chiffre d'affaires de 76,6 M€** dont :

- 70,4 M€ de recettes tarifaires R1, R2 et R'2 (R1 : consommation d'énergie primaire du réseau de froid ; R2 : abonnement proportionnel à la puissance souscrite ; R'2 : droits de raccordement) ;
- 5,3 M€ de droits de raccordement (DR) ;
- 0,6 M€ de fonds de concours (le concessionnaire peut demander à un abonné candidat de participer aux frais de renforcement et/ou d'extension des canalisations et ouvrages qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre de sa demande de raccordement au réseau) ;
- 0,3 M€ d'autres recettes.

Par rapport à 2014 (73,9 M€), le chiffre d'affaires est en hausse, en raison essentiellement de la hausse des ventes de froid.

Le volume acheminé en 2015 se monte à 420 GWh d'énergie frigorifique livrée et 401 MW de puissances souscrites, niveau pratiquement stable par rapport à 2014 (402 GWh de froid livré et 392 MW de puissances souscrites).

Le **résultat net** est en hausse de 16 % à **16,0 M€**, la hausse s'expliquant en grande partie par l'augmentation des reprises de provisions pour risques et charges sur l'exercice 2015.

Le concessionnaire a versé une **redevance de 1,12 M€** dont 1,05 M€ au titre de la part variable correspondant à 1,5 % du produit des ventes hors taxes d'énergie frigorifique de l'année (sur la base du R1 et R2).

	2015	2014
Chiffre d'affaires (en M€)	76,6 M€	73,9 M€
Redevances versées par les délégataires	1,12 M€	1,07 M€
Résultat net de la délégation	16,0 M€	13,8 M€



## **b) Indicateurs de suivi du service public**

### Le réseau au 31 décembre 2015 :

Au 31 décembre 2015, le réseau comptait 68,3 km pour 5 millions de m<sup>2</sup> climatisés, 7 sites de production et 3 sites de stockage d'énergie frigorifique. Il s'agit du premier réseau européen. En 2015, le développement se caractérise principalement par la première baisse de la densité du réseau depuis 2008, avec une baisse de 1,0 % par rapport à 2014.

### Les performances énergétiques et environnementales se maintiennent à un niveau élevé (à l'exception des consommations en eau) :

Le coefficient de performance global du réseau (énergie frigorifique vendue / énergie électrique consommée) diminue à 3,50, du fait notamment d'un moindre recours aux sites à eau de Seine. Après une première hausse depuis 2004 observée en 2014 (0,55 % en 2015 à comparer à 0,62 % en 2014), le taux de fuite de fluides frigorigènes repart à la baisse et remplit l'objectif d'un maintien sous la barre des 1 %. En revanche, les consommations d'eau sont stables (0,22 m<sup>3</sup>/MWh, soit l'un des ratios les plus élevés mesurés au cours des huit dernières années).

### Clients et qualité du service :

Le nombre de clients est en constante augmentation depuis 2008. Fin 2015, il était de 591 clients raccordés contre 567 en 2014.

Le taux d'interruption pondéré (tenant compte de la durée des coupures et des puissances en jeu) s'établit à 0,040 % en 2015, en hausse de 38 % par rapport à 2014.

## **c) Politique tarifaire**

Les tarifs se décomposent en deux catégories :

- R1 pour les consommations de froid ; cette catégorie se décompose en R1-MWh (énergie consommée) et R1-m<sup>3</sup> (volume d'eau consommé)
- \* R2 pour les abonnements, proportionnels à la puissance souscrite.

Le concessionnaire a procédé à une hausse de ces tarifs de 0,9 % le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Il existe par ailleurs un tarif R'2 qui correspond à une partie des droits de raccordement. Les recettes issues de ce tarif ont augmenté de 0,6 % car le contrat prévoit une facturation pendant les cinq premières années du raccordement à compter de la date de mise en service de la police d'abonnement.

La tarification est structurée en trois segments : « puissances mini » (50 à 120 kW), « puissances classiques » (121 à 5 999 kW) et « puissances maxi » (supérieures à 6 000 kW).

La tarification « puissance mini » vise à favoriser le froid en réseau, plus vertueux que les dispositifs autonomes. Elle offre une réduction de 20 % sur les charges fixes (R2) et une réduction de 15 % sur les consommations (R1).

La tarification « puissance maxi » vise à fidéliser les plus gros consommateurs avec une forte dégressivité tant sur la part fixe que sur la part liée aux consommations (de -15 % à -20 %). Elle instaure en outre un dispositif incitant le client à améliorer l'efficacité énergétique de son installation.

## **d) Évènements marquants 2015**

Le niveau d'appoint d'eau sur le réseau s'est révélé particulièrement élevé, ce qui pénalise les performances environnementales du réseau et accroît la charge comptabilisée sur la concession.

### Une stabilisation des investissements

Les dépenses d'investissement (développement et renouvellement) affectées aux biens de retour s'établissent à 17,7 millions d'euros en 2015 (18,5 millions d'euros en 2014).

Un avenant d'extension du périmètre concédé à Climespace a été signé le 21 décembre 2015.

### 3. LES EQUIPEMENTS DE TOURISME

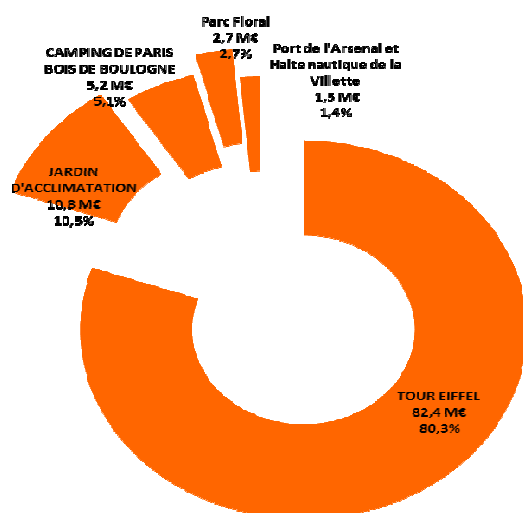
#### Présentation du secteur

Ce secteur est composé de 5 délégations portant sur des grands équipements accueillant des activités d'agrément et de loisirs : Parc Floral, Jardin d'Acclimatation, Camping du Bois de Boulogne, Tour Eiffel, ports de plaisance.

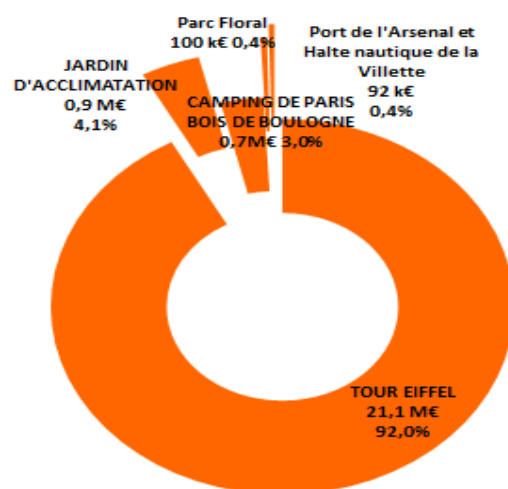
#### Grandes masses financières du secteur tourisme et loisirs

	2015	2014
Chiffre d'affaires	102,6 M€	200,8 M€
Redevance	22,9 M€	27,9 M€

#### Répartition CA 2015



#### Répartition redevances 2015



## 3.1 PARC FLORAL

### Présentation de la délégation de service public

La délégation du Parc Floral est confiée à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015 à la SEPE (Société d'Exploitation du Parc Floral), filiale de GL Events, pour une durée de 16 ans. Elle concerne l'animation du Parc Floral, un espace de promenade paysager de 35 hectares, au cœur du bois de Vincennes. C'est l'un des 4 sites du jardin botanique de la ville de Paris.

Jusqu'en 2014, La Ville de Paris assurait en régie l'accueil des usagers et certaines animations alors que le hall de la Pinède (espace d'expositions) et la Chesnaie du Roy (lieu de réception) étaient exploités dans le cadre de conventions d'occupation du domaine public. Afin de dynamiser la gestion du site, la Ville de Paris a fait le choix de déléguer, par un contrat unique, les principales activités participant à l'animation du Parc Floral.

Le délégataire a pour mission essentielle l'exploitation de divers espaces d'exposition et lieux de réception, les deux principaux bâtiments du site étant le hall d'expositions du Parc Floral dit « hall de la Pinède » et le lieu de réception « La Chesnaie du Roy ».

Le délégataire doit également gérer des activités ludiques et récréatives (notamment un parcours d'accrobranche et un mini-golf) ainsi qu'un point de vente et d'information « La Maison du Jardin Botanique ».

Le programme contractuel de travaux de rénovation du site s'élève à 6,06 M€ HT, dont 3,75 M€ HT pour la Chesnaie du Roy. Les objectifs de ce programme sont notamment l'amélioration de la performance énergétique et de l'insertion paysagère des bâtiments.

Enfin, le délégataire doit obtenir la certification ISO 14001.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

De septembre à décembre 2015, le délégataire a dégagé un chiffre d'affaires de 2,7 M€. Il est généré par l'espace événements (2,5 M€), la Chesnaie du Roy (167 k€) et l'espace jeux (25 k€).

La redevance versée pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2015 a été de 100 K€, ce qui correspond à la redevance fixe fixée pour cette période. Un mécanisme de redevance variable assise sur le chiffre d'affaires est prévu par le contrat de délégation pour les années pleines d'exploitation (la redevance variable est de 3 % de la part des produits d'exploitation supérieure à 8 M€ HT).

	2015*
Chiffre d'affaires	2,7 M€
Redevances versées par les délégataires	100 k€
Résultat net de la délégation	655 k€

\* pour la période du 01/09/2015 au 31/12/2015

#### b) Indicateurs de suivi du service public

Entre septembre et décembre 2015, le site a accueilli 19 salons, 2 147 exposants et 273 350 visiteurs.

### **c) Politique tarifaire**

Les tarifs de location du hall d'expositions varient de 1,48 € à 3,92 € le m<sup>2</sup> en fonction des espaces concernés et du nombre de jours de location. Pour les pavillons, les tarifs varient de 3,75 € à 10,93 € le m<sup>2</sup>, selon le pavillon concerné et la durée de la location.

Concernant la Chesnaie du Roy, deux types de tarification sont prévus : la location d'espaces et des prestations fixées forfaitairement.

Le tarif des activités ludiques est adapté aux différents âges. Il comporte un plein tarif, un tarif réduit et un tarif pour les centres de loisirs.

La politique tarifaire du délégataire pour ces activités comprend un volet social, avec des tarifs préférentiels pour les demandeurs d'emplois, les centres aérés, les scolaires, les familles nombreuses et les groupes.

### **d) Événements marquants 2015**

La DSP et le projet d'aménagement de la Chesnaie du Roy ont été présentés en commission des sites le 29 octobre 2015.

Les autorisations d'urbanisme concernant la rénovation de la Chesnaie du Roy, des pavillons 6, 6bis et 7 et la rénovation des sanitaires du site ont été déposées.

La gestion de la Maison du Jardin Botanique, qui prévoit la gestion d'un point de vente et d'information et des activités d'animation (cours de yoga, activités de développement et d'éveil pour les enfants, ateliers de développement personnel pour les adultes et organisation de séminaires sur le bien-être pour les entreprises), a été confiée à la société BEYOND NATURE.

## 3.2 TOUR EIFFEL

### Présentation de la délégation de service public

La délégation de la Tour Eiffel, assurée par la SETE (Société d'Exploitation de la Tour Eiffel), concerne la gestion de ce monument et l'exploitation du service public et des activités complémentaires et annexes auxquelles il sert de support. La convention porte sur le monument et la surface d'emprise au sol comprise entre les quatre piliers, à l'exclusion des emprises antennaires situées au sommet. Conclue le 16 décembre 2005, la délégation arrivera à échéance le 31 décembre 2016, suite à l'avenant de prolongation (avenant n°4) voté par le Conseil de Paris des 26, 27 et 28 mai 2015.

Le délégataire a une mission globale de gestion technique, comprenant la mise en œuvre d'un programme contractuel d'investissements et de gestion de l'accueil des visiteurs. Les activités complémentaires de restauration et de boutiques présentes dans la Tour et sur le parvis sont confiées à des prestataires. Les activités annexes comprennent l'accueil de manifestations événementielles et de tournages. Le délégataire est également investi d'une mission de défense de l'image et des marques déposées concernant la Tour Eiffel.

Monument emblématique de Paris, la Tour Eiffel est ouverte tous les jours de l'année, sauf aux périodes où les conditions météorologiques ou les impératifs de sécurité imposent sa fermeture.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires de la délégation est constitué des recettes de billetterie et des redevances versées par les sous-concessionnaires. Il s'est élevé à **82,4 M€** en 2015. Le chiffre d'affaires progresse malgré une baisse de la fréquentation, grâce notamment à la progression du chiffre d'affaires de la restauration et à la modification de la grille tarifaire applicable depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Le chiffre d'affaires global généré par l'exploitation de la Tour Eiffel s'élève au total à 120,91 M€. Il est constitué par les recettes de billetterie (66,19 M€, +4% par rapport à 2014), les recettes des restaurants (42,98 M€, en progression de 6,4% par rapport à 2014) et par les recettes des boutiques (11,74 M€, en progression de 4,7% par rapport à 2014).

Les produits d'exploitation des droits à l'image, des tournages et des produits dérivés s'élèvent en 2015 à un montant total de 582 361 €. Ce chiffre est en hausse de 49,57% par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par une activité très soutenue avec les sociétés de production audiovisuelle. Les droits de tournages enregistrent une hausse de 112% pour un montant total de 175 010 €. La Tour Eiffel a accueilli en 2015 plusieurs longs métrages ainsi que des films publicitaires.

En revanche, l'activité « produits dérivés » est en repli de 15% pour un montant total de 89 086 €. La fin d'année, après les événements du 13 novembre, a été marquée par des reports de commandes.

Le résultat d'exploitation de la délégation est de -3,4 M€, en nette diminution par rapport à 2014. Cette diminution s'explique, d'une part, par une baisse de l'activité, que ne compense pas une baisse des charges, et, d'autre part, par l'inscription d'une provision pour renouvellement de près de 800 000€.

La Ville de Paris perçoit une redevance annuelle basée sur le chiffre d'affaires généré sur le site, à un taux différencié selon la nature des activités (activités principales ou annexes) et assortie d'un minimum garanti (7,4 M€ en 2015). En 2015, la Ville a perçu une **redevance totale de 21,06 M€** dont **8,19 M€** de redevance au titre du chiffre d'affaires de la billetterie, **4,88 M€** au titre du

**chiffres d'affaires des boutiques et restaurants et 8 M€ de redevance exceptionnelle** au titre de l'avenant n°4 en contrepartie de l'avantage économique retiré de l'année supplémentaire d'exploitation et de la modification du plan contractuel d'investissement (abandon des provisions constituées pour la rénovation du système de scintillement et la rénovation de la pagode Est).

	2015	2014
Chiffre d'affaires	82,4 M€	78,5 M€
Redevances versées par le délégataire	21,06 M€	26,6 M€
Résultat d'exploitation de la délégation	-3,4 M€	1,2 M€

## b) Indicateurs de suivi du service public

### Fréquentation

La Tour Eiffel a accueilli 6 917 000 **visiteurs en 2015**, en baisse de 2,4% par rapport à 2014. Cette baisse s'explique par les conséquences des événements du 13 novembre 2015.

84,2% des visiteurs sont originaires de l'étranger (contre 79,7% en 2014). Comme en 2014, les principaux pays d'origine des visiteurs sont les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Italie et l'Espagne.

On constate un net recul de la clientèle russe lié à la dépréciation du rouble et une progression des clientèles indienne et chinoise.

### Satisfaction des visiteurs

En 2015, la méthodologie d'enquête publique mise en place en 2014, sur la base d'une enquête typologique dans les files d'attente et d'une enquête de satisfaction en ligne dans les 48 heures suivant la visite, a été reconduite. Plus de 32 000 visiteurs ont été interrogés. La satisfaction globale est de 7,7 sur 10 (8,5/10 en 2014). Le taux de recommandation de la visite est de 92,5% et le taux d'intention de revisite de 71,6%.

La facilité à s'orienter, les animations proposées à chaque étage sont jugées positivement. Le temps d'attente aux caisses constitue le principal point d'insatisfaction.

### Services aux clients

1 402 280 billets ont été vendus par internet, soit une hausse de 8,45% par rapport à 2014. La vente en ligne représente 7,9 % des ventes de billets individuels, ce qui reste en deçà de la demande.

### Les locations d'espaces

L'exploitation de la salle Gustave Eiffel est dédiée uniquement aux manifestations événementielles professionnelles et aux opérations de relations publiques et a permis d'accueillir, en 2015, 17 619 invités au cours de 164 manifestations représentant un chiffre d'affaires de 1,6 M€. D'octobre 2014 à juin 2015, elle a accueilli l'enregistrement de l'émission « Un soir à la Tour Eiffel », qui a eu un retentissement très positif sur l'image de la Tour Eiffel. La part de l'émission de France 2 dans le chiffre d'affaires total du salon est de 31% (517 k€).

### Développement durable

- Réalisation d'un audit énergétique : pose d'appareils de mesure sur l'ensemble des tableaux généraux basse tension de la Tour. Suivi et analyse des mesures. Préparation de la mise en œuvre des recommandations contenues dans cet audit.
- Pose d'éoliennes sur le toit du 2ème étage, dans le cadre du projet de réaménagement du 1er étage.

### **c) Politique tarifaire**

Pour prendre en compte l'amélioration des conditions d'accueil du public en particulier liée aux aménagements réalisés au premier étage, la grille tarifaire de la Tour a été modifiée par l'avenant n°4 voté en Conseil de Paris des 26, 27 et 28 mai 2015. Cette modification porte sur les tarifs d'accession pleins tarifs.

Le ticket moyen s'est élevé à 9,71 € HT en 2015. La grille tarifaire prend en compte le mode de visite (individuel, groupe, scolaires), la destination (1<sup>er</sup>/2<sup>ème</sup> étage ou sommet), le moyen d'ascension utilisé (escalier ou ascenseur jusqu'au 2<sup>ème</sup> étage) et certaines caractéristiques du visiteur (âge, situation de handicap).

### **d) Évènements marquants 2015**

L'année 2015 a été marquée par de nombreuses illuminations de la Tour, liées en particulier à l'accueil de la Cop 21 à Paris en fin d'année.

L'année 2015 a également vu la première édition de la course d'escalier du monument : « la Verticale ».

L'année 2015 a profité en année pleine de la rénovation du 1<sup>er</sup> étage, l'intégralité des points de restauration est opérationnelle et rénovée : En septembre 2015, un « bar à macarons » a vu le jour au 2<sup>ème</sup> étage, le chiffre d'affaires généré en 4 mois d'activité a approché les 100 k€.

Les buffets de restauration rapide progressent de 15,1% avec un chiffre d'affaires de 7,58 M€, notamment par l'effet année pleine du 1<sup>er</sup> étage et de la rénovation du Pavillon Férié.

Un partenariat a été signé avec la Fédération Française de Tennis pour l'installation d'une balle géante lors du tournoi de Roland Garros.

La page Facebook a dépassé les 1,7 M de fans à la fin de l'année. Le compte officiel Instagram de la Tour compte plus de 20 000 abonnés.

Le compte Twitter de la Tour, lancé en 2015, a connu un écho médiatique important dès sa mise en ligne (près de 15 000 abonnés en 24h).

La convention de sous-occupation de La Poste a pris fin le 31 décembre 2015. Elle ne sera pas renouvelée, à sa demande.

### 3.3. JARDIN D'ACCLIMATATION

#### Présentation de la délégation de service public

La délégation, attribuée à la SA Jardin d'Acclimatation en 1995 pour une durée de 20 ans, exploite un parc d'attractions situé dans le Bois de Boulogne, ouvert 365 jours par an et d'une superficie de 18 hectares. Le Jardin propose une large gamme d'activités, gratuites ou payantes, axées autour de quatre orientations :

- la connaissance de la nature : espaces verts et plantations remarquables, présentation d'animaux, potager, verger ;
- la culture : ateliers d'éveil et de travaux manuels, ateliers de jardinage et de cuisine, théâtre de marionnettes, théâtre pour jeune public, chorale, fanfares, événement annuel de découverte d'un pays ou d'une région ;
- le sport : centre équestre, parcours de fitness... ;
- les jeux : aires de jeux, pataugeoire, « petit train », manèges...

Le service aux visiteurs est complété par une offre de restauration.  
Une navette par petit train touristique est proposée depuis la Porte Maillot.

#### Analyse de l'exécution du service public

##### a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires net de la délégation** est constitué des recettes de billetterie, des recettes des attractions gérées en directe (9,5 M€) et des redevances versées par les sous concessionnaires (restaurants et manèges soit 1,3 M€), il s'élève à **10,80 M€ en 2015** en hausse de 28,6% par rapport à 2014 (8,40 M€). Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des entrées (+ 26 %), la progression de la fréquentation des attractions gérées directement par le Jardin (+ 19%) comme les manèges « Les Papillons (+ 23%) et « la rivière enchantée » (+14%) ainsi que celle des attractions gérées en sous-traitance (+5%).

En 2015, le chiffre d'affaires global réalisé sur le jardin s'élève à **23,6 M€** (19 M€ en 2014 soit +24,21%). Il est constitué à 56,6% par le chiffre d'affaires des sous concessions (14,1 M€ soit + 19,5% par rapport à 2014) et à 43,4% par le chiffre d'affaires de la délégation (9,5 M€ soit +31,9% par rapport à 2014).

Malgré une forte progression des produits d'exploitation (+ 2 633 K€ soit + 28%), le résultat net de la délégation est de **-3,88 M€, en dégradation de 1,13 M€ par rapport à 2014** (-41 % par rapport à 2014). Ce résultat s'explique principalement par la croissance des charges d'exploitation (notamment les dépenses de gardiennage pour renforcer la sécurité dans le cadre du plan Vigipirate et les dépenses d'accueil et d'entretien du Jardin en année pleine) ainsi que le poids important des provisions pour risques et charges.

La Ville de Paris perçoit une redevance annuelle basée sur le chiffre d'affaires de la délégation à un taux progressif selon la fréquentation et le montant de l'assiette. Au titre de l'année 2015, la Ville de Paris a perçu une **redevance de 944,7 K€**, en très forte hausse par rapport à 2014 (**580,4 K€ pour 2014, hors régularisation, soit + 63%**).

Cette hausse s'expliquant par l'évolution du chiffre d'affaires pour les raisons susmentionnées ainsi qu'une bonne performance des activités des sous-concessionnaires notamment des restaurants.

	2015	2014
Chiffre d'affaires net	10,80 M€	8,40 M€
Redevances versées par les délégataires	944,7 K€	580,4 K€
Résultat net de la délégation	- 3,88 M€	- 2,75 M€



## b) Indicateurs de suivi du service public

L'année 2015 a enregistré un record de fréquentation avec un niveau approximatif de **2 millions** de visiteurs, soit près d'un tiers en plus par rapport à 2014 (1,5 millions de visiteurs).

La fréquentation payante a été de **1 337 000 visiteurs** en 2015 (meilleure année depuis 1996), elle est en hausse de 5% par rapport à 2014 (+20% en 2014 par rapport à 2013). Cette hausse s'explique par une météo et un calendrier des jours fériés favorables, une programmation événementielle innovante, dense (246 événements sur 150 jours) et variée. En outre, l'ouverture de la Fondation LVMH en année pleine a permis d'accueillir plus de 500 000 visiteurs en moyenne dans le jardin grâce au succès de certaines grandes expositions attirant de nouveaux publics et suscitant une revisite des lieux.

156 000 visiteurs ont bénéficié d'une entrée gratuite au Jardin en 2015, chiffre en baisse par rapport à 2014 (- 29%) du fait d'une gratuité largement offerte en 2014, à titre exceptionnel, afin de fêter l'inauguration de la Fondation.

Le plan Vigipirate a modifié les conditions d'organisation et d'autorisation des sorties scolaires ce qui a engendré une baisse de 17% des entrées à tarifs réduits des scolaires et des centres de loisir.

## c) Politique tarifaire

L'évolution des tarifs est soumise à une commission de surveillance prévue par le contrat. Les tarifs des entrées ont été revalorisés en 2012.

- Le plein tarif est fixé à 3,00 € TTC
- Le tarif réduit varie de 1,15 € TTC pour les groupes scolaires à 1,50 € TTC (précédente revalorisation juillet 2003) pour les familles nombreuses et seniors
- La gratuité est consentie aux enfants de moins de 3 ans et sur certaines périodes (les lundis de janvier)
- Les tarifs des attractions ont été revalorisés en 2013 (précédente revalorisation en 2007) n'a pas évolué en 2014. Le prix du carnet de 15 tickets est fixé à 35 € TTC.

Le parcours en « Petit train » de la Porte Maillot est tarifé 5,90 € l'A/R, entrée au Jardin comprise.

## d) Événements marquants 2015

Les attentats des mois de janvier et de novembre 2015 ont eu une incidence majeure sur les conditions d'exploitation du Jardin avec un renforcement du niveau de sécurité dans le cadre du plan Vigipirate (implantation de caméras de surveillance, déploiement d'agents de sécurité supplémentaires avec un contrôle systématique des sacs et des visiteurs et la mise en place de 4 portiques)

La prolongation de la DSP (reportant l'échéance du contrat au 10 octobre 2016) a incité le délégataire à réaliser de nouveaux investissements (de l'ordre de 1 340 K€) en privilégiant 3 axes : la modernisation (distributeurs automatiques de tickets, matériel de caisse), la diversification et l'extension des activités de service public (aménagement aire de jeux, accueil centre équestre et aménagement paysager).

La société « Le Jardin d'Acclimatation » a candidaté le 7 septembre 2015 au renouvellement de la délégation de service public portant sur l'exploitation, l'entretien et la valorisation du Jardin d'Acclimatation en se présentant en groupement avec la Compagnie des Alpes, un des acteurs majeurs des parcs de loisirs en France. La délégation a été attribuée en octobre 2016 à la société « Le Jardin d'Acclimatation ».

En 2016, le délégataire privilégie une exploitation du Jardin autour de 4 axes majeurs : la sécurité, la poursuite des efforts de sécurisation du site, la reprise intégrale de l'activité manège en gestion directe et du personnel dédié (110 personnes) et l'investissement pour l'amélioration de l'offre de services aux visiteurs (informatisation de la vente des tickets et du suivi des tickets d'attraction dans les manèges).

## 3.4 CAMPING DU BOIS DE BOULOGNE

### Présentation de la délégation de service public

La délégation, conclue en 2011 pour une durée de 10 ans avec la **SARL Camping Indigo Paris**, porte sur une surface d'emprise de 6,9 ha.

Le camping offre 335 emplacements, dont 192 emplacements « grand confort » (prise électrique 10 ampères, robinets de puisage, évacuation des eaux usées), 97 emplacements avec électricité 4 ampères, 46 emplacements simples (contre 131 auparavant), 75 résidences mobiles de loisirs et 22 cottages en bois.

Le service d'accueil est ouvert tous les jours de l'année, de 7h à 22h.

L'établissement comporte également une épicerie ouverte tous les jours ainsi qu'un restaurant ouvert toute l'année.

Les services aux campeurs comprennent une laverie, la location de vélos, une billetterie, ainsi qu'un service proposé toute l'année de navette vers la Porte Maillot.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** est en baisse par rapport à l'exercice précédent, **5,2 M€** contre **5,4 M€** en 2014. Le recul de l'activité « hébergement », n'est que partiellement compensé par une hausse de la restauration, notamment grâce au succès de l'ouverture du Food truck Air Stream en mai 2015 pendant la fermeture du restaurant pour travaux.

Cette baisse s'explique par plusieurs facteurs : le contexte touristique parisien, fortement impacté par les attentats de 2015, la météo ainsi que la réduction du nombre d'emplacements disponibles pendant la réalisation des travaux de rénovation du camping.

La Ville de Paris perçoit une redevance annuelle basée sur le chiffres d'affaires, à un taux différencié selon la nature des activités (activités principales ou annexes) et assortie d'un minimum garanti.

Le **résultat net** de la délégation est de **370,3 k€**, en baisse de plus de 45% par rapport à 2014.

Cette baisse s'explique par la baisse du chiffre d'affaires qui a un impact très fort sur le résultat et par l'importance du programme de travaux, une grande partie du programme de transformation du camping ayant été réalisée sur l'exercice 2015.

En 2015, la Ville de Paris a perçu une **redevance de 683,7 k€** en très légère baisse de 5% par rapport à l'année 2014, cette évolution étant en lien direct avec l'évolution du chiffre d'affaires servant de base au calcul de la redevance.

	2015	2014
Chiffre d'affaires	5,2 M€	5,4 M€
Redevance versée par le délégataire	683,7 k€	722,4 k€
Résultat net de la délégation	370,3 k€	668,6 k€

#### b) Indicateurs de suivi du service public

En 2015, le camping a comptabilisé 215 061 nuitées (-10,9%) dont 70 442 nuitées en locatif (+2,9 %).

La durée moyenne du séjour est de 3,30 jours. La baisse des nuitées s'explique notamment par la concurrence d'AirBnb, qui a également comme clientèle cible une famille faisant un séjour de 3 ou 4 jours. Cette baisse s'explique aussi par la réduction de 20% du nombre d'emplacements, en lien avec les objectifs de dédensification du site prévus au contrat.

La part de clientèle française reste stable et représente 33 %.

Des audits internes sont réalisés. Les questionnaires de satisfaction révèlent les points de satisfaction suivants : qualité des emplacements (propreté, entretien, environnement), propreté et équipements des sanitaires, propreté des lieux de restauration, qualité des produits, amabilité du personnel, la présence de bornes WIFI à l'accueil.

Les points d'insatisfaction sont : la qualité des informations reçues lors de la réservation, les problèmes de connexion WIFI, les difficultés de connexion étant très importantes dans le Bois de Boulogne.

L'établissement dispose d'un site internet dédié traduit en 6 langues, associé à un service de réservation en ligne.

### **c) Politique tarifaire**

La grille tarifaire est annexée à la convention de délégation de service public et révisée annuellement selon l'évolution d'un panier d'indices représentatif des coûts du service.

Elle prend en compte le type d'emplacement ou de location, la saison (haute/moyenne/basse) et le nombre de personnes accueillies. L'électricité est facturée en supplément.

Le forfait pour un emplacement normal coûte entre 25,30 € et 36,20 € par nuit. Un emplacement piéton coûte entre 12,80 € et 20,30 € par nuit. Le forfait électricité est de 5,60 € par nuit.

En ce qui concerne les locations, les roulottes coûtent entre 89 € et 127 € par nuit et les cottages bois entre 94 € et 138 € par nuit.

### **d) Événements marquants 2015**

#### **➤ Travaux d'aménagement :**

Les travaux suivants ont été réalisés (montant de 2 301 758 €):

- Restructuration de l'entrée et réorganisation des circulations afin de fluidifier le trafic
- Création d'une nouvelle aire de jeux
- Création du restaurant et installation du food truck, avec agrandissement de la terrasse extérieure
- Rénovation de sanitaires
- Mise en place d'une nouvelle signalétique
- Suppression des signes urbains : bornes, trottoirs, barrières
- Revégétalisation des voiries
- Rénovation des emplacements avec changement des bornes eau et électricité

#### **➤ Suivi de la certification ISO 14001, obtenue en septembre 2014.**

Un audit de contrôle des avancées a été réalisé en septembre 2015 et a confirmé la certification. L'ensemble du personnel, y compris les saisonniers, a été sensibilisé à la démarche.

#### **➤ Sécurité**

Une vingtaine de vélos a été volée et 5 camping-cars ont été cambriolés au sein du parking, phénomène accompagné d'intrusions dans le camping. Le délégataire a mis en place des gardiens supplémentaires.

## 3.5 PORTS DE PLAISANCE (PORT DE L'ARSENAL ET HALTE NAUTIQUE DU BASSIN DE LA VILLETTE)

### Présentation de la délégation de service public

Entrée en vigueur en 2008 pour une durée de 15 ans, la délégation de service public a pour objet la modernisation du port de l'Arsenal, la création de la halte nautique de la Villette, la gestion et l'exploitation des deux ports. Le délégataire est **Fayolle Marine**.

Situé à Paris dans les 4<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements, le port de l'Arsenal a une capacité de 170 places de bateaux.

Des contrats journaliers sont dédiés aux bateaux de passage, intrinsèquement liés à la plaisance. Ces derniers font escale au cœur de Paris durant leur séjour, principalement durant la période estivale. Des contrats mensuels sont également proposés aux bateaux désireux de rester sur le port de plaisance pour une durée supérieure à 1 mois. Conformément aux dispositions de la délégation, aucun contrat mensuel n'est établi sur les mois de juin, juillet et août, afin de libérer des emplacements pour l'accueil de bateaux de passage (contrats journaliers).

Ces deux types de contrats sont également proposés sur la halte nautique de la Villette, située dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement, sur une partie du plan d'eau du bassin de la Villette (130 m de long sur 20 m de large sur le quai de Seine). La halte nautique comprend également un bâtiment, « la Maison Guillemette », au 41 quai de la Loire. Cette halte comprend 24 places pour des bateaux d'une longueur inférieure à 15 m.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

En 2015, le délégataire a dégagé un **chiffre d'affaires de 1,5 M€** dont 1,3 M€ de produits d'amarrages et 0,12 M€ de produits d'activités annexes (laverie, bouteilles de gaz, redevance d'usage eau...). Par rapport à 2014, le chiffre d'affaires a progressé de 3 %. Cette évolution s'explique par une légère hausse de la fréquentation de 3% également. Les autres produits restent stables par rapport à l'année précédente.

Le **résultat net** de la délégation est de **85,5 k€**, en augmentation par rapport à 2014, cette hausse s'explique par la diminution des charges d'exploitation associée à une augmentation du CA.

Le délégataire a versé une **redevance de 92,1 k€** contre 91,8 k€ en 2014.

	2015	2014
Chiffre d'affaires	1,5 M€	1,4 M€
Redevances versées par les délégataires	92,1 k€	91,8 k€
Résultat net de la délégation	85,5 k€	11,4 k€

#### b) Indicateurs de suivi du service public

##### Fréquentation :

Tous contrats confondus, l'Arsenal et la halte nautique de la Villette ont accueilli 1 394 bateaux en 2015, contre 1 308 en 2014, soit une augmentation de 6 %.

Le nombre total de nuitées enregistrées est de 67 843 pour 65 679 en 2014 (+3%).

Les bateaux en contrat journalier passent en moyenne 7 nuitées par séjour (chiffre stable depuis 2013).

	Nuitée max/ an	Nuitée 2015	Taux d'occupation
<b>Port de l'Arsenal</b>	61 200	58 804	96%
<b>Halte nautique de la Villette</b>	10 080	9 039	90%
<b>Total</b>	<b>71 280</b>	<b>67 843</b>	<b>95%</b>

Le taux d'occupation du Port de l'Arsenal atteint 96% (+2%). La fréquentation des bateaux en contrat journalier a augmenté de 11% (contrats à la semaine ou à la nuitée), celle des bateaux en contrat mensuel a augmenté de 1 % et le nombre de bateaux en contrat annuel est en légère augmentation (+1%). Les contrats professionnels sont en augmentation avec une variation en cours d'année de 3 vers 4 contrats.

Le nombre des bateaux à passagers diminue légèrement en 2015, avec 53 contrats enregistrés pour 57 en 2013, soit une diminution de 7%.

Le taux d'occupation de la halte nautique de la Villette enregistre un taux de 90% avec une capacité d'accueil supplémentaire de 4 emplacements. Ce succès s'explique par une bonne gestion des réservations, et la mise en place de tarifs attractifs à la semaine. La fréquentation des contrats journaliers (y compris contrats semaines) et mensuels sont en hausse avec respectivement, +23% et +6% par rapport à l'année 2014.

#### Qualité - services disponibles aux usagers :

Les services sont maintenus dans leur intégralité en 2015 avec notamment un service d'information afin de prévenir les plaisanciers de la réception de leurs colis ou le service de livraison de bouteilles de gaz qui est un véritable confort pour les plaisanciers avec plus de 287 bouteilles distribuées en 2015.

#### Satisfaction :

En 2015, la satisfaction des plaisanciers a été mesurée distinctement en fonction du type de contrat.

Concernant le thème « Cadre de vie », 97% des plaisanciers interrogés, se disent au moins satisfaits (voire très satisfaits : 32%).

La satisfaction quant aux services proposés semble également bonne, avec une gestion des réservations appréciée à hauteur de 79%.

Le point négatif concerne les services de télécommunication et notamment l'accès à Internet (au moins 27% des plaisanciers ne sont pas satisfaits). Ce pourcentage ne tient pas compte des 50% ne souhaitant pas donner leurs avis. Le gestionnaire prévoit la mise en place d'un service WIFI sur le site en 2016.

#### Incidents :

Aucun incident notoire n'a marqué l'année 2015, au sein de l'exploitation courante assurée par le délégataire. Il est à noter la fermeture programmée de l'écluse pour travaux de renouvellement en fin d'année 2015.

### **c) Politique tarifaire**

Le délégataire perçoit des redevances auprès des usagers pour les différents contrats (journaliers, mensuels ou annuels) selon la dimension des bateaux et le mois de l'année ainsi que des prestations annexes (jetons de machine à laver, sèche-linge, internet, photocopie...)

Pour un bateau inférieur à 6 m de longueur et ayant séjourné entre janvier et mars, le tarif était de 8,55 € HT la nuitée. Pour ce même bateau en location mensuelle, le tarif était de 149,31 € HT et de 1 975,57 € HT pour un contrat annuel.

**d) Événements marquants 2015**

Sécurité :

Travaux de Renouvellement de l'écluse (hors DSP), avec mise en chômage de l'accès au port entre le 28/09/15 et le 28/12/15.

Qualité :

Création d'un escalier d'accès au quai pour bateaux à Passagers.

Environnement :

100% des nouvelles conventions annuelles ont été attribuées à des bateaux possédant un équipement environnemental. Les économies d'énergie et les réductions de consommation se sont poursuivies grâce à une stabilisation de la consommation électrique et à l'installation d'éléments adaptés à l'économie d'eau.

## 4. DEPLACEMENTS

### Présentation du secteur

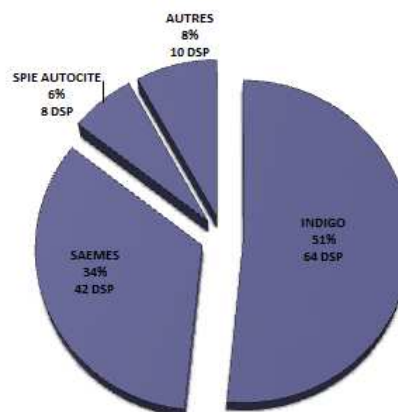
La Ville est propriétaire de 146 ouvrages dont 127 en souterrain et 19 en surface.

Ils sont exclusivement gérés en délégation de service public. Au 31 décembre 2015, la Ville comptabilisait 124 délégations.

La Ville offre ainsi 69 585 places de stationnement réservées aux véhicules légers, 3 239 places aux 2 roues (motos et vélos) et 80 places aux autocars.

Les 125 délégations se répartissent entre **9 délégataires** :

Délégataires	Nombre de contrats
INDIGO (ex-VINCI PARK)	64
SAEMES	42
SPIE AUTOCITE	8
SAGS	3
Q-PARK	3
INTERPARKING	1
REAL PARK	1
ACCOR	1
SNC Lyon-Diderot (*)	1
<b>Total</b>	<b>124</b>



(\*) Le parc Lyon Diderot est exploité par une société en nom collectif ad hoc qui a confié l'exploitation opérationnelle à EFFIA et la gestion financière à la SAEMES.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

	2015	2014
Chiffre d'affaires	183,9 M€	185,8 M€
Redevances versées par les délégataires	35,1 M€	36,3 M€
Résultat net des délégations	43,7 M€	49,4 M€

Le **chiffre d'affaires global est de 183,9 M€** (en baisse de pratiquement 1% par rapport à 2014) pour l'ensemble du secteur : 62,1 % est réalisé par le groupe INDIGO (ex-VINCI PARK), 24,4 % par la SAEMES, 8 % par SPIE Autocité, et 5, 5 % par les 6 autres délégataires.

La diminution du chiffre d'affaires constatée en 2015 par rapport à 2014 s'explique pour l'essentiel par la baisse des fréquentations horaires (-7,4 %) et des abonnés standards (- 4,5 %) malgré une hausse du ticket horaire moyen constatée en 2015 (+ 7,4%).

Si les recettes horaires et abonnés baissent, les recettes liées aux activités annexes progressent (+ 2,3 %). Cette progression des produits de la publicité (+12,4%) et de la location de surfaces commerciales (+ 18,3%), diffuse mais significative sur certains parcs de stationnement, constitue peut-être un indicateur avancé de la reprise de l'activité économique et traduit les résultats des

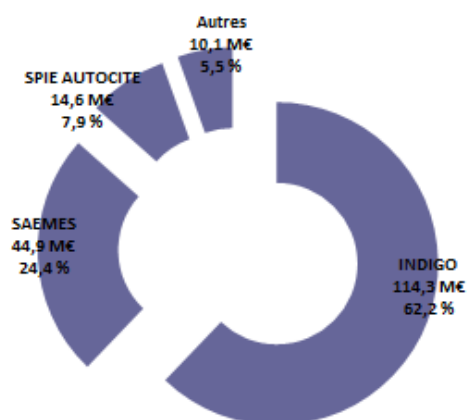
cycles de renégociations contractuelles engagés par un ou plusieurs délégataires avec leurs sous-traitants ou sous-occupants.

Pour l'ensemble du secteur, la redevance reversée par les 9 délégataires à la Ville de Paris s'élève à **35,1 M€**. Les redevances versées proviennent à 54,4 % d'INDIGO (ex-VINCI) (19 M€), à 26,6% de la SAEMES (9,3 M€), à 10,9 % de SPIE AUTOCITE (3,8 M€) et à 13 % des 6 autres délégataires (3 M€).

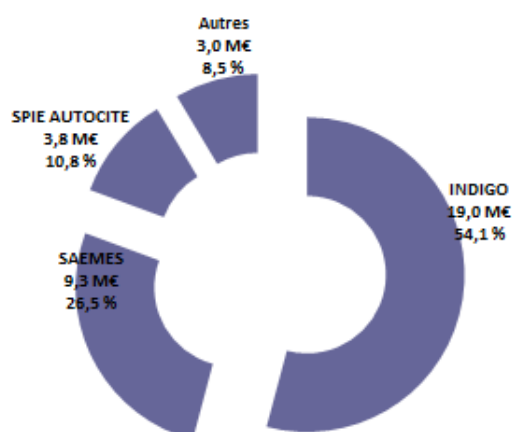
Les redevances comportent une part fixe et une part variable assise sur le chiffre d'affaires.

Délégataires	Nombre de contrats	CA 2015	Redevance au titre 2015
INDIGO	64	114,3 M€	19 M€
SAEMES	42	44,9 M€	9,3 M€
SPIE AUTOCITE	8	14,6 M€	3,8 M€
Autres	10	10,1 M€	3 M€
<b>Total</b>	<b>124</b>	<b>183,9 M€</b>	<b>35,1 M€</b>

### Répartition CA 2015



### Répartition redevance 2015





## b) Indicateurs de suivi du service public

### Répartitions des places au 31 décembre 2015 :

- \* 53 023 places pour les véhicules légers ;
- \* 13 841 places amodiées (correction des chiffres 2014);
- \* 158 places réservées aux véhicules électriques ;
- \* 149 places réservées pour l'auto partage ;
- \* 1 004 places réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR) ;
- \* 164 places réservées pour Autolib' ;
- \* 390 places pour véhicules de très petit gabarit ;
- \* 561 places pour les activités annexes.

Si le nombre de places VL diminue légèrement par rapport à 2014 (-496), cela s'explique par la substitution sur certains parcs de ces places, le plus souvent dans le cadre de chantiers de rénovation importants convenus avec la Ville de Paris, par des dégagements permettant une organisation plus aérée des ouvrages ou des emplacements : aires d'attente sécurisées pour les PMR, places plus larges, espaces dédiés destinés aux usages moins courants ou alternatifs (stationnement des personnes à mobilité réduite (PMR) ou des deux-roues motorisés, recharge des véhicules électriques).

Le nombre de places proposées aux deux roues (motos et vélos) progresse.

### Fréquentation et abonnements :

En 2015, le nombre de sorties horaires (véhicules légers) s'est élevé à 10 576 163 contre 11 423 259 en 2014 (- 7,4 %). Cette baisse s'explique par une baisse de la fréquentation horaire sur l'ensemble des parcs pour diverses raisons :

- réduction du parc d'automobiles détenues par les entreprises et les particuliers parisiens,
- repositionnement de l'offre de stationnement en ouvrage sur une offre plus qualitative mais moins abordable,
- développement des offres de déplacement en commun ou alternatives à l'automobile individuelle (dont les dispositifs de covoiturage ou de voitures de grande remise proposés sur plates-formes électroniques),
- concurrence accrue des capacités de stationnement privées, notamment celles des particuliers valorisées sur des plates-formes électroniques collaboratives,
- dynamisme de certains points d'intérêt ou types d'activité économique positionnés en banlieue (quartiers d'affaire, commerce de détail en centre commercial etc.), déplaçant la circulation et le stationnement automobile en-dehors du territoire parisien.

Ces tendances structurelles sont accentuées en 2015 par plusieurs événements de nature à affecter l'utilisation de la voiture par les Parisiens et les visiteurs, dont les attentats de janvier et novembre 2015.

Le phénomène est particulièrement marqué sur des parcs faisant l'objet de gros chantiers eux-mêmes (Hôtel de Ville, Ternes) ou sur des parcs touchés par des grands travaux proches (Halles, Saint Eustache) et la concurrence d'autres parcs de stationnements (exemple Porte de Clignancourt et Hoche). En revanche, on constate sur le parc de stationnement Vendôme une hausse importante du nombre de sorties après une longue période de travaux suite à l'incendie de 2012. Les parcs Jean Bouin et Mac Mahon progressent également.

Le nombre d'abonnements standards s'établit à 34 107 (- 4,5 % par rapport à 2014). Cette baisse s'inscrit dans le mouvement général de baisse des fréquentations des parcs. En 2015, 80 parcs ont subi une diminution de leur nombre d'abonnés (contre 90 parcs en 2014). Des récessions prononcées ont été observées sur les parcs Citroën-Cevennes, Didot. Les parcs de la ZAC Rive gauche subissent un retard de développement.

Les abonnements à destination des résidents et résidents petits rouleurs résistent beaucoup mieux malgré une certaine baisse (-2, 1 %) avec parfois des hausses importantes dans certains parcs de stationnement (Porte d'Auteuil, Bergson, Harlay Pont-Neuf...).

#### Réclamations :

122 parcs ont reçu au moins une réclamation contre 117 en 2014. Elles portent à 38% sur des problèmes commerciaux ou le niveau des tarifs, à 30% sur des problèmes techniques (dysfonctionnement d'un équipement comme une caisse automatique ou l'éclairage), à 15 % sur des problèmes d'insécurité (vol d'objet, vandalisme) et à 9 % sur le manque d'entretien des ouvrages.

#### **c) Politique tarifaire**

Les tarifs publics du stationnement sont fixés dans le cadre des contrats.

Pour les véhicules légers, les tarifs horaires varient entre 3,60 € et 4,40 € dans le centre (1<sup>er</sup> au 4<sup>ème</sup> arr.), entre 3,60 € et 4,60 € dans la zone péri-centrale (5<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> arr.) et entre 2,50 € et 4,40 € dans les arrondissements périphériques (12<sup>ème</sup> au 18<sup>ème</sup> arr.). Seul le parc Marigny Château pratique un tarif horaire de 1,40 €, du fait de son emplacement (Vincennes). Dans les 11<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements, il n'y a pas de parc accueillant une clientèle horaire.

La hausse des tarifs de la fin de l'année 2015 par rapport à ceux de 2014 s'explique par la mise en place au 1<sup>er</sup> juillet 2015 de la facturation obligatoire du stationnement de courte durée par tranches (appelés par la loi des « pas de quinze minutes ») de quinze minutes au plus. Résultant de l'article 6 de la loi n°2014-344 du 17 mars 2014, cette réforme a imposé une mise à jour générale des grilles tarifaires des parcs de stationnement de la Ville de Paris, qui appliquaient jusqu'alors des tranches d'une heure ou d'une demi-heure. En dispensant les usagers stationnant sur de faibles durées de payer une ou plusieurs heures complètes, la mesure produit (à prix unitaire de l'heure constant) une baisse importante des tickets moyens facturés par les délégataires. Un ajustement des tarifs a donc été réalisé par les délégataires, dans le cadre contractuel et sous le contrôle de la Ville de Paris.

De la même manière, le tarif de l'abonnement annuel de base varie en fonction de la situation géographique du parc. Dans les parcs de stationnement souterrains de Paris, les prix évoluent entre 2 400 € (Rivoli-Sébastopol et Sébastopol) et 3 914 € (Bourse) dans les quatre premiers arrondissements, de 1 726 € (Récollets) à 4 098 € (Bac Montalembert) du cinquième au onzième arrondissement et de 894 € (Porte d'Italie) à 3 702 € (Passy) du douzième au dix-neuvième arrondissement. Dans les 19 parcs de surface parisiens traversant les septième, treizième, quinzisième, seizième et dix-septième arrondissements le tarif de base varie de 1 010 € à 1 340 €. L'abonnement annuel du parc de stationnement Marigny-Château, dans le Val-de-Marne, s'élève à 920 €.

Pour les motos le tarif horaire varie de 1 € à 2 € la première heure, selon la zone. Le tarif des abonnements varie de 357 € à 2 340 € par an selon la zone.

Pour les personnes à mobilité réduite, le tarif horaire varie de 1,40 € (70 c au quart d'heure) à 2,20 € la première heure, selon la zone. Le tarif des abonnements varie de 264 € à 2 882 € par an selon la zone.

En 2015, le tarif dit «résidents », caractérisé par une réduction unique de 30 % sur l'abonnement de base du parc, est appliqué dans 28 parcs. La formule «résidents petits rouleurs » qui fait évoluer le coût de l'abonnement en fonction du nombre de sorties (-20 % à - 40 %) a été appliquée dans 54 parcs en 2015.

À noter : dans le contexte de la mise en application des avenants « quart d'heure », plusieurs parcs de stationnement (Champs-Élysées Pierre Charron (Paris 8<sup>ème</sup>) Citroën-Cévennes (Paris 15<sup>ème</sup>)) ont transformé leur offre « résidents » en formule « petits rouleurs » au début de l'année 2016. De même, les ouvrages Euronord Lariboisière (Paris 10<sup>ème</sup>), Mac Mahon (Paris 17<sup>ème</sup>), et Saint-Michel (Paris 6<sup>ème</sup>) ont mis en place des abonnements « résidents petits rouleurs ».

La demande d'abonnements de la part de résidents véhicules légers résiste davantage que celle des abonnés standards, dans un contexte de montée en charge de ces formules tarifaires sur les parcs : le nombre d'abonnés résidents et résidents petits rouleurs est passé de 9 476 € en 2014 à 9 275 € en 2015, soit une baisse de 2,1 %.

#### d) Événements marquants 2015

Réforme du 1<sup>er</sup> juillet 2015 : Entrée en vigueur de l'obligation de facturer le stationnement horaire au quart d'heure :

Pour ne pas pénaliser le stationnement en parc public par rapport au stationnement de surface, la Ville de Paris a prévu dès 2013, dans les nouvelles conventions de délégation de parcs de stationnement, la facturation par quart d'heure du stationnement horaire, qui garantit aux usagers horaires une tarification mieux corrélée à la durée effective de leur stationnement. Le but recherché est que des automobilistes supplémentaires soient attirés dans les parcs et libèrent ainsi de l'espace en surface conformément aux principes de la politique de déplacements parisienne.

Cette mesure tarifaire a été généralisée au 1<sup>er</sup> juillet 2015 à tous les ouvrages parisiens de stationnement pour l'application de l'article 6 de la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.

Sur ses ouvrages, afin d'atteindre pleinement les objectifs assignés au quart d'heure et sans remettre en cause le cadre contractuel existant, la Ville de Paris et les délégataires ont convenu de mettre en place au 1<sup>er</sup> juillet 2015 des grilles compréhensibles et cohérentes avec les tarifs du stationnement de voirie comme avec la commercialité des parcs. Les nouvelles tarifications ont également tenu compte de l'équilibre économique de certains contrats, dans un contexte de baisse régulière des fréquentations et des recettes horaires.

Dans ce cadre, 24 avenants ont été conclus en 2015 et 2 en 2016 concernant 30 parcs de stationnement, instituant également un nombre important de nouvelles offres attractives en direction des usagers prioritaires de la politique de stationnement parisienne.

#### Avenants et protocoles :

**TERNES** : l'avenant n°1, portant sur le transfert du contrat d'affermage à la société SPIE AUTOCITE 3, a été présenté au Conseil de Paris des 9, 10 et 11 février 2015 ;

**MONTHOLON** : l'avenant n°1, concernant la prorogation de 3 mois de la concession, à l'effet de permettre l'attribution d'un nouveau contrat dans de bonnes conditions, a été présenté au Conseil de Paris des 29, 30 juin et 1<sup>er</sup>, 2 juillet 2015 ;

**LES HALLES - SAINT EUSTACHE** : l'avenant n°5 (prévu dès l'origine du contrat) portait sur la réaffectation au parc public des places libérées par le départ de la préfourrière des Halles, diverses précisions quant à la clarification du périmètre de l'ouvrage, les règles de gestion du passage créé entre le parc et la gare RER des Halles dans le cadre du chantier de modernisation des Halles, la mise en place d'une nouvelle grille tarifaire pour les horaires et les abonnés dans le contexte de la généralisation de la facturation du stationnement horaire par quart d'heure et l'adaptation des modalités financières et a été présenté au Conseil de Paris des 29, 30 juin et 1<sup>er</sup>, 2 juillet 2015 ;

**AVENANTS À PLUSIEURS DSP** : passage au paiement au quart d'heure : 24 avenants à plusieurs conventions de DSP, se rapportant à la modernisation des grilles tarifaires des parcs de stationnement suite à l'entrée en vigueur de l'obligation de facturer le stationnement horaire au quart d'heure, ont été présentés au Conseil de Paris des 28, 29 et 30 septembre 2015 ;

**PATRIARCHES** : l'avenant n°1, transférant le contrat de concession à la société SPIE AUTOCITE 3, a été présenté au Conseil de Paris des 14, 15 et 16 décembre 2015 ;

**SAINT GERMAIN DES PRES** : l'avenant n°1, prolongeant d'une année initialement calendaire complète le contrat d'affermage en cours, a été présenté au Conseil de Paris des 14, 15 et 16 décembre 2015 ;

**Garage ROND-POINT DES CHAMPS ELYSÉES** : l'avenant n°1, prolongeant de 2 mois le contrat d'affermage a été présenté au Conseil de Paris des 14, 15 et 16 décembre 2015 ;

**PORTE D'ITALIE** : s'inscrivant dans le cadre du projet de cession de l'ensemble immobilier à ses exploitants à l'effet d'assurer le réaménagement urbain de ce dernier, la résiliation anticipée au 31 mars 2016 de la délégation du parc de stationnement a été soumise au Conseil de Paris des 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2014 et notifiée à l'exploitant (groupe INDIGO) le 14 août 2015.

#### Attributions :

**MONTHOLON** : Le contrat d'affermage, d'une durée de 8 ans, a été attribué au groupe INDIGO par le Conseil de Paris des 28, 29 et 30 septembre 2015, pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> décembre 2015 ;

**SEVRES BABYLONE** : Le contrat d'affermage, d'une durée de 10 ans a été attribué au groupe INDIGO) par le Conseil de Paris du 28, 29 et 30 septembre 2015, pour une entrée en vigueur au 19 décembre 2015 ;

**Garage ROND-POINT DES CHAMPS ELYSÉES** : Le contrat d'affermage de 6 ans a été attribué à la SAEMES par le Conseil de Paris des 14, 15 et 16 décembre 2015, pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mars 2016.

#### Évolution du secteur 2015-2016

##### Procédures de renouvellement des DSP lancées en 2015:

**PYRAMIDES** : la délibération de principe d'un nouvel affermage pour une durée de 8 ans a été présentée au Conseil de Paris des 29, 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2015, suite à quoi un avis d'appel public à la concurrence a été lancé en août 2015 ;

**JEAN BOUIN** : la délibération de principe d'un nouvel affermage pour une durée d'environ 3 ans a été présentée au Conseil de Paris des 28, 29 et 30 septembre 2015, suite à quoi un avis d'appel public à la concurrence a été publié en octobre 2015 ;

**Garage SAINT GERMAIN DES PRES** : la délibération de principe d'un nouvel affermage pour une durée de 7 ans a été présentée au Conseil de Paris des 14, 15 et 16 décembre 2015, suite à quoi un avis d'appel public à la concurrence a été publié en décembre 2015.

#### Travaux :

2015 a marqué la fin des travaux de modernisation et mise aux normes des parcs de stationnement de Saint Germain l'Auxerrois (devenu Louvre Samaritaine) et Porte de Clignancourt.

Les travaux concernent essentiellement la création d'ascenseurs et de places PMR ainsi que la remise en peinture des ouvrages, la modernisation de l'éclairage et la mise en conformité des éléments de sécurité.

2016 verra l'achèvement d'un grand nombre de chantiers dont Anvers, Hôtel de Ville, Ternes Patriarches et la livraison du parc Frémicourt dans le 15<sup>ème</sup>.

D'autres chantiers seront engagés ou continueront par exemple :

**LAGRANGE MAUBERT** : les travaux de modernisation débiteront en juin 2016 et doivent s'achever au courant du quatrième trimestre 2017 ;

**MADELEINE** : les travaux d'aménagement et d'accessibilité doivent être réceptionnés en 2016 ;

**MARIGNY Château** : les travaux de modernisation débuteront en avril 2016 et doivent s'achever au courant du troisième trimestre 2017 ;

**MEDITERRANEE** : les travaux d'aménagement et d'accessibilité (débutés en 2013) ne sont pas terminés au jour de rédaction de ce rapport ;

**MEYERBEER** : les travaux d'aménagement débuteront en septembre 2016 ;

**MONTHOLON** : les travaux d'aménagement débuteront en juin 2016, pour un achèvement programmé au cours du premier semestre 2017 ;

**PARIS RIVE GAUCHE** : les travaux d'aménagement débuteront en janvier 2016 et doivent s'achever pour l'essentiel au courant du quatrième trimestre 2016 ;

**Garage ROND POINT DES CHAMPS-ELYSEES** : les travaux d'aménagement débuteront en mai 2016 et doivent s'achever en septembre 2016 ;

**SEVRES BABYLONE** : les travaux de remise en peinture et d'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et de la sécurité débuteront en juillet 2016 et s'achèveront au courant du mois de février 2017.

## 5. LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

### Présentation du secteur

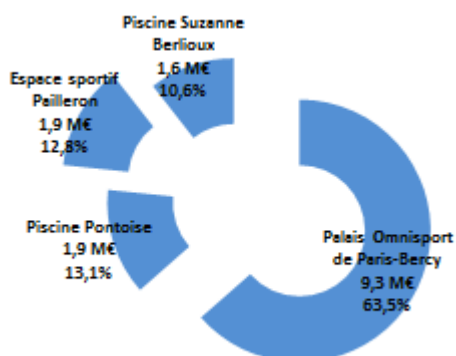
Suite à l'entrée en vigueur le 08/07/2015 de la délégation relative à la piscine Joséphine Baker, ce secteur porte sur **5 délégations de service public** dont 4 piscines (Suzanne Berlioux, Pontoise, Pailleron, Joséphine Baker) et le Palais Omnisport de Paris-Bercy.

### Grandes masses financières du secteur des équipements sportifs

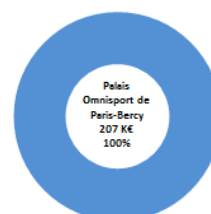
	2014/2015	2013/2014
Chiffre d'affaires	14,7 M€*	23,3 M€
Redevances versées par les délégataires	0,2 M€	0,73 M€
Participations Ville de Paris	2,6 M€	2,3 M€

\* Baisse du CA et de redevances suite à l'arrêt d'exploitation du POPB du 08/12/2014 au 31/08/2015

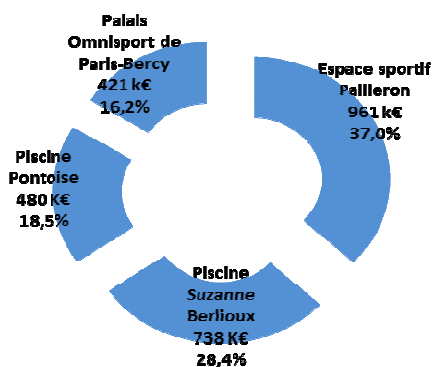
### Répartition CA 2015



### Répartition redevances 2015



### Répartition participation 2015



## 5.1 PALAIS OMNISPORTS DE PARIS BERCY

### Présentation de la délégation de service public

La délégation de service public pour la modernisation et l'exploitation du Palais Omnisports de Paris-Bercy du 29 septembre 2011, a pour objet de déléguer à la **SAEPOPB** (Société anonyme d'exploitation du Palais omnisports de Paris-Bercy), pour une durée de 35 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 :

- la rénovation du POPB dans les termes et conditions définis par les dispositions de la convention de délégation.
- l'exploitation de l'équipement qui recouvre des activités de services public (accueil des manifestations sportives et exploitation de la patinoire) et des activités complémentaires ou annexes (accueil de spectacles culturels et de divertissement notamment).

Concernant les activités de service public, le délégataire a ainsi consacré 40 journées de programmation des salles du POPB à des compétitions sportives organisées par des fédérations délégataires de service public : le BNP Paris Masters de tennis, le Supercross, la finale du championnat de France de Hockey sur glace, le tournoi de Paris de judo...

Le projet de rénovation évalué à 110,6 M€ à la signature du contrat prévoit que :

- la jauge maximale de la grande salle de Bercy atteint 20 920 places (au lieu de 17 000) avec 10 configurations différentes adaptées à tous les sports de salle ;
- la patinoire Sonja-Henie bénéficie d'un accès autonome du reste du POPB ;
- la salle Marcel-Cerdan soit réaménagée afin d'accueillir des manifestations à l'audience plus réduite (jusqu'à 2 000 places) ;
- le nombre de loges soit augmenté de 18 à 52 et que 3 000 m<sup>2</sup> d'espaces de réception desservant 1 000 sièges dits « à prestations » soient créés ;
- que la consommation en énergie du bâtiment soit divisée par plus de trois afin que l'exploitation soit conforme aux prescriptions du Plan Climat de la Ville de Paris.

Le projet de modernisation et d'exploitation du POPB a pour objectifs généraux de :

- faire du POPB un site plus fonctionnel, plus accueillant, plus durable et plus rentable, dans le respect des obligations de service public dévolues au délégataire ;
- mettre dès 2015 le POPB aux standards des grandes salles mondiales ;
- contribuer ainsi à l'attractivité internationale de Paris.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** pour l'année 2014/2015 s'élève à **9,3 M€**, contre 18,7 M€ en 2013/2014. L'exercice 2014/2015 est le deuxième exercice à être marqué par un arrêt de l'exploitation du POPB, pour les besoins du projet de rénovation, à compter du 8 décembre 2014 et jusqu'à la fin de l'exercice comptable fixée au 31 août 2015. L'exercice 2014/2015 a donc compté moins de deux mois d'exploitation de l'équipement (du 13 octobre au 8 décembre 2014).

Le **résultat net** de la délégation pour 2014/2015 est de **-10,2 M€** contre **0,7 M€** en 2013/2014. Le taux de marge brut (*calculé en déduisant du montant des recettes générées par la totalité des ventes le montant des charges d'exploitation directement liées à la réalisation de ces ventes*) s'est dégradé à 41% contre 71% sur la saison précédente. La baisse significative de la rentabilité des ventes s'explique par les coûts importants engagés par le délégataire pour la remise en service provisoire du bâtiment pendant la période de rénovation.

La redevance versée à la Ville de Paris au titre de l'exercice 2014/2015 est de **0,2 M€** contre 0,7 M€ sur l'exercice précédent, la baisse se justifiant par les dispositions contractuelles prévues pour la redevance durant les travaux de rénovation.

	2014/2015	2013/2014
Chiffre d'affaires	9,3 M€*	18,7 M€*
Redevance versée par le délégataire	0,2 M€	0,7 M€
Résultat net de la délégation	-10,2 M€	0,7 M€

\* Mise en œuvre de travaux de rénovation nécessitant la fermeture de l'équipement pendant plusieurs mois sur les deux saisons

### b) Indicateurs de suivi du service public

La fréquentation du POPB est de **368 886 entrées payantes pour 30 spectacles culturels et de divertissements et 4 manifestations sportives**. Pour rappel, l'exercice 2014/2015, est le deuxième à être marqué par un arrêt partiel de l'exploitation du POPB. Sur cet exercice, l'exploitation du POPB, hors patinoire, a été limitée à la période de remise en service provisoire de l'équipement (du 13 octobre au 8 décembre 2014).

De son côté, la réouverture de la patinoire Sonja-Henie au public entre le 8 novembre 2014 et le 14 juin 2015, pendant **176 séances**, a généré la vente de **40 804 entrées** (contre 39 127 entrées en 2013/2014 sur 124 séances). La décomposition des entrées payantes est la suivante : 14 195 au tarif plein, 23 291 à tarifs réduits, 703 dans le cadre des centres de loisirs de la Ville de Paris et 333 au titre des abonnements. Le club des Français Volants a, quant à lui, bénéficié de la patinoire durant 3 024 heures sur la saison

Le taux moyen de fréquentation est de 232 entrées par séance contre 316 en 2013-2014 et la patinoire a généré un chiffre d'affaires de 207 975 € contre 215 577 € en 2013/2014.

### c) Politique tarifaire

Au cours de l'exercice 2014-2015 les tarifs étaient inchangés :

Pour la salle Marcel Cerdan, 2 052 € pour une journée et 1 025 € les journées suivantes.

Pour la location de la grande salle, 22 573 € pour une journée et 11 286 € les journées suivantes.

Les tarifs fixés dans la convention de délégation pour l'accès à la patinoire Sonja Henie sont de 3 € à 6 €, selon la saison et l'heure et entre 2,5 € et 5 € pour le tarif réduit.

Suite à la rénovation du POPB, la grille tarifaire sera revue pour la saison suivante (2015/2016).

### d) Événements marquants 2015 :

L'exercice 2014/2015 a été marqué par l'achèvement de la deuxième tranche des travaux de rénovation de l'équipement (décembre 2014 à septembre 2015) et sa réouverture définitive au public. Le 14 octobre 2015, l'enceinte rénovée a été inaugurée par la Maire de Paris et les 17 et 18 octobre 2015 s'est déroulé le Tournoi de Paris « Grand Slam » de judo qui constitue l'évènement public de réouverture dans la grande salle. **Les délais contractuels concernant la période des travaux de rénovation du POPB ont donc été respectés par le délégataire.**

L'exercice 2014-2015 a également été marqué par les négociations en vue de la conclusion d'un contrat de « naming ou nommage » du POPB avec le groupe Accor. Le Conseil de Paris lors de sa séance des 28, 29 et 30 septembre 2015, a agréé le sponsor proposé, la société Accor, et la nouvelle dénomination de l'équipement « *AccorHotels Arena POPB* ». Conformément à la convention de DSP, la Ville de Paris percevra annuellement une **redevance spéciale de 30%** du montant des droits de naming.



## 5.2 PISCINES SUZANNE BERLIOUX, PONTOISE, JOSEPHINE BAKER, ESPACE SPORTIF PAILLERON

### Présentation des délégations de service public

Le parc aquatique de la Ville de Paris compte aujourd'hui 39 piscines municipales. Trente piscines sont gérées en régie directe et neuf sont externalisées, via un marché de prestation de services et pour cinq d'entre elles, sous la forme d'une délégation de service publique (pour l'espace sportif Pailleron, l'espace sportif Pontoise, la piscine Suzanne Berlioux et la piscine Joséphine Baker depuis le mois de juillet 2015).

#### *Piscine Suzanne Berlioux*

La piscine Suzanne Berlioux est un équipement situé en plein cœur de Paris dans le Forum des Halles. Elle est exploitée via un contrat de délégation de service public qui a été attribué à la société **Carilis**. Le contrat a pris effet le 1<sup>er</sup> mai 2014 pour une durée de 6 ans. Les activités confiées au délégataire consistent en l'exploitation de la piscine en y favorisant le développement de la natation, en tant que pratique sportive, de loisir et de détente.

Cette piscine est l'un des équipements sportifs les plus fréquentés de France, avec près de 400 000 visiteurs par an.

#### *Piscine Pontoise*

L'espace sportif Pontoise se compose de six espaces de pratiques distinctes (un bassin de six lignes d'eau, un espace fitness, un espace squash, un espace cardio, une salle de musculation et deux saunas). Le délégataire a pour missions d'assurer l'accueil du public et de proposer des activités variées, évolutives, avec une qualité constante de prestation.

L'exploitant de l'espace sportif Pontoise, **Carilis**, a pour missions, l'accueil des scolaires, du grand public et du monde associatif, ainsi que l'animation à travers le pôle aquatique et les autres espaces mis à sa disposition (terrains de squash, espace de remise en forme).

La délégation de service public arrivera à échéance au 31/12/2018.

#### *Espace sportif Pailleron*

L'établissement est composé d'un bassin sportif, d'un bassin massant, d'une pataugeoire, d'un Spa, de deux solariums, d'une patinoire, d'un espace forme avec deux saunas et d'un espace de petite restauration.

L'espace sportif Pailleron propose une activité sportive à destination d'un large public : les usagers individuels (soit en pratique libre, soit en pratique encadrée) et les groupes scolaires.

La Ville de Paris a confié l'animation et la gestion de l'Espace Sportif Pailleron à la société **LSU 19**, filiale de l'UCPA, dans le cadre d'une convention de délégation de service public de type « régie intéressée » pour une durée de 8 ans. Afin de faciliter l'attribution de la nouvelle DSP, le contrat qui devait prendre fin au 31/12/2014 a été prolongé jusqu'au 31/12/2015.

Le délégataire a pour mission d'assurer l'animation et la gestion des espaces sportifs dans le but de favoriser le développement de la pratique sportive, de loisir et de détente de la natation, du patinage sur glace, de la remise en forme. Il doit également fournir une offre diversifiée d'activités sportives et ludiques.

**Piscine Joséphine Baker**

La piscine Joséphine Baker est une piscine sur barge située sur la Seine. Elle se compose d'un bassin de 25 mètres, d'une pataugeoire, d'un solarium, d'une salle de fitness et d'une salle de musculation, ainsi que d'un espace bien-être. Le délégataire a pour missions d'assurer l'accueil du public et de proposer des activités variées, évolutives, avec une qualité constante de prestation pour cet équipement d'exception.

L'exploitant de la piscine Baker, **Carilis**, a pour missions, l'accueil des scolaires, du grand public, ainsi que l'animation à travers le pôle aquatique et les autres espaces mis à sa disposition (bien être, espace de remise en forme).

La délégation de service public a pris effet le 8 juillet 2015 pour une durée de 6 ans.

**Analyse de l'exécution du service public****a) Chiffres clés de l'activité****Piscine Suzanne Berlioux**

Le dernier exercice connu correspondant à la première année de la DSP, il compte 14 mois, du 1<sup>er</sup> mai 2014 jusqu'au 30 juin 2015. Il fait apparaître un chiffre d'affaire de 1 553 k€ et une participation de la ville de 729 k€. La piscine Berlioux ayant été fermée de l'automne 2012 jusqu'à fin novembre 2013, la comparaison avec les exercices antérieurs est limitée. Sur l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 avril 2014 (qui n'a comporté que 5 mois d'exploitation), le chiffre d'affaire s'est élevé à **564 k€**.

La Ville de Paris verse une **subvention compensatrice au délégataire** au titre des contraintes de service public. En 2015, le montant total de la participation Ville (scolaires au forfait et subvention) est de **738 k€** contre **829 k€** en 2014.

	2014/2015	2013/2014
Chiffre d'affaires	1 553 k€	564 k€
Participation Ville de Paris	738 k€	829 k€
Résultat de la délégation	0	0

**Piscine Pontoise**

Le **chiffre d'affaires** de la délégation de service en 2015 s'élève à **1 930 k€** contre 1 980 k€ en 2014.

Les recettes de l'Espace sportif Pontoise sont constituées principalement des « entrées à l'espace fitness » (643 k€ en 2015 contre 625 k€ en 2014), ainsi que des recettes « entrées Piscine », 617 k€ en 2015 contre 726 k€ en 2014.

La Ville de Paris verse une **subvention compensatrice au délégataire**. En 2015, le montant total de la participation Ville (scolaires au forfait et subvention) est de **480 k€** tout comme en 2014.

	2015	2014
Chiffre d'affaires	1 930 k€	1 980 k€
Participation Ville de Paris	480 k€	480 k€
Résultat de la délégation	5 k€	15 k€

**Espace sportif Pailleron**

Le **chiffre d'affaires** sur l'exercice 2015 est de 1 885 k€ contre 2 037 k€ en 2014.

La Ville de Paris verse une **subvention compensatrice au délégataire**. En 2015, le montant total de la participation Ville (scolaires au forfait et subvention) est de **961 k€**. Cette diminution de la participation de la Ville est notamment liée aux dispositions contractuelles (baisse en fin de contrat).

Pour l'année 2015 tout comme en 2014, le résultat est en net retrait par rapport à 2013 (le résultat était de -163 k€ en 2013). Cette évolution s'explique par les effets conjugués d'une baisse de fréquentation liée à météo médiocre et à une augmentation importante des charges de réparation liées aux fuites et aux inondations qui se produisent régulièrement en cas de fortes pluies)

	2015	2014
Chiffre d'affaires	1 885 k€	2 037 k€
Participation Ville de Paris	961 k€	1 027 k€
Résultat de la délégation	- 723 k€	- 653 k€

**Au total, les 3 piscines gérées en délégation de service public ont généré un chiffre d'affaires de 5,4 M€ en 2015 contre 4,6 M€ en 2014.** Cette hausse s'explique par le fait que la piscine S.Berlioux n'avait ouvert que 5 mois sur l'exercice précédent.

**Piscine Joséphine Baker**

Depuis la création de la piscine en 2006, cet équipement était géré au moyen d'un marché de prestations de services, ce choix de gestion ayant été guidé par la nécessité d'éprouver les paramètres d'exploitation de cet équipement novateur. Ces paramètres étant aujourd'hui connus, la Ville a fait le choix de déléguer la gestion de l'équipement afin de dynamiser son exploitation.

Le contrat de DSP de la piscine a débuté le 8 juillet 2015. Le premier exercice d'exploitation couvrira la période du 8 juillet 2015 au 31 décembre 2016. Les données financières des 6 premiers mois d'exploitation (juillet-décembre 2015) seront donc présentées dans le bilan 2016.

Pour ces quatre piscines les contrats ne prévoient pas le versement d'une redevance.

**b) Indicateurs de suivi du service public****Piscine Suzanne Berlioux**Fréquentation

La piscine Suzanne Berlioux conserve son image de marque des années précédentes du fait de la qualité des cours dispensés, de l'amplitude des horaires d'ouverture au public, de la mise à disposition de plusieurs lignes d'eau pour tout type de nageur et de sa situation géographique.

En 2015, plus de 315 000 usagers individuels sont venus à la piscine Berlioux contre 349 000 en 2014. Cette fréquentation encore très importante démontre l'attrait dont jouit cet équipement au cœur de Paris.

Qualité de service

L'équipement a été labélisé QualiParis en décembre 2015.

Animations

13 créneaux de gymnastique aquatique sont proposés par les éducateurs sportifs de la piscine. Diverses activités sont proposées telles que le « jogging aquatique », le « fitness palmes » et « Entraînement », ainsi que l'aquabiking.

### ***Piscine Pontoise***

#### Fréquentation

La fréquentation de la piscine est de 198 000 usagers individuels, elle était de 247 576 en 2014. La baisse de fréquentation est concordante avec une baisse généralisée à l'échelle de Paris (de l'ordre de 10 à 15%).

#### Activités

Le taux de remplissage et de renouvellement des cours est très élevé (proche de 90 %).

#### Qualité de service

L'équipement a été labélisé QualiParis en décembre 2015.

### ***Espace sportif Pailleron***

#### Fréquentation

Le nombre d'entrées en 2015 s'élève à 578 043 en 2015, il était de 597 346 en 2014 sur l'ensemble du site.

- 397 893 sur l'espace « Aquatique »;
- 80 310 sur l'espace « Glisse »;
- 80 166 sur l'espace « Forme ».

16 000 scolaires ont été accueillis sur l'ensemble du site.

#### Activités

Pour l'année 2015, l'espace forme a proposé 56 créneaux d'activités et 3 créneaux sont dédiés aux stages.

#### Qualité de service

Le label Quali Paris confirme la bonne tenue de l'établissement.

## **c) Politiques tarifaires**

### ***Piscine Suzanne Berlioux***

En 2015, l'entrée plein tarif est à 4,5 €, l'accès en tarif réduit est à 3,5 €, des changements tarifaires interviennent au 1<sup>er</sup> mai 2016 conformément au contrat.

### ***Piscine Pontoise***

L'entrée unitaire à l'espace Aquatique est de 4,80 €, tandis que l'accès à l'espace remise en forme est à 20 € et celui aux terrains de squash est à 30 €.

### ***Espace sportif Pailleron***

L'entrée unitaire pour l'espace aquatique est à 3,10 € et de 10 € pour l'accès à l'espace forme. Pour l'espace glisse elle est à 4 €.

Par ailleurs, la gratuité est accordée dans les quatre piscines aux scolaires, aux porteurs de la carte Navigo Émeraude-Améthyste délivrée par le CASVP, aux guides d'aveugles et guides d'invalides de guerre détenteurs de la carte blanche de pensionné à 100%, aux pensionnés militaires d'invalidité, aux demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA domiciliés à Paris et aux bénéficiaires de l'allocation temporaire d'attente.

## **d) Événements marquants 2015**

### ***Piscine Suzanne Berlioux***

L'exploitation de la piscine Berlioux donne entière satisfaction à la collectivité.

### ***Piscine Pontoise***

L'exploitation de l'espace sportif Pontoise donne entière satisfaction à la collectivité. Les terrains de squash apportent un dynamisme important à l'équipement.

***Espace sportif Pailleron***

L'exploitation de l'espace sportif Pontoise donne entière satisfaction à la collectivité. Les événements majeurs de l'année 2015 sont l'organisation de nombreux événements, et des privatisations de l'équipement lors des vidanges pour organiser des soirées notamment.

***Piscine Joséphine Baker***

La piscine Joséphine Baker a fait l'objet d'un nouveau mode de gestion en passant d'une gestion au moyen d'un marché de prestation de service à une gestion déléguée, à compter du 8 juillet 2015 et ce pour une durée de 6 ans.

## 6. EQUIPEMENTS ET SERVICES CULTURELS

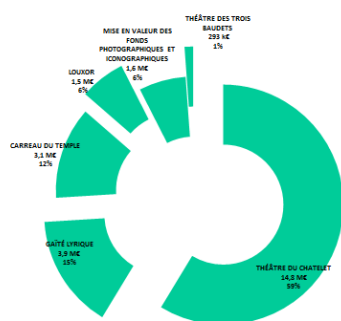
### Présentation du secteur

Ce secteur a regroupé en 2015 **6 délégations** de service public portant sur les spectacles vivants (musique, opéra, danse, théâtre ...), la mise en valeur des musiques actuelles et des arts numériques, la mise en valeur et la numérisation des fonds photographiques et iconographiques de la Ville de Paris, l'exploitation d'un établissement cinématographique ou encore l'exploitation du Carreau du Temple.

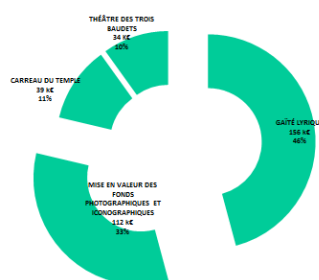
### Grandes masses financières du secteur culturel

	2015	2014
Chiffre d'affaires	25,3 M€	23,7 M€
Redevances versées par les délégataires	341,5 k€	526,7 k€
Participations de la Ville de Paris	24,9 M€	25,7 M€

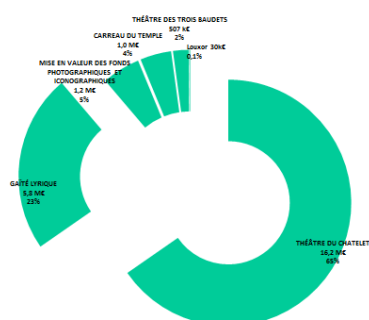
### Répartition CA 2015



### Répartition redevances 2015



### Répartition participation 2015



## 6.1 THEATRE DU CHATELET

### Présentation de la convention

La construction du Théâtre du Châtelet fut achevée en 1862. Depuis 1979, l'association « **Théâtre Musical de Paris** » en assure l'exploitation.

Dans le cadre d'une convention passée en 1979, l'association a pour objectif de produire ou coproduire des manifestations et des spectacles de haute qualité dans le domaine de l'art lyrique, de la musique symphonique et instrumentale et de l'art chorégraphique, tout en favorisant leur accès au public le plus large.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires est constitué des recettes de billetterie des spectacles auxquelles s'ajoutent les recettes tirées du mécénat et de la location d'espaces. A ces recettes propres s'ajoute une subvention annuelle versée par la Ville dont le montant est approuvé chaque année par le Conseil de Paris.

Malgré une baisse d'1 M€ de la subvention en 2015 (16,2 M€), l'association réalise un bénéfice d'1 M€. Ce résultat s'explique notamment par une baisse des coûts de production de spectacles (-20 %) et une hausse de la billetterie de 20% par rapport au prévisionnel. La tournée d'*An american in Paris* a ramené 389 k€ de royalties.

L'activité artistique a engendré un résultat déficitaire de - 956 k€. La production de *La belle Hélène* et la reprise de *Singin' in the rain* ont contribué très largement au bénéfice de l'exercice.

Le résultat net est de 1 040 448 €.

	2015	2014
Chiffre d'affaires net	14,8 M€	13,5 M€
Participation de la Ville de Paris	16,2 M€	17,2 M€
Redevance Ville de Paris	0	0
Résultat net	1,0 M€	4,4 k€

#### b) Indicateurs de suivi du service public

##### Programmation et fréquentation :

L'association poursuit l'objectif d'ouvrir le plus largement possible cette salle à tous les publics, néophyte ou connaisseur. Le théâtre propose ainsi une programmation à la fois exigeante, diversifiée et éclectique.

La fréquentation de la saison 2014-2015 a été de :

	Nbre de représentations	Jauge physique théorique	Nbre total de places	% fréquentation
Grands spectacles	89	141 072	143 347	102%
Ballets	40	60 560	65 999	109%
Concerts et récitals	53	80 242	93 424	116%
Jazz	4	6 404	5 840	91%
Concert tôt et tea (+ateliers)	18	18 840	14 906	79%
Jean-François Zygel	7	10 584	4 543	43%
Divers	1	1 020	990	97%
<b>Total Représentations</b>	<b>212</b>	<b>318 722</b>	<b>329 049</b>	<b>103%</b>

Le théâtre comprend environ 2000 places théoriques, mais 1600 places sont commercialisées. La fréquentation peut dépasser les 100% car pour certains spectacles ayant une fréquentation exceptionnelle des places supplémentaires de 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> catégorie au dernier étage peuvent être vendues.

#### Politique à destination des familles et du Jeune public :

Le Théâtre du Châtelet propose depuis le mois d'octobre 2010 les « ConcertTôt - ConcertTea », programmes musicaux destinés aux familles, explorant les différents univers musicaux tels que le jazz, la musique de cirque ou encore l'opérette. Ces spectacles sont le plus souvent animés et interprétés par des élèves d'établissements prestigieux tels que le Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris, mais aussi par des orchestres confirmés tels que l'Orchestre National d'Ile-de-France ou l'Orchestre de Chambre de Paris.

Sur la saison 2014-2015, 12 794 jeunes ont fréquenté le Théâtre dans le cadre des actions pédagogiques. Cette fréquentation, en très légère baisse, a été marquée par les événements de janvier 2015 (interdiction de sortie des élèves, annulation de spectacles).

#### **c) Politique tarifaire**

Le théâtre a fait le choix de proposer des tarifs accessibles au plus grand nombre. Les tarifs de 1<sup>ère</sup> catégorie sont très majoritairement inférieurs à 100 € et ne dépassent ce seuil que pour quelques soirées exceptionnelles. Le théâtre tient à contenir la hausse des billets afin de ne pas franchir la barrière symbolique de 100 € qui serait, selon lui, dissuasive.

Les tarifs de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégorie des grands spectacles sont compris entre 30 € et 79 €. Les tarifs les plus accessibles sont autour de 6 € et 10 € (6<sup>ème</sup> catégorie).

Afin d'ouvrir davantage le Châtelet aux publics les moins favorisés, 300 places sont proposées gratuitement à chaque représentation à des familles en difficultés, en partenariat avec différents organismes sociaux.

#### **d) Événements marquants 2015**

La reprise de *Singin' in the rain* du 22/11/2014 au 04/01/2015, produit par le théâtre, a connu un grand succès populaire. Les recettes de tournées aux États-Unis, Grande-Bretagne et en Chine - que le théâtre développe intensément - rapportent de plus en plus de royalties. Cette tendance devrait être confirmée en 2016.



Enfin, le Châtelet poursuit « Les Leçons de Musique » présentées par Jean-François Zygel et inaugure un cycle de conférences en lien avec ses productions. Outre sa programmation, le Théâtre du Châtelet a programmé en 2015 de nombreuses actions éducatives et pédagogiques autour de trois axes principaux :

- l'École du spectateur, qui permet l'accueil de jeunes aux représentations et à leur préparation ;
- le Châtelet en Scène, constitué d'ateliers et de spectacles dont les jeunes sont les acteurs ;
- les visites du Châtelet.

## 6.2 CARREAU DU TEMPLE

### Présentation de la délégation de service public

Le Carreau du Temple, ancien marché de vêtements construit sous le Second Empire et situé au 4, rue Eugène Spuller dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, a fait l'objet, de l'été 2009 à février 2014, d'une réhabilitation initiée par la Ville de Paris, afin de réaliser un équipement à usage mixte offrant des espaces à caractère sportif, culturel et événementiel.

Le volume existant des halles a été réhabilité et augmenté de deux nouveaux niveaux de sous-sols et de deux étages. Au terme de cette rénovation, le bâtiment dispose notamment d'un auditorium de 250 places, d'un espace de 1 800 m<sup>2</sup> modulable pour des activités sportives ou événementielles ainsi que d'un espace bar/petite restauration et de plusieurs salles destinées aux pratiques sportives et musicales amateurs.

Le contrat de DSP, entré en vigueur le 26 décembre 2012, a été confié à la **SPL Carreau du Temple** pour une durée de 5 ans. Il prévoit que le Carreau du Temple propose ces espaces aux publics scolaires, aux associations, aux institutions et aux particuliers souhaitant participer aux différentes activités organisées au sein de l'équipement. Le délégataire doit également concevoir une programmation sportive, culturelle et événementielle.

L'année 2015 est la première année d'exercice plein, l'équipement ayant ouvert ses portes en avril 2014.

En 2015, le contrat de DSP a fait l'objet d'un avenant n°1 portant principalement sur la création d'un comité de suivi et de contrôle et le versement par le délégant d'une indemnisation financière de 195 k€ correspondant au préjudice subi par le délégataire du fait du retard de livraison de l'équipement par la Ville.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

La production vendue (chiffre d'affaires), constituée des recettes de mises à disposition des espaces et des recettes des manifestations organisées par le délégataire, s'élève à 3,13 M€, soit 70% des recettes d'exploitation. Elle est en progression de 50% par rapport à 2014. A ces recettes propres s'ajoute la compensation annuelle de service public versée par la Ville : **1,02 M€** en 2015 (environ 30% des recettes d'exploitation).

Le délégataire verse une redevance constituée d'une part fixe et d'une part variable calculée en fonction du chiffre d'affaires. En 2015, la **redevance** s'est élevée à **38 972 €**.

Les charges d'exploitation de l'exercice 2015 se situent en dessous du niveau attendu (-152 k€), à un total de **4,7 M€**. Un programme de maîtrise des dépenses a été mis en place au printemps 2015, dont les résultats sont visibles dès 2015 et devraient se confirmer en 2016.

La forte augmentation des recettes (+ 23%), combinée à l'évolution maîtrisée des charges de fonctionnement (+11%), permet à la SPL de réaliser un résultat d'exploitation en nette progression, même s'il reste négatif.

	2015	2014
Chiffre d'affaires (hors participation Ville)	3,13 M€	2,07 M€
Redevance versée par le délégataire	39 k€	20 k€
Participations de la Ville de Paris	1,02 M€	1,2 M€
Résultat net de la délégation	-172,3 k€	-235,2 k€

*\* Nota bene : la participation financière pour 2014 inclus une indemnisation de 195 k€ correspondant au préjudice subi par le délégataire du fait du retard de livraison de l'équipement.*

## **b) Indicateurs de suivi du service public**

En 2015, le Carreau du Temple a attiré 389 764 visiteurs, usagers et spectateurs : 40% d'entre eux y sont venus pour assister à des manifestations de service public et 90% ont assisté à une manifestation ouverte au grand public et enfin, 53% du public ont assisté à une manifestation culturelle, 29% à une manifestation liée aux modes de vie et 18% à une manifestation sportive.

En 2015, on dénombre 143 événements et spectacles organisés au Carreau du Temple en 2015 dont 61 organisés par le Carreau du Temple, 27 résidences artistiques ainsi que la tenue de 132 cours réguliers organisés par 51 associations.

Par ailleurs, 134 classes ainsi que 6 ateliers d'aménagement des rythmes éducatifs ont été accueillis au Carreau du Temple en 2015.

## **c) Politique tarifaire**

Le Carreau du Temple, dont le modèle économique repose à 30% sur une subvention de compensation pour missions de service public, et à 70% sur la levée de ressources propres issues en majorité de la location de ses espaces exceptionnels pour des événements, doit trouver une grille tarifaire adaptée aux événements proposés, notamment pour les actions de programmation artistique et culturelle qui participent des missions de service public.

En 2015, l'avenant n° 1 de la DSP a modifié à la marge la grille tarifaire appliquée.

Les tarifs de location dépendent des salles et des activités concernées. Les tarifs des manifestations organisées par le délégataire varient suivant la nature de ces manifestations (spectacles ; projections ; expositions) et s'échelonnent de 6 € à 30 €.

Les tarifs réduits s'échelonnent de 6 € à 18 €, ils sont proposés aux groupes, aux personnes en situation de handicap, aux bénéficiaires de minima sociaux, aux demandeurs d'emplois ainsi qu'aux seniors et aux jeunes. Une formule d'abonnement est également proposée.

La grille tarifaire est établie au regard de la nature de la manifestation, de son équilibre économique et de ses objectifs de fréquentation. Ces tarifs peuvent être modulés de plus ou moins 20%, sous réserve de l'accord du délégant. Les tarifs des manifestations organisées dans le cadre de partenariats de diffusion sont adaptés aux tarifs du partenaire.

Enfin, le Carreau du Temple a également mis en place une grille tarifaire pour la location de ses espaces pour des manifestations privées et non ouvertes au grand public, dans un but d'optimisation de ses ressources propres et de soutenabilité de son modèle économique.

## 6.3 GAÏTE LYRIQUE

### Présentation de la délégation de service public

Par délibération des 1<sup>er</sup> et 2 mars 2004, la Ville de Paris a approuvé le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation du théâtre de la Gaîté Lyrique au 3 bis rue Papin (3<sup>e</sup>) et a conclu au terme de cette procédure une convention de délégation de service public avec la **SGGL** (Société de Gestion de la Gaîté Lyrique SAS) par délibération en date des 17, 18 et 19 décembre 2007.

Au terme de lourds travaux de rénovation auxquels elle était associée, et après passage de la Commission de sécurité, la SSGL s'est vu remettre les clés du bâtiment le 2 novembre 2010. L'ouverture au public a eu lieu le 2 mars 2011.

Dans le cadre de cette délégation de service public, la SGGL s'est engagée à prendre en charge les missions suivantes :

- élaborer et mettre en œuvre un projet artistique et culturel, original et fortement identifié, sur les musiques actuelles et les arts numériques ;
- exploiter et animer la Gaîté Lyrique, en y accueillant et en y produisant principalement et prioritairement des manifestations artistiques et culturelles, dans les domaines des musiques actuelles et des arts numériques (concerts, expositions, spectacles, performances, installations, conférences, projections...) ;
- exploiter et animer le centre de ressources de la Gaîté Lyrique et le site Internet qui lui est associé,
- favoriser l'accès du public et des artistes à la création numérique, notamment par des actions de médiation et de formation.

Cette délégation est arrivée échéance le 31 juillet 2016. A l'issue de la procédure de mise en concurrence lancée en juin 2015, le contrat de délégation a été attribué à un nouveau délégataire. La Gaîté Lyrique est exploitée à compter du 01/08/16 par la Société d'Exploitation de la Gaîté Lyrique.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires de la DSP est constitué des recettes de billetterie des spectacles, concerts, expositions, projections, ateliers, formations, pépinière d'entreprises ainsi que des recettes générées par le bar, la privatisation des espaces et les partenariats avec des entreprises privées. A ces recettes propres s'ajoute la **compensation annuelle de service public** versée par la Ville (**5,8 M€**). Le total des produits baisse légèrement (-1%).

Pour l'année 2015, le chiffre d'affaires net de la DSP s'élève à 3,8 M€ HT (hors compensation financière de la Ville) en baisse 5 % par rapport à 2014 (4 M€). La fréquentation globale a été plus faible qu'en 2014, notamment pour les expositions qui ont eu des difficultés à rencontrer leur public. **La fréquentation totale de l'équipement est passée de 360 000 à 254 000 personnes, et le nombre de billets spectateurs vendus de 188 000 à 92 500.**

Le résultat de l'exercice, négatif en 2012, a connu un redressement en 2013 pour atteindre + 236 k€. Il se redresse encore sur l'exercice 2014 pour atteindre + 297 k€. **Il a fortement baissé en 2015 : bénéfice de 35 k€.**

Le délégataire verse une redevance constituée d'une part fixe (120 k€/an) indexée et d'une part variable calculée en fonction du chiffre d'affaire hors recettes de mécénat et subvention. **En 2015, le montant de la part fixe de la redevance a été de 140 180 €, et celui de la part variable de 16 280 € (11 039€ en 2014).**

	2015	2014
Chiffre d'affaires net	3,9 M€	4,0 M€
Redevance versée par le délégataire	156,5 k€	148 k€
Participations de la Ville de Paris (TTC)	5,8 M€	5,8 M€
Résultat net de la délégation	+ 35,1 k€	+ 297 k€

## b) Indicateurs de suivi du service public

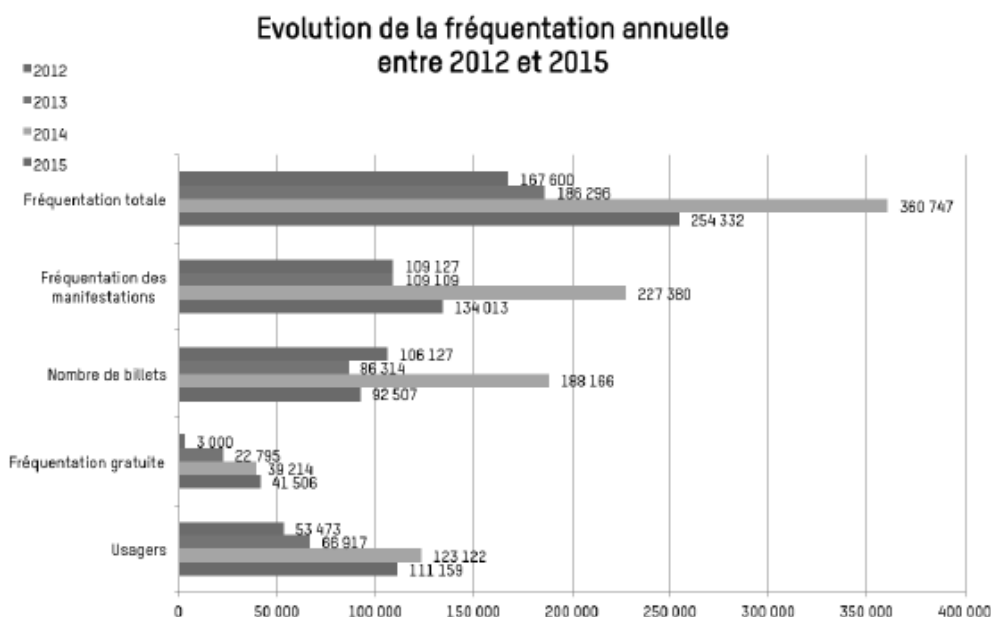
Après une année 2014 exceptionnelle tant par la fréquentation que par les recettes générées par les expositions, les concerts et privatisations, l'année 2015 a connu une baisse de ces indicateurs.

La compensation financière versée par la Ville a représenté 58,6 % des recettes (5,8 M€ HT). S'agissant des ressources propres, la billetterie représente 21% des recettes totales, les partenariats et privatisation représentent 38% des recettes totales. Le bar a généré 14 % des ressources propres de l'équipement.

Sur l'ensemble des recettes de billetterie, les concerts sont le principal poste (73%). Les expositions ont constitué 23 % des recettes. Les conférences/projections et ateliers sont résiduels.

En 2015, le délégataire n'a pas réussi à renouveler le très bon niveau de fréquentation de l'année précédente.

La fréquentation est en baisse en 2015, passant de 360 000 à 254 000 visiteurs, et de 188 000 à 92 000 billets :



Sur 4 ans, le nombre de billets vendus a été de **106 127** en 2012, **86 314** en 2013, **188 166** en 2014 et **92 507** en 2015.

La Gaité Lyrique a programmé 81 concerts en 2015 (92 en 2014 et 79 en 2013), auxquels se sont ajoutés plus de 300 conférences et près de 1200 événements, organisé 3 expositions sur 36 semaines. 579 heures de formations ont été dispensées et 238 ateliers ont été proposés au grand public ou aux établissements scolaires.

### c) Politique tarifaire

La politique tarifaire initiée reflète la diversité de la programmation, allant de la conférence à l'exposition en passant par l'atelier et le concert. De nombreux événements sont gratuits. Un système de tarifs réduits pour certains publics est mis en place (jeunes de moins de 26 ans, seniors de plus de 60 ans, demandeurs d'emploi).

#### Tarification :

- concerts : entre 12€ et 32€
- exposition : 7,5€ / 5,5€ / Gratuit
- conférence/projection : 5€ / 3€

Dans le cadre du programme *Capitaine futur*, une tarification à destination des familles a été mise en place dès 2012 et prolongée en 2014. La Gaîté lyrique pratique ainsi des tarifs très bas et lisibles pour ces événements : 5 € pour les concerts, boums et spectacles (tarif unique). Enfin, dans le cadre de la charte de coopération culturelle, la Gaîté lyrique développe une tarification sociale spécifique (1 € pour les expositions, 2 € pour les concerts/spectacles) et à destination des jeunes et des familles.

### d) Événements marquants 2015

La procédure de consultation pour l'attribution de la nouvelle DSP à compter du 01/08/2016 s'est déroulée entre juin 2015 et juillet 2016.

Par décision du Conseil de Paris du 04/07/2016, un nouveau délégataire a été choisi: la Société d'Exploitation de la Gaîté Lyrique, présidée par Bertrand Jacobberger et dirigée par Marc Dondey.

Cette nouvelle DSP arrivera à terme en juillet 2022.

## 6.4 MISE EN VALEUR DES FONDS PHOTOGRAPHIQUES ET ICONOGRAPHIQUES

### Présentation de la délégation de service public

La Ville de Paris possède un patrimoine iconographique riche de plusieurs millions de documents (photographies, dessins, gravures, cartes, affiches) d'une grande valeur artistique, documentaire et patrimoniale. Elle est notamment propriétaire des collections photographiques Roger-Viollet, qui lui ont été léguées en 1985 et regroupent environ six millions de clichés. Parmi les autres fonds patrimoniaux photographiques figurent notamment ceux du Musée Carnavalet (150 000 clichés), de la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris (entre 800 000 et 1 100 000 clichés) et de la Bibliothèque de l'Hôtel de Ville (25 000 clichés).

La Ville de Paris a souhaité permettre la diffusion de ce patrimoine, d'un intérêt culturel, patrimonial et historique indéniable et en ouvrir l'accès au plus grand nombre. C'est pourquoi elle a décidé, en 2005, de créer un service public local de préservation et de mise en valeur des fonds.

L'objet de la délégation est d'assurer la reproduction numérique des fonds, la préservation des originaux et d'en assurer la diffusion par l'exploitation commerciale des droits de reproduction. Jusqu'au 31 août 2015, terme de la DSP, le titulaire du contrat a été la SAEML Parisienne de Photographie. À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, la SEM a été transformée en SPL, la SPL Parisienne de Photographie, qui est le titulaire du nouveau contrat de DSP conclu pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 décembre 2017.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la DSP est constitué des recettes tirées de l'exploitation des fonds photographiques par le délégataire, auxquelles vient s'ajouter la participation aux charges de service public versée par la Ville de Paris au titre de la numérisation et de la conservation des fonds.

Pour l'année 2015, le **chiffre d'affaires réalisé sur l'exploitation des fonds** par le délégataire s'élève à **1,60 M€** (en forte baisse par rapport à 2013, -25%).

La **participation versée par la Ville** au titre de la compensation des contraintes de service public s'élève à **1,24 M€**, en légère hausse par rapport à l'année 2014 (1,22 M€).

Le **résultat net de la délégation** représente une perte de **- 536 k€** (- 100 k€ en 2014).

La **redevance**, dont les modalités de calcul ont évolué, est constituée d'une part fixe, représentant les redevances d'occupation pour les locaux mis à disposition, auxquelles s'ajoute une part variable calculée en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur l'exploitation des fonds (après déduction des droits d'auteurs) jusqu'au 31 août 2015. Dans le cadre de la nouvelle DSP, ce système a été remplacé par une unique redevance annuelle fixe. Pour l'année 2015, la **redevance globale** s'élève à **102,2 k€** (contre 322,6 k€ en 2014).

	2015	2014
Chiffre d'affaires (comprenant la participation Ville)	2,84 M€	2,14 M€
Redevances versées par les délégataires	112,2 k€	322,6 k€
Participations de la Ville de Paris	1,24 M€	1,22 M€
Résultat net de la délégation	- 536 k€	- 100 k€

## b) Indicateurs de suivi du service public

### Production d'images numérisées

La délégation prévoit un objectif de 73 300 numérisations annuelles pour les fonds appartenant à la Ville de Paris. Les images numérisées sont indexées et diffusées. En 2015, l'activité de numérisation s'est maintenue à un niveau élevé avec un total de 112 737 numérisations réalisées (en progression par rapport à l'année précédente de 37 %).

### Conservation du fonds Roger-Viollet

La conservation du fonds Roger-Viollet implique d'inventorier, de restaurer et de reconditionner les négatifs le constituant. Ce fond comporte une importante quantité de négatifs en nitrate de cellulose dont le caractère inflammable fait l'objet de procédures de traitement et de conditions de stockage particulièrement encadrées. Les tris avec séparation des supports verres sont achevés, à l'exception de l'ensemble dit CAP-LL-ND. La campagne de reconditionnement des plaques de verre grand format, portant sur environ 6 000 supports, en partenariat avec l'ARCP a permis de traiter 1 713 plaques en 2015, soit presque la quasi-intégralité du fonds (4 253 plaques ont été ainsi traitées depuis 2011). L'année 2015 marque la fin du chantier des collections Roger-Viollet puisque dans le cadre de la nouvelle délégation cette activité n'est maintenue que jusqu'au 31 décembre 2015. La nouvelle convention définit a minima les missions de conservation.

### Commercialisation des droits de reproduction

La commercialisation des images numérisées s'effectue auprès de plusieurs types de clientèle : le délégataire assure la commercialisation auprès du secteur institutionnel et des professionnels de la presse. Le produit des ventes cumulées des droits de reproduction est en baisse de 27% par rapport à l'exercice précédent. Le fonds Roger-Viollet représente 61% des ventes, les collections Ville 22% et les collections tiers 17%.

### Diffusion culturelle des fonds

La valorisation des fonds s'effectue aussi par la mise à disposition des fonds aux services et institutions de la Ville pour des expositions, publications ou une utilisation sur les sites des institutions municipales. Cette mise à disposition se fait à travers le site de la Parisienne de Photographie. En 2015, le site comptait 406 utilisateurs réguliers (contre 382 en 2014).

## c) Politique tarifaire

Les grilles tarifaires appliquées sont celles figurant en annexe des conventions. Les tarifs ont fait l'objet d'une révision dans le cadre de la nouvelle délégation de service public.

La gratuité des droits de reproduction est accordée à la Ville de Paris et à certains de ses partenaires dans le cadre de l'utilisation non commerciale des images. Des tarifs préférentiels sont accordés aux étudiants, aux chercheurs et aux publications scientifiques (réduction de 50 %). Des dérogations peuvent être également consenties en fonction du nombre d'images commandées par le même utilisateur, dans le cadre d'accord spécifique proposant un prix forfaitaire à l'image.

## d) Événements marquants 2015

En termes de numérisation des fonds des musées et des bibliothèques, 2015 est la meilleure année depuis le début de la délégation : la production progresse de 37% par rapport à 2014, renforçant la tendance amorcée dès 2012.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2015, la SEM, précédent titulaire du contrat a été transformée en SPL, à laquelle a été attribué le nouveau contrat de DSP dans le cadre d'une relation de quasi-régie.

L'année 2015 est marquée par une nette dégradation des résultats de la délégation du fait d'une forte baisse du chiffre d'affaires issu de l'exploitation des fonds photographiques liée aux difficultés des principaux usagers professionnels du service (la presse et l'édition en particulier).

Le résultat fortement négatif s'explique par ce retournement de conjoncture et la difficulté pour la société à opérer une baisse des charges équivalentes.



## 6.5 THEATRE DES TROIS BAUDETS

### Présentation de la délégation de service public

L'ancien théâtre des Trois Baudets, situé 2, rue Coustou dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, est considéré comme un haut lieu de mémoire de la chanson française, où se sont révélés de nombreux artistes tels que Georges Brassens, Jacques Brel, Pierre Perret ou Francis Blanche.

Créé par Jacques Canetti en 1947 dans les volumes d'un ancien cabaret, le théâtre a fermé ses portes en 1967. La Ville de Paris a racheté la totalité de l'immeuble en 1994. Le théâtre a été réhabilité dans l'objectif d'y développer un espace de présentation et de promotion de la création contemporaine dans le domaine de la chanson francophone, en accord avec le passé prestigieux du lieu. L'équipement comporte désormais une salle de spectacle d'environ 200 places, un espace de restauration et des locaux annexes.

La présente délégation portant sur la gestion et l'exploitation du théâtre des Trois Baudets est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Elle a été conclue avec la **Société 3 Anes Prod**, représentée par Olivier Poubelle pour une durée de 6 ans.

Dans ce cadre, le délégataire doit mettre en œuvre une politique de promotion de la création émergente et accompagner la découverte de nouveaux talents en organisant chaque année un minimum de 172 concerts. La programmation mise en œuvre par le délégataire doit mettre l'accent sur l'accompagnement des artistes et permettre à la plupart d'entre eux de se produire régulièrement dans la salle de spectacle des Trois Baudets.

La Société 3 Anes Prod doit également proposer un programme d'accompagnement des équipes artistiques (en direction principalement des artistes amateurs ou en voie de professionnalisation) et un programme d'actions culturelles. Ceux-ci comprennent notamment l'organisation de 4 master-classes, de 4 rencontres autour d'un artiste ouvertes aux abonnés et à un large public, d'un festival pour le jeune public, de 4 concerts « hors les murs » et d'ateliers musicaux pour le jeune public.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires de la DSP est constitué des recettes de billetterie des concerts, de la vente des abonnements, des recettes des activités annexes (bar, restaurant, location de locaux et de matériels), de soutiens financiers de partenaires privés, de droits d'auteurs et de reproduction, ainsi que de subventions de sociétés civiles et d'organismes publics.

A ces recettes propres s'ajoute la **compensation annuelle de service public versée** par la Ville (**506,7 k€** en 2015).

En 2015, troisième année d'exploitation, le compte de résultat de la société 3 Anes Prod fait apparaître une diminution du **chiffre d'affaires net** (hors compensation financière) de -14% à **293,2 k€** (339,9 k€ en 2014).

L'exercice enregistre un bénéfice de **53,2 k€** (23,6 k€ en 2014). Ce résultat s'explique notamment par une réduction de la masse salariale chargée (-51 278 €) et une augmentation des recettes générées par la mise à disposition de postes de travail (+33 649 €).

En 2015, les charges d'exploitation ont diminué de 5,51% (soit 49 483 €) et les produits d'exploitation de 2,02% (soit 18 633 €).

Le délégataire verse une redevance constituée d'une part forfaitaire (25 k€/an) indexée et d'une part variable calculée sur le chiffre d'affaires de la délégation hors subventions et compensation financière versée par la Ville.

Au titre de l'année 2015, la redevance globale s'est élevée 33,9 k€.

	2015	2014
Chiffre d'affaires	293,2 k€	414,7 k€
Redevance versée par le délégataire	33,9 k€	35,4 k€
Participations de la Ville de Paris	506,7 k€	504,2 k€
Résultat net de la délégation	53,2 k€	23,6 k€

## b) Indicateurs de suivi du service public

En 2015, la ligne éditoriale de la programmation musicale des Trois Baudets correspond toujours aux objectifs fixés dans la convention. Le nombre d'artistes (émergents et repérés) différents programmés (318) dans le cadre des soirées Trois Baudets dépasse nettement l'objectif (100).

Le nombre de projets artistiques, artiste solo ou groupe, est en baisse (383 en 2013 et 389 en 2014). La catégorie « artistes émergents » est stable et la catégorie « artistes repérés » est en baisse. Au cours de l'année 2015, 33 projets artistiques (59 en 2014) ont été programmés plusieurs fois dans la salle des Trois Baudets.

Au total, la salle de spectacle a accueilli 175 représentations, dont 155 totalement produites par le délégataire, 18 spectacles dans le cadre d'un contrat de location de la salle et 2 dans le cadre des servitudes de la Ville. Les soirées Trois Baudets ont permis à 18 (objectif annuel 15) artistes émergents de trouver un entourage professionnel (manager, label ...).

La fréquentation totale des soirées Trois Baudets est de 18 462 spectateurs (21 202 en 2014), dont 11 549 spectateurs payants (14 456 en 2014). Cette fréquentation correspond à un taux de remplissage de la salle de 52% (base 200 places). La salle enregistre une baisse de 12% de sa fréquentation.

Enfin, afin de répondre aux objectifs concernant la mise en œuvre d'une stratégie d'action culturelle, le délégataire a proposé 5 master-classes, accueilli des classes des établissements scolaires du 18<sup>e</sup> arrondissement dans le cadre de la Fête des Vendanges et programmé 10 représentations d'un spectacle musical dans le cadre d'un festival dédié au jeune public.

## c) Politique tarifaire

Les tarifs appliqués sont ceux figurant en annexe de la convention de DSP. Un abonnement annuel (le Pass) de 30 €, pour un accès illimité est proposé. Le prix des concerts courts est de 5 €. Un système de réduction pour certains publics est mis en place (jeunes de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi). La gratuité est prévue pour les enfants de moins de 12 ans.

Il est à noter que le programme de fidélisation proposé par le Pass annuel ne rencontre toujours pas le succès escompté. La vente de Pass pour les particuliers (248) a diminué à nouveau en 2015 (335 Pass en 2014 et 442 en 2013) et le nombre de Pass distribués (188) est également en baisse par rapport à l'année 2014 (355 Pass distribués). La diffusion des Pass est en dessous des objectifs de la DSP (1 000 Pass pour les particuliers et 250 pour les professionnels).

**d) Évènements marquants 2015**

En 2015, le délégataire a proposé dans le cadre du « Club des Trois Baudets » créée fin 2013, 5 master-classes sur des thématiques différentes dont la gestion collective des droits voisins, des droits des artistes et sur les contrats d'exclusivité.

Le délégataire a mis à disposition la salle de spectacles et ses techniciens pour l'accueil de 9 groupes en résidence de création.

Le délégataire a reconduit ses partenariats avec des établissements culturels parisiens, des festivals et des médias dont France Inter autour de son radio crochet « Partons en live ».

## 6.6 LE LOUXOR

### Présentation de la délégation de service public

Le Conseil de Paris des 11 et 12 décembre 2012 a autorisé le Maire de Paris à signer avec la Société **CINELOUXOR** une convention de délégation de service public d'une durée de 7 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour l'exploitation d'un établissement cinématographique. Le cinéma a ouvert ses portes au public le 18 avril 2013. Le délégataire est chargé de proposer une programmation cinématographique de type Art et Essai, de films de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> exclusivité ainsi que des films en version originale sous-titrés. Il doit construire une programmation diversifiée, de qualité et ouverte sur les cinématographies du Sud. Il doit en outre développer un volet d'éducation artistique, d'animation et de médiation culturelle liée de manière prépondérante à l'activité cinématographique, et veiller à la dimension d'animation locale et d'ouverture sur le quartier.

Le bâtiment a été remis au délégataire en l'état neuf et équipé de l'essentiel des équipements nécessaires à l'exploitation. Le délégataire a eu à sa charge de petits investissements initiaux (matériels, mobiliers, informatique, caisse, etc.) et des frais importants liés à la maintenance du bâtiment.

La Ville de Paris n'accorde aucune participation financière pour l'exploitation de ce service délégué. Toutefois, le délégataire bénéficie de l'aide financière octroyée par la Ville de Paris au titre de sa politique de soutien aux salles de cinéma indépendantes et classées Art et Essai, dans les mêmes conditions que tous les exploitants concernés par ces mesures.

#### a) Chiffres clés de l'activité

L'année 2015, deuxième année pleine d'activité du Louxor, est une année particulièrement difficile pour l'ensemble de l'exploitation cinématographique parisienne en raison d'une baisse importante de la fréquentation. Toutefois, le chiffre d'affaires du Louxor est en progression par rapport à 2014, grâce à l'optimisation des recettes de partenariats et de locations de salles. Le chiffre d'affaires du Louxor est composé de recettes de billetterie salle, des recettes du bar, de subventions et de produits d'activités commerciales annexes.

La participation de la Ville au titre du soutien aux salles indépendantes et Art et Essai est de 30 k€.

Le résultat devient positif (20 k€), pour la première fois depuis le début de l'activité. Cette amélioration de la situation nette du cinéma est essentiellement liée à la maîtrise des frais de fonctionnement et des charges de personnel.

Aucune redevance n'est due à la Ville de Paris en 2015.

	2015	2014
Chiffre d'affaires	1,549 M€	1,535 M€
Redevance versée par le délégataire	0	0
Participations de la Ville de Paris	30 k€	30 k€
Résultat net de la délégation	19,6 k€	- 43 k€

#### b) Indicateurs de suivi du service public

En 2015, Le Louxor a su rester sur la tendance observée depuis le début de l'exploitation ; après une forte hausse de la fréquentation en 2014, celle-ci connaît un léger repli en 2015 (236 000 contre 253 000 entrées en 2014). Mais cette baisse peut être considérée comme conjoncturelle, du fait de la spécificité de l'année 2015 pour l'exploitation cinématographique parisienne.

Concernant la programmation, le Louxor a rempli les objectifs de la convention de DSP :

- Le classement Art et Essai est assuré avec 96 % de films recommandés programmés en 2015. À noter, le cinéma conserve ses trois labels Art et Essai : Jeune Public, Recherche et Développement et Patrimoine.
- L'attention aux cinématographies du Sud a été respectée, à travers notamment la programmation en sortie nationale de Taxi Téhéran, Mustang, Les nouveaux sauvages, Much Loved, Les Terrasses, Au-delà des montagnes, El Club, Timbuktu, L'étreinte du serpent. A noter également l'accueil du Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen-Orient et le festival Le Maghreb des films.
- Les projections à destination des groupes « Jeune public » ont connu un fort succès malgré les annulations et reports en lien avec les événements survenus en janvier et novembre : 28 958 entrées dont 19 009 entrées en temps scolaire et 9 949 hors temps scolaire.
- L'insertion de l'équipement dans son quartier s'est poursuivie grâce à un important travail avec les acteurs locaux, les structures associatives et de nombreuses animations (ciné-club, université populaire, expositions).

### **c) Politique Tarifaire**

La politique tarifaire mise en place par le cinéma correspond à celle pratiquée par la plupart des salles de cinéma indépendantes.

Au cours de l'exercice le délégataire a appliqué les tarifs visés dans la convention de délégation avec un plein tarif à 9,20 € et de nombreux tarifs réduits notamment à destination des familles nombreuses, des étudiants, des seniors ou des chômeurs. Un tarif spécifique pour les scolaires et les centres de loisirs a été mis en place (3,10 €).

Le tarif moyen s'établit à 5,80 €, plus bas que la moyenne nationale (6,48 €).

### **d) Événements marquants**

De nombreuses séances spéciales et en avant-premières sont proposées au public.

Le Louxor a proposé tout au long de l'année un ciné-club, organisé en courts cycles de films de patrimoine, il a accueilli « Mon Premier Festival » qui est un festival jeune public initié par la Ville de Paris et a participé au « Pass Jeunes », dispositif mis en place par la Ville de Paris.

## 7. JEUNESSE - FAMILLE - PETITE ENFANCE

### Présentation du secteur

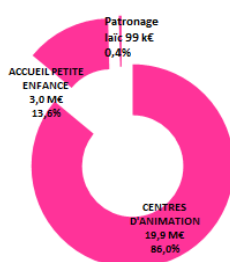
Ce secteur regroupe les délégations de service public relatives aux centres d'animation et aux établissements d'accueil collectif de la petite enfance.

En 2015 il compte **17 délégations** pour les centres d'animation concernant **48 équipements** proposant un programme spécifique d'activités de loisirs à l'intention des jeunes Parisiens de 12 à 25 ans, **1 délégation** pour un établissement proposant un programme d'animation spécifique dédié à la laïcité et **16 délégations** concernant l'accueil des enfants en bas âge.

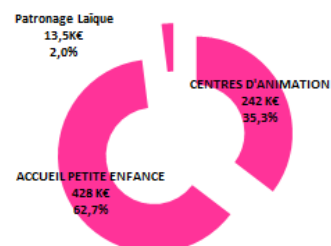
### Grandes masses financières du secteur Solidarité - Famille - Petite enfance

	2014/2015	2013/2014
Chiffre d'affaires	25,2 M€	22,7 M€
Redevances versées par les délégataires	964,4 k€	608,5 k€
Participations de la Ville de Paris	22,7 M€	20,8 M€

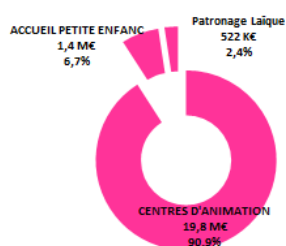
### Répartition CA 2015



### Répartition redevance 2015



### Répartition participation 2015



## 7.1 LES CENTRES D'ANIMATION

### Présentation des délégations de service public

Les centres d'animation proposent des activités de loisirs à caractère sportif, culturel, artistique, technique ou scientifique. Ces activités, encadrées par des animateurs, sont mises en place à l'attention de l'ensemble de la population parisienne, sans discrimination d'âge ou d'origine géographique, sous forme de cours ou d'ateliers hebdomadaires de durées variables. Les objectifs poursuivis sont de contribuer au renforcement du lien social en garantissant la mixité sociale et en favorisant les relations entre générations. Les activités pratiquées dans les différents équipements parisiens sont aussi variées que l'éveil musical, les activités sportives, les arts du spectacle, les activités techniques et scientifiques, l'apprentissage des langues, le dessin, la gastronomie ou la sensibilisation à l'environnement.

Les centres d'animation (excepté le centre « Les Halles-Le Marais ») sont inscrits à l'inventaire des équipements de proximité. Ils sont gérés selon le choix effectué par chaque mairie d'arrondissement, soit au moyen d'une convention de délégation de service public, soit au moyen d'un marché public de service.

Pour l'exercice 2014-2015, **41 centres d'animation, 2 centres d'hébergement, 1 théâtre jeune public et 4 bâtiments annexes** sont ainsi gérés au travers de **17 conventions de service public** (contre 16 en 2013-2014, le centre Valeyre-9<sup>ème</sup> étant dorénavant géré en DSP). En outre, 10 centres d'animations sont gérés au moyen d'un marché public de services.

Les délégations de service public portent sur la gestion et l'exploitation de ces équipements. Elles sont conclues pour 5 ans, exception faite du contrat incorporant les Centres Internationaux de Séjour de Paris (CISP) Ravel et Kellermann et le centre d'animation Ravel, d'une durée de 10 ans, incluant la réalisation d'un programme d'investissement à la charge du gestionnaire.

Les délégataires doivent définir et mettre en place une offre d'animation ouverte à tous. Pour ce faire, ils doivent développer un projet global et cohérent d'activités s'adressant à l'ensemble des habitants du quartier d'implantation et comportant, d'une part, un programme spécifique d'activité de loisirs à l'intention des jeunes Parisiens et, d'autre part, un ensemble d'actions de proximité favorisant la convivialité, les échanges intergénérationnels, ainsi que l'insertion des populations fragilisées. Dans ce cadre, les délégataires doivent s'attacher à privilégier une occupation maximale des locaux.

Enfin, les délégataires ont la charge de l'entretien et de la maintenance des locaux confiés.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires des délégations est constitué des droits d'inscription acquittés des usagers, au titre de leur participation aux activités et manifestations, auxquels s'ajoutent les recettes annexes.

Pour l'exercice 2014-2015, le **chiffre d'affaires global** réalisé sur l'ensemble des établissements (constitué à 92 % des recettes usagers et à 8 % des recettes annexes) s'élève à **19,9 M€** contre 19,7 M€ en 2013-2014. Comme l'exercice passé, la hausse s'explique par l'augmentation des locations de locaux en dehors des périodes d'activités (+4%). Les recettes sur les usagers repartent légèrement à la hausse (+0,77%).

En compensation des contraintes de service public, la Ville de Paris verse une participation financière fixée contractuellement et expressément conditionnée à la bonne exécution du projet d'activité approuvé par la Ville. Pour l'exercice 2014-2015, la **participation financière globale** s'élève à **19,7 M€** contre 18,9 M€ en 2013-2014.

L'augmentation s'explique, d'une part, par l'élargissement du périmètre avec l'ajout de l'équipement « Valeyre » dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement et, d'autre part, par le paiement par la Ville de Paris à certains délégataires d'indemnités compensatrices de sujétions imposées par le délégant (réquisition temporaire d'un équipement, gardiennage rendu nécessaire par une augmentation de l'insécurité de l'environnement...) pour un montant de 91,7 k€.

En ce qui concerne les redevances, il faut distinguer deux types de mécanisme. Le premier correspond à une redevance forfaitaire annuelle, assimilable à un loyer, et ne concerne que le contrat relatif à la gestion des CISP Ravel et Kellermann et du centre d'animation Ravel. Pour tous les autres centres, les délégataires versent une redevance variable calculée en fonction du résultat cumulé sur la période de délégation.

Redevance sur exercice 2014-2015	Montant	Observations
Les Halles - Le marais	0,00	Résultat cumulé négatif
CA 12	83 285,77	
CA 13	0,00	Résultat cumulé négatif
Montparnasse	14 428,75	
La Jonquière	0,00	Résultat cumulé négatif
Interclub 17	0,00	Résultat cumulé négatif
CA 18	11 514,62	
<b>REDEVANCE SUR LE RÉSULTAT CUMULÉ</b>	<b>109 229,13</b>	
Redevance forfaitaire annuelle à terme échu centres Ravel/Kellermann	132 343,00	
<b>TOTAL</b>	<b>241 572,13</b>	

	2014/2015	2013/2014
Chiffre d'affaires	19,9 M€	19,7 M€
Redevances versées par les délégataires	241,6 k€	132,3 k€
Participations de la Ville de Paris	19,7 M€	18,9 M€

#### b) Indicateurs de suivi du service public

##### Fréquentation :

A périmètre constant d'équipements entre 2013/2014 et 2014/2015 (hors le centre Valeyre donc), et en continuité avec la saison précédente, la fréquentation des centres d'animation subit une baisse de 2,2 %, le nombre d'usagers payants recensé au terme de la saison, soit en août 2015, étant de 47 231 au lieu de 50 994 en août 2014.

En ce qui concerne la répartition des usagers en fonction des niveaux de revenus, 38 % des usagers relèvent des 4 premières tranches de quotient familial (8 tranches au total), sans changement par rapport à la saison 2013-2014.

Quant aux activités de proximité, d'échange et de convivialité, elles ont été fréquentées par près de 300 000 personnes.

##### Programmes d'activités :

Les centres d'animation pratiquent une large politique d'ouverture sur les quartiers et mettent en place des passerelles avec les autres structures publiques présentes dans les arrondissements. La plupart des centres d'animation éditent une lettre d'information et tous disposent d'un site internet.



Des ateliers d'activités des loisirs, à destination de tous, sont proposés dans de nombreux domaines. Plus de mille activités différentes ont ainsi été recensées pour l'ensemble des centres d'animations.

Tous les centres proposent un programme spécifique à destination du jeune public. Animées par des professionnels diplômés, ces activités sont pratiquées soit sous forme de loisirs menant à des restitutions de fin d'année, soit sous forme de travail visant à l'émulation au travers de compétitions.

Enfin, les centres d'animation parisiens participent à la politique générale d'insertion et de prévention menée par la Ville de Paris en proposant notamment des sessions gratuites d'accompagnement scolaire, des cours de français - langue étrangère pour les publics migrants et des activités mixtes accessibles à un public handicapé.

#### Réclamation des usagers :

Pour la saison 2014-15, onze réclamations d'usagers ont été soumises aux délégués, concernant essentiellement des questions de tarif, de remboursement ou de défaut de communication.

#### **c) Politique tarifaire**

Les tarifs des prestations en vigueur dans les centres d'animations ont été fixés par délibération du Conseil de Paris en fonction de la nature des activités et des ateliers et de l'âge des participants. Ils sont modulés sur la base de 8 tranches de quotient familial, représentatives de niveaux de revenus croissants.

La gratuité est applicable à certaines activités relevant des actions d'insertion telles que l'accompagnement scolaire, les cours de mise à niveau ou d'initiation au français.

Un arrêté annuel relève les tarifs conformément au taux directeur voté par le Conseil de Paris.

#### **d) Événements marquants 2015**

##### Évolution du périmètre des contrats :

Suite à l'échéance des 7 DSP Les Halles-Le Marais (1er), Montgallet, Reuilly, Bercy, Villiot-Rapée (12e), Daviel, Richet, Dunois, Baudricourt, Poterne des Peupliers, Oudiné (13e), Montparnasse (13e), La Jonquière (17e), Interclub 17 (17e), René Binet, Hébert, Les Abbesses, La Chapelle (18e), des nouvelles conventions de DSP ont été signées pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, avec, pour certaines, un périmètre modifié.

Quatre centres du 12<sup>ème</sup> arrondissement sont désormais gérés au moyen de deux conventions distinctes Montgallet, Reuilly (12e) et Bercy, Villiot (12e).

Le centre Oudiné a été soustrait du périmètre de la DSP des centres du 13<sup>ème</sup> arrondissement. Il est désormais géré à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015 par un nouveau marché de services avec le centre René Goscinny.

Les deux centres du 17<sup>ème</sup> ont été réunis en une seule DSP.

Enfin, la rentrée 2015 a vu la mise en oeuvre de la réforme des tarifs portant le nombre de tranches de QF de 8 à 10, en application de la délibération du Conseil de Paris des 15, 16 et 17 décembre 2014.

## 7.2 ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL COLLECTIF DE LA PETITE ENFANCE

### Présentation des délégations de service public

Afin de mettre en œuvre la politique municipale en faveur de l'accueil de la petite enfance, et pour favoriser une meilleure adaptation de l'offre aux besoins des familles parisiennes, la Ville de Paris a fait le choix de diversifier les modes de gestion des établissements. À cet effet, la gestion de certaines structures municipales a été confiée à des partenaires privés. Dans le cadre de délégations de service public, ce mode de gestion permet de proposer aux familles qui en expriment le besoin des horaires élargis ou décalés et d'expérimenter de nouvelles organisations des temps d'accueil avec un assouplissement des frontières traditionnelles entre l'accueil à temps plein, pratiqué dans les crèches, et l'accueil à temps partiel, qui définit les haltes-garderies.

Comme les centres d'animation, les crèches sont inscrites à l'inventaire des équipements de proximité. Elles sont donc gérées selon le choix effectué par chaque mairie d'arrondissement, soit au moyen d'une délégation de service public, soit au moyen d'un marché public de services.

Concernant l'année 2015, la gestion par un contrat de délégation de service public concerne **16 structures** parisiennes : la halte-garderie située 18-24, passage Duhesme (18e), la halte-garderie située 28/30, rue Baron Leroy (12e), le multi-accueil situé 3, ruelle au Père Fragile (15e), le multi-accueil situé 2, rue Maxime Lisbonne (Duployé) (18e), le multi-accueil situé 32, rue Godefroy Cavaignac (11e), le multi-accueil situé 8, impasse Barrier (12e), la halte-garderie située 21, rue de Provence (9e), le multi-accueil situé 66, rue Berzélius (17e).

Six nouveaux contrats de délégation de service public ont été signés en 2015 et concernent les structures suivantes : la halte-garderie située 13/15, rue Charrière (11e) la halte-garderie située 3, rue Jean Giono (13e), le multi-accueil situé 4, rue André Gide (15e) le multi-accueil situé 29/33, rue Emeriau (15e), la halte-garderie située 2, rue Gabrielle (18e) et le multi-accueil situé 9, rue de la Guadeloupe (18e).

Les délégations de service public citées ci-dessus sont conclues pour une durée de 6 et 7 ans (les 4 premières pour une durée de 6 ans et les 12 dernières pour une durée de 7 ans). Elles portent sur l'accueil collectif non permanent, régulier ou à temps partiel d'enfants de moins de 3 ans. Les délégataires doivent mettre en œuvre tout moyen adapté pour permettre à l'enfant de se familiariser avec la vie en collectivité. Afin de satisfaire les besoins d'un plus grand nombre de familles, les délégataires doivent également proposer des horaires de fréquentation élargis et mettre en place des actions favorisant un haut niveau de fréquentation.

Enfin, les délégataires ont la charge de l'entretien et de la maintenance des locaux.

### Analyse de l'exécution du service

#### a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires des délégations est constitué des participations familiales versées par les usagers et par les prestations de la Caisse d'Allocations Familiales, auxquelles s'ajoute une participation financière compensatrice pour contraintes de service public versée par la Ville de Paris.

Pour l'année 2015, le **chiffre d'affaires** global réalisé par les 16 établissements (hors compensation financière de la Ville de Paris) s'élève à **5,2 M€**, en progression par rapport à 2014 (3,0 M€). La hausse du chiffre d'affaires est due à une évolution du périmètre, avec la mise en place de 6 nouvelles DSP à partir de janvier, mars, mai et juin 2015, donc 13 DSP en pleine exploitation (année pleine).

Les nouveaux établissements ont démarré leur activité comme suit : les DSP Charrière, Gabrielle et Giono à partir de janvier 2015. La DSP Gide à partir de fin mars 2015, la DSP Emeriau à partir de mai 2015 et la DSP Guadeloupe à partir de juin 2015.

Pour l'année 2015, la **compensation financière** globale versée par la Ville pour les contraintes de service public s'élève à **2,4 M€**, en hausse par rapport à 2014 (1,5 M€).

Les délégataires versent une redevance forfaitaire annuelle. Pour l'année 2015, la **redevance globale** perçue par la ville s'élève à **709,3 k€**, en hausse par rapport en 2014 (469,4 k€), la hausse s'expliquant par l'évolution du périmètre.

Le résultat net s'établit à **405,0 k€**, en hausse par rapport à 2014 (-15,2 k€), cette hausse s'explique par l'augmentation du nombre d'établissements qui ont fonctionné en année pleine d'exploitation (13) et par l'amélioration de la qualité d'accueil de certains établissements.

	2015	2014
Chiffre d'affaires	5,2 M€	3,0 M€
Redevances versées par les délégataires	709,3 k€	469,4 k€
Participations de la Ville de Paris	2,4 M€	1,5 M€
Résultats nets	405,0 k€	-15,2 k€

## b) Indicateurs de suivi du service public

### Évolution de l'activité:

Pour l'année 2015, la capacité globale d'accueil sur les établissements gérés par délégation de service public est de 420 places. Celle-ci est en progression par rapport à 2014 (150 places supplémentaires) suite à l'évolution du périmètre de 6 DSP.

Les 4 établissements dont l'activité est calculée sur la fréquentation 3, ruelle au Père Fragile (15e), 28/30, rue Baron Leroy (12e), 18-24, passage Duhesme (18e) et 2, rue Maxime Lisbonne (18e), les taux de fréquentation sont proches de 87 %.

Pour les 9 établissements qui ont fonctionné en année pleine d'exploitation et dont l'activité est calculée sur l'occupation, le taux d'occupation moyen pour ces 9 DSP est de 86%.

Pour les établissements situés 4, rue André Gide (15e), 29/33, rue Emeriau (15e) et 9, rue de la Guadeloupe (18e), le taux d'occupation sur les premiers mois d'exploitation s'établit en moyenne à 84 %. Ce taux s'explique par la montée en charge progressive de l'activité.

### Service fourni aux usagers:

Les délégataires ont réalisé des enquêtes de satisfaction dans 8 établissements (Baron Leroy, Duhesme, Bolivar, Berzélius, Gabrielle, Giono, Charrière et Cavaignac). Les taux de satisfaction des familles sont globalement bons.

Aucune réclamation ni aucun contentieux n'ont été enregistrés.

### Sécurité hygiène et accidents:

Aucun incident n'a été enregistré sur ces établissements.

En ce qui concerne la sécurité incendie, les établissements font l'objet de visites régulières de la part des services de la Préfecture de Police et des exercices d'évacuation sont pratiqués tous les ans.

### c) Politique tarifaire

Les règles tarifaires et de calcul des participations facturées aux familles sont conformes aux dispositions communes à l'ensemble des établissements municipaux d'accueil collectif de petite enfance de la Ville de Paris.

Elles sont fixées par délibération du Conseil de Paris et par arrêté du Maire de Paris en application des règles définies par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

### d) Événements marquants 2015 :

Pour améliorer la qualité d'accueil et pour mieux répondre aux besoins des familles, 2 avenants à la convention de service public ont été votés au Conseil de Paris en 2015 et ont concerné les établissements suivants : l'établissement situé 21, rue de Provence (9e). Sa typologie type « halte-garderie » est devenue un « multi-accueil » (avec 14 enfants en accueil à temps plein régulier continu), et sa capacité est passée de 35 à 30 places, afin de se conformer au ratio enfant/m<sup>2</sup> préconisé pour un multi-accueil ;

L'établissement situé 19 avenue Simon Bolivar, Sa typologie type « halte-garderie » est devenue un « multi-accueil » (avec 14 enfants en accueil à temps plein régulier continu), sans diminution de capacité.

Neuf établissements ont fonctionné en pleine exploitation. En revanche, les structures situées aux adresses suivantes : 4, rue André Gide (15e) a fonctionné sur 9 mois d'exploitation ; celle située au 29/33, rue Emeriau (15e) a fonctionné sur 8 mois d'exploitation et celle située au 9, rue de la Guadeloupe (18e) a fonctionné sur 7 mois d'exploitation.

Six nouvelles conventions de délégation de service public ont été signées au cours de l'année 2015. Elles portent sur des haltes-garderies qui étaient jusqu'alors exploitées dans le cadre de marché de prestations de services. Le mode de gestion a été revu pour s'adapter aux besoins des familles et proposer des horaires élargis ou décalés par rapport aux horaires classiques des structures municipales. L'objectif est d'expérimenter de nouvelles organisations des temps d'accueil avec un assouplissement des frontières traditionnelles entre l'accueil à temps plein d'une crèche et l'accueil à temps partiel d'une halte-garderie. Enfin, le recours à la DSP doit permettre la mise en place d'actions favorisant un haut niveau de fréquentation.

Ces nouvelles DSP concernent les structures suivantes:

- Halte-garderie située 13/15, rue Charrière (11e) (capacité de 30 places): cet établissement était exploité depuis le 1<sup>er</sup> août 2009 dans le cadre d'un marché de prestations de services arrivé à terme le 31 décembre 2014. L'exploitation a été confiée à l'association « Léo Lagrange Nord Ile-de-France » pour une durée de 7 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.
- Halte-garderie située 3, rue Jean Giono (13e) (capacité de 20 places) : cet établissement était exploité depuis le 1<sup>er</sup> août 2009 dans le cadre d'un marché de prestations de services arrivé à terme le 31 décembre 2014. L'exploitation a été confiée à la société « People and Baby » pour une durée de 7 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.
- Halte-garderie située 29/33, rue Emeriau (15e) (capacité de 20 places) : cet établissement était exploité depuis le 1<sup>er</sup> août 2009 dans le cadre d'un marché de prestations de services arrivé à terme le 30 avril 2015. L'exploitation a été confiée à l'association « Œuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes » pour une durée de 7 ans à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015.
- L'établissement multi-accueil situé 4, rue André Gide (15e) (capacité de 30 places) : cet établissement était exploité depuis le 26 mars 2010 dans le cadre d'un marché de prestations de services arrivé à terme le 25 mars 2015. L'exploitation a été confiée à l'association « Crescendo » pour une durée de 7 ans à compter du 26 mars 2015.

- Halte-garderie située 2, rue Gabrielle (18e) (capacité de 25 places) : cet établissement était exploité depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2009 dans le cadre d'un marché de prestations de services arrivé à terme le 31 décembre 2014. L'exploitation a été confiée à la société « Evancia Babilou » pour une durée de 7 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.
- L'établissement multi-accueil situé 9, rue de la Guadeloupe (18e) (capacité de 30 places) : cet établissement était exploité depuis le 5 juin 2010 dans le cadre d'un marché de prestations de services arrivé à terme le 4 juin 2015. L'exploitation a été confiée à l'association « Crescendo » pour une durée de 7 ans à compter du 5 juin 2015.

Les contrats des 3 DSP concernant les établissements situés aux : 4, rue André Gide (15e), 29/33, rue Emeriau (15e) et 9, rue de la Guadeloupe (18e) ont été signés courant 2015. Les bilans chiffrés 2015 ne sont pas présentés en pleine exploitation. La participation de la Ville a été versée pour chaque établissement au titre de l'année 2015, au prorata temporis. En outre, la Ville a perçu également la redevance de ces 3 DSP au titre de l'année 2015, au prorata temporis.

## 7.3 Patronage laïque

### Présentation de la délégation

La Ville de Paris a réalisé en 2013, au 72, avenue Félix Faure (15e) un équipement de loisirs culturels et scientifiques pour la promotion des valeurs laïques et républicaines : Le Patronage Laïque Jules Vallès. Cet équipement de type nouveau est appelé à avoir un rayonnement parisien. Sa gestion relève de la compétence du Conseil de Paris. Elle a été confiée à l'association ACTISCE dans le cadre d'une convention de DSP pour une durée de 6 ans et 8 mois (du 9 janvier 2014 au 31 août 2020).

Le délégataire définit et met en place, après accord de la Ville de Paris, un programme d'activités diversifié, respectant les principes d'un projet pédagogique centré sur les questions relatives à l'Etat de droit, à la laïcité et aux libertés républicaines. Ce programme d'activités, d'animations et de formations est structuré autour de trois axes :

- un lieu ressources permettant d'assurer la promotion des idées et des valeurs liées à la notion de laïcité ;
- un programme d'activités régulières de loisirs, à caractère scientifique, linguistique et culturel ;
- un programme d'activités culturelles et de loisirs à destination spécifique des jeunes ;

Enfin, le délégataire a la charge de l'entretien et de la maintenance des locaux qui lui sont confiés.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

L'exercice 2014/2015 est le premier exercice complet (se déroulant sur 12 mois) de la période de délégation. Cet exercice concerne la période du 01/09/2014 au 31/08/2015. Il se caractérise par la mise en place, à côté des activités vacances principalement destinées aux jeunes et organisées dès 2014, des activités régulières, organisées sous forme de cours hebdomadaires. Au cours de ce premier exercice complet, le délégataire a également donné un développement important aux activités qui font la spécificité de l'équipement, soit un important programme de conférences/débats, d'expositions, de spectacles. L'équipement a par ailleurs participé à de nombreux événements, nationaux ou internationaux.

Sur l'exercice 2014/2015, le **chiffre d'affaires net** est de **98 676 €** (dont 93 040 € de recettes d'activités et 5 636 € de recettes annexes).

En compensation des contraintes de service public, la Ville de Paris a versé une **participation financière** fixée contractuellement. Pour la période concernée, la participation financière de la Ville de Paris s'est élevée à **521 987 €**.

La convention de DSP prévoit le versement par le délégataire d'une redevance annuelle, comportant un montant forfaitaire et une partie proportionnelle aux recettes d'activités. Pour l'exercice 2014/2015, le délégataire a versé à la Ville de Paris une **redevance de 13 502,87 €**.

	2014/2015	2013/2014*
Chiffre d'affaires	98,7 k€	8,6 k€
Redevance versée par le délégataire	13,5 k€	6,8 k€
Participations de la Ville de Paris	522,0 k€	349,7 k€
Résultats nets	10,9 k€	6,4 k€

\* 8 mois d'activité

## **b) Indicateurs de suivi du service public**

### Fréquentation :

Le Patronage Laïque a reçu, durant les 12 mois de l'exercice 2014/2015, au total **1 811 usagers (hors expositions ou évènements), dont 336 pour les activités régulières, 364 pour les stages, et 1 111** pour des manifestations spécifiques à l'équipement (conférences débats, ciné/débats, spectacles).

### Programmes d'activités :

Durant cette première saison complète, le délégataire avait pour mission de donner une véritable impulsion à l'ensemble des activités entrant dans les missions de l'équipement. Il a su mettre en place un programme satisfaisant d'activités régulières, en mettant l'accent, comme le prévoit la convention de DSP, sur les activités scientifiques et les activités de découvertes linguistiques et culturelles. Le programme d'activités en direction des jeunes, mis en place dès le début de l'année 2014, a connu un nouveau développement. Les activités qui font la spécificité (lieu ressources, conférences-débats, ciné/débats, spectacles, participation à des évènements) ont, elles aussi, connu un développement important.

Le délégataire a réalisé 12 conférences-débats de grande qualité sur des thèmes en lien avec le concept de laïcité (411 participants) ; 24 spectacles (plus de 1 081 spectateurs) ; 10 séances de ciné-débat, en partenariat avec l'association Démocratie locale et participative du 15<sup>ème</sup> (700 participants) ; 11 expositions et a participé à de nombreux évènements nationaux et internationaux ou journées du monde.

Le programme des activités jeunes a été centré sur les stages organisés pendant les vacances scolaires. Dans ce cadre, 19 stages ont été réalisés (172 inscriptions), à dominante scientifique, linguistique et culturelle.

Les activités courantes ont eu un développement satisfaisant pour une première année complète. Ainsi, un programme de 51 heures d'activités hebdomadaires a pu être mis en place (336 participants à ces activités et 192 inscriptions pour les stages adultes). Il est attendu, pour l'exercice 2015/2016, deuxième saison complète d'activités, un développement plus important de ce programme.

### **a) Politique tarifaire**

Les tarifs des prestations sont fixés contractuellement. Ils sont très proches de ceux en vigueur au sein des centres d'animation et varient en fonction de la nature des activités et des ateliers et de l'âge des participants. Ils sont modulés sur la base de 8 tranches de quotient familial, représentatives de niveaux de revenus croissants. Il n'y a pas eu de modifications tarifaires par rapport à l'exercice précédent.

### **b) Événements marquants 2015**

#### **Conférences-débats qui ont rencontré un vif succès :**

- Jules Vallès : LDH Paris et les amis de la Commune.
- L'influence de la religion sur le statut des femmes : Jacqueline Heinen.
- Les femmes et l'Australie : des forçates aux conquérantes : Annpôl Kassis

#### **Expositions débats qui ont rencontré un vif succès :**

- « Arts et autisme » (association Power of love).
- « Laïcité en France : 100 ans après la loi de 1905, le débat continue »
- « Arts d'aujourd'hui » : Expositions collectives de 22 artistes de l'université de Harbin et de Paris-Sorbonne.

## 8. MARCHES COUVERTS ET DECOUVERTS

### Présentation du secteur

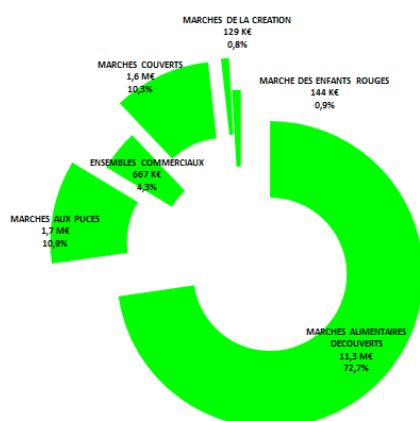
Ce secteur regroupe les délégations de service public relatives aux marchés couverts, aux marchés alimentaires découverts, aux marchés aux puces et de la création, ainsi que deux ensembles commerciaux.

Il compte ainsi 1 délégation relative à 6 marchés couverts, 3 délégations pour des marchés couverts spécifiques (Enfants Rouges, Beauvau et La Chapelle Torcy), 3 délégations pour les 70 marchés alimentaires découverts, 3 délégations pour les 4 marchés aux puces, 1 délégation pour les 2 marchés de la création.

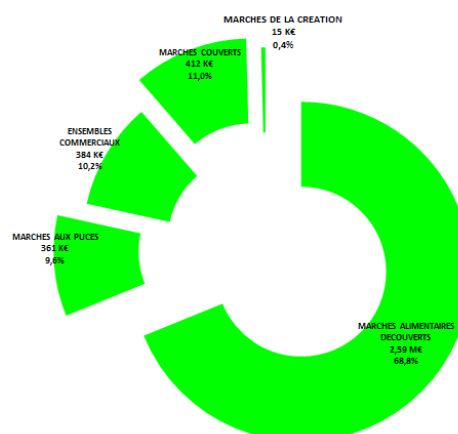
### Grandes masses financières du secteur des marchés couverts et découverts

	2015	2014
Chiffre d'affaires	15,5 M€	15,1 M€
Redevances versées par les délégataires	3,8 M€	3,9 M€

#### Répartition CA 2015



#### Répartition redevance 2015





## 8.1 GESTION DE 6 MARCHES COUVERTS

### Présentation de la délégation de service public

Les marchés couverts parisiens sont une part importante du patrimoine de la Ville. Au-delà de leur fonction sociale d'animation du centre urbain, ils ont une véritable mission de service public consistant à maintenir le commerce de proximité dans la capitale en diversifiant l'offre en produits alimentaires frais.

Au 31 décembre 2010, la Ville de Paris comptait 11 marchés couverts en activité dont dix étaient gérés dans une seule et même délégation de service public. La Ville de Paris ayant souhaité réorganiser la gestion de ces dix marchés, le marché Treilhard (8e) et le marché Saint-Didier (16e) ont fait l'objet d'une reprise en régie (en raison du volume important des travaux à réaliser). En 2015, le marché Treilhard a été déclassé du domaine public et un bail emphytéotique a été signé avec la SEMAEST.

Les marchés Beauvau (12e) et La Chapelle (18e) font l'objet chacun d'une délégation de service public spécifique, tout comme le marché des Enfants Rouges (3e).

Les 6 marchés restants, Saint-Germain (6e), Saint-Martin et Saint-Quentin (10e), Passy (16e), Batignolles et Ternes (17e), ont été regroupés au sein d'une même délégation. Près de 125 commerçants exercent leur activité sur ces 6 marchés.

La présente délégation conclue avec le **groupe Bensidoun**, a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour une durée de 6 ans. Elle porte sur l'exploitation, l'entretien et la gestion des 6 marchés couverts susmentionnés avec pour objectif d'assurer le meilleur approvisionnement possible de la population parisienne en produits alimentaires frais.

Le délégataire est chargé de procéder au recrutement et à l'installation des commerçants. Il doit percevoir les droits de place et veiller à l'application du règlement des marchés couverts. Il est également responsable du bon fonctionnement des marchés, notamment de la sécurité et de la salubrité. Il assure en outre l'entretien et la maintenance courante des bâtiments et est chargé de développer une politique commerciale d'animation des marchés.

### Analyse de l'exécution du service

#### a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la délégation est constitué par les droits de place et par une quote-part des charges d'exploitation perçues auprès des commerçants. Pour l'année 2015, il s'élève à **1,6 M€**, en légère hausse par rapport à 2014 (1,5 M€), cette hausse s'expliquant notamment par l'évolution des droits de place.

Le délégataire verse à la Ville une **redevance forfaitaire**, dont le montant annuel est fixé contractuellement. Pour l'année 2015, la redevance forfaitaire s'élève à **412 k€**, en hausse par rapport à 2014 (320 k€) conformément aux dispositions contractuelles.

Le **résultat net** de la délégation est de **113,9 k€**, en hausse par rapport à 2014 (86,6 k€), cette hausse étant en lien directe avec l'augmentation du chiffre d'affaires.

	2015	2014
Chiffre d'affaires	1,6 M€	1,5 M€
Redevance versée par le délégataire	412 k€	320 k€
Résultat net	113,9 k€	86,6 k€

## b) indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité : En ce qui concerne le nombre de commerçants abonnés, deux des six marchés couverts sont au complet à fin 2015. Il y a donc quelques emplacements vacants en 2015 (une place sur le marché Ternes et trois places sur le marché Batignolles, une place sur le marché Saint-Quentin et une place sur le marché Saint-Martin), notamment suite à des radiations, une liquidation judiciaire et un décès.

En ce qui concerne la fréquentation, le délégataire indique qu'elle diminue, notamment en semaine. Ce phénomène, lié à la crise économique et au développement de surfaces commerciales de proximité, a été accentué par le contexte des attentats ; la clientèle peinerait à reprendre ses habitudes.

Les infractions au règlement relevées concernent principalement le non-respect des limites d'emplacements. En outre, le délégataire signale une augmentation importante des impayés, due, selon lui, à la conjoncture économique.

En matière d'entretien, les interventions portent principalement sur les réseaux électriques, les réseaux d'évacuation d'eaux usées, les interventions sur les monte-charges et la réparation des portes d'accès automatiques et grilles.

Enfin, en ce qui concerne les animations, le délégataire a mis en place avec les commerçants plusieurs campagnes d'animation récurrentes (ateliers cuisines, jeux, ateliers dégustation, semaine du goût, vide grenier, fête des marchés). De nombreux efforts d'illumination et de décoration sont à signaler sur la fin de l'année.

## c) Politique tarifaire

Les droits de place et les charges de stationnement forfaitaires et mensuelles sont fixés par le Conseil de Paris.

Les droits de place, de resserres et de stationnement sont différents pour chaque marché : ils s'échelonnent de 19,17 €/m<sup>2</sup> à 25,17 €/m<sup>2</sup> pour les droits de place, de 11,64 €/m<sup>2</sup> à 15,47 €/m<sup>2</sup> pour les droits de resserre et de 50 € à 70 € par emplacement pour les droits de stationnement.

En 2015, pour les volants, les droits de place sont fixés à 4,81€ HT/ml/jour de tenue.

## d) Évènements marquants 2015

L'espace de convivialité sur le marché Saint-Quentin rencontre un fort succès depuis son aménagement en 2013. Une réflexion pour des projets d'aménagement similaires dans d'autres marchés couverts est engagée quand des emplacements se libèrent.

Les modifications d'horaires sur les marchés Saint-Quentin, Saint-Germain et Saint-Martin, notamment l'ouverture pendant la coupure de midi, ont permis de redonner un nouveau souffle à la fréquentation.

Une expérimentation avec l'association « Sous les fraises » a été lancée sur le marché Saint-Martin pour un projet de valorisation des déchets.

Par délibération du 23 novembre 2015 la procédure de renouvellement du contrat de DSP des 6 marchés couverts a été lancée dans le cadre d'une consultation unique pour 8 marchés couverts et un marché découvert (marché Beauvau, couvert et découvert, et marché La Chapelle compris) selon un allotissement différent.

## 8.2 MARCHÉ DES ENFANTS ROUGES

### Présentation de la délégation de service public

Le marché des Enfants Rouges, situé rue de Bretagne (3e), est le plus vieux marché de Paris ayant subsisté. Il a été cédé à la Ville de Paris en 1912 et son classement à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques est intervenu en 1982. Après sa fermeture en 1994, le marché des Enfants Rouges, entièrement rénové par l'architecte Florence Bougnoux, a rouvert ses portes en 2000. Ce marché d'une petite capacité (437 m<sup>2</sup> de vente) héberge 16 commerçants alimentaires dont la moitié environ propose un service traiteur avec dégustation sur place.

Le contrat, conclu en 1997 avec la société Promo Metro pour une durée de 20 ans, porte sur la conception, le financement et la réalisation des travaux de réhabilitation et sur la gestion, l'entretien et l'organisation du marché couvert des Enfants Rouges. En 2005, le Conseil de Paris a autorisé la cession du contrat à la société EGS.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la délégation est constitué par les droits de place et de resserre perçus auprès des commerçants. Pour l'année 2015, il s'élève à **143,9 k€**, en augmentation (14,5%) par rapport à 2014 (125,7 k€).

Le **résultat net** de la délégation est de **1,6 k€** en baisse de 70% par rapport à 2014 (5,4 k€). Cette évolution s'explique par la hausse de tous les postes de charges et par un budget animation de 4,6 k€ en 2015 financé par le délégataire.

Le contrat ne prévoit pas le versement d'une redevance forfaitaire mais le versement d'une **redevance calculée sur le chiffre d'affaires**, dont le seuil de déclenchement (145 k€ en valeur 1997) n'est pas encore atteint à ce jour.

	2015	2014
Chiffre d'affaires	143,9 k€	125,7 k€
Redevance versée par le délégataire	0	0
Résultat net de la délégation	1,6 k€	5,4 k€

#### b) Indicateurs de suivi du service public

##### Développement et suivi de l'activité :

En raison de sa faible capacité et de la spécificité des commerces installés (traiteurs nombreux), le marché connaît un taux de remplissage de 100% et un réel succès de fréquentation, notamment le dimanche.

##### Suivi du fonctionnement :

En raison de son emplacement, ce marché souffre de problèmes récurrents de stationnement. Si le stationnement des commerçants, hors phase de chargement et déchargement, a été résolu par un système de macaron nominatif, le stationnement dans la phase d'approvisionnement des stands reste difficile et devra être étudié en présence de tous les acteurs concernés.

En matière d'entretien, les interventions portent principalement sur les réseaux électriques, les réseaux d'évacuation d'eaux usées. A noter que le délégataire a procédé au remplacement de tous les extincteurs. Des sanitaires ouverts au public ont été rénovés et un agent supplémentaire a été affecté à l'entretien de ces blocs sanitaires. Le nombre d'heures de présence du régisseur placier a également été augmenté en 2015.

**c) Politique tarifaire**

Les droits de place sont fixés par le Conseil de Paris. Une augmentation des tarifs a été validée en 2015. Au 1<sup>er</sup> juin 2015, les droits de place sont de 16,56 €/m<sup>2</sup> (+12% par rapport à 2014) et par mois et les droit de resserres de 9,98 €/par m<sup>2</sup> et par mois (+20%). Les droits de place applicables aux commerçants volants sont de 4,81€/ml/par jour de tenue (+3%). Une nouvelle augmentation est prévue en 2016 et 2017.

**d) Événements marquants 2015**

Le délégataire, soucieux de la qualité du travail de ses prestataires de maintenance, a poursuivi la mise en place des fiches d'évaluation.

Un nouveau règlement, une augmentation des tarifs et un avenant au contrat de DSP ont été validés en 2015 afin de mieux encadrer le respect de l'occupation des commerçants, notamment vis-à-vis des débordements sur les parties communes, et de renforcer les obligations du délégataire en matière de propreté.

## 8.3 GESTION DES ENSEMBLES COMMERCIAUX

### Présentation des délégations de service public :

Deux marchés alimentaires, Beauvau et La Chapelle Torcy, sont constitués d'un marché couvert complété par un marché découvert (Beauvau) ou un espace de vente et d'animation (la Chapelle Torcy). En raison des particularités d'exploitation de ces ensembles commerciaux, ils font l'objet de contrats de délégations spécifiques.

Le marché couvert Beauvau accueille 18 commerçants en produits alimentaires avec une priorité donnée aux produits alimentaires frais. Sur la place d'Aligre, devant le marché couvert, se tient un marché découvert qui accueille 91 commerçants. Il comporte deux secteurs, un réservé à la vente de fruits, de légumes et de fleurs (59 commerçants) et un destiné à la vente d'articles de brocante et de vieux habits (32 commerçants).

Le marché couvert La Chapelle, rénové en 2010 accueille 20 commerçants. Il est complété par un espace de vente et d'animation.

Les deux contrats, d'une durée de 6 ans, conclus respectivement avec la société **DADOUN Père et Fils pour Beauvau** et avec la société **E.G.S pour La Chapelle-Torcy**, ont pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Ils portent sur l'exploitation, l'entretien et la gestion des ensembles commerciaux, avec pour objectif d'assurer le meilleur approvisionnement possible de la population parisienne en produits alimentaires frais.

Les délégataires sont chargés de procéder au recrutement et à l'installation des commerçants. Ils doivent percevoir les droits de place et veiller à l'application du règlement des marchés couverts. Ils sont également responsables du bon fonctionnement des marchés, notamment de la sécurité et de la salubrité. Ils assurent en outre l'entretien et la maintenance courante des bâtiments et sont chargés de développer une politique commerciale d'animation des marchés.

### Analyse de l'exécution du service

#### a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires est constitué des droits de place perçus auprès des commerçants auxquels s'ajoute une quote-part des charges d'exploitation (marchés couverts uniquement).

Pour l'exercice 2015, le **chiffre d'affaires global** réalisé sur les deux ensembles commerciaux s'élève à **667,3 k€**, en hausse par rapport à 2014 (637,9 k€). Cette hausse s'explique essentiellement par la hausse des droits de place (+10 % sur 2015).

Le **résultat net** des délégations est de - **44,7 k€** en forte dégradation (15,5 k€ en 2014). Cette évolution s'explique par le déficit du marché couvert Beauvau lié aux conséquences de l'incendie qu'a subi le marché à l'été 2015 et qui a nécessité sa fermeture pendant trois mois et des interventions d'urgence du délégataire.

Les délégataires versent à la Ville une redevance annuelle forfaitaire évolutive dont le montant est fixé contractuellement, année par année. La redevance forfaitaire est complétée par une redevance variable calculée sur le chiffre d'affaires.

En 2015, la **redevance globale** versée à la Ville s'élève à **383,9 k€**, en hausse par rapport à 2014 (306,7 k€), en application des dispositions contractuelles (+ 65 k€ pour Beauvau, + 14 k€ pour la Chapelle Torcy).

	2015	2014
Chiffre d'affaires	667,3 k€	637,9 k€
Redevances versées par les délégataires	383,9 k€	306,7 k€
Résultat net des délégations	- 44,7 k€	15,5 k€

### b) Indicateurs de suivi du service public

#### Développement et suivi de l'activité :

En 2015, sur l'ensemble commercial Beauvau, le marché est ouvert 6 jours sur 7. Le marché découvert est un marché à gros débit et à prix faibles, qui approvisionne une clientèle de quartier, mais aussi une clientèle plus lointaine. Il présente la particularité de disposer d'un espace assez vaste affecté exclusivement à des produits usagers ou de brocante. Les deux parties du marché sont complètes et le nombre de commerçants est resté stable.

Sur l'ensemble commercial La Chapelle-Torcy, le marché couvert est complet et connaît un réel succès de fréquentation, l'activité traiteur avec dégustation sur place proposée par plusieurs commerçants étant un élément moteur pour la fréquentation. En revanche, le délégataire ayant rencontré des difficultés pour trouver des exposants dont les activités ne concurrenceraient pas les commerçants du marché couvert, aucune animation ponctuelle sur la place de Torcy n'a pu être réalisée.

#### Suivi du fonctionnement :

Sur l'ensemble commercial Beauvau, les interventions d'entretien courant réalisées sur les bâtiments concernent principalement les postes d'alimentation électriques.

Sur la Chapelle Torcy, dont les locaux sont neufs, les problèmes traités concernent des dysfonctionnements déjà signalés à la réception du chantier (rideaux métalliques des stands, réglage des lamelles sous la verrière). Le délégataire signale que la présence des commerçants les jours de début de semaine est variable.

### c) Politique tarifaire

Les droits de place perçus sont fixés par délibération du Conseil de Paris.

En 2015, sur l'ensemble commercial Beauvau, les droits de place pour le marché couvert sont perçus par m<sup>2</sup> et par mois ; leur montant HT s'élève à 21,65 € pour les emplacements de vente et à 13,17 € pour les resserres. Pour le marché découvert, les droits de place sont perçus par m<sup>2</sup> et par jour de tenue ; ils s'élèvent à 0,70 € pour les abonnés et à 0,80 € pour les volants.

Pour l'ensemble commercial la Chapelle-Torcy, les droits de place pour le marché couvert sont fixés par m<sup>2</sup> et par mois, ils s'élèvent respectivement à 24,90 € pour les places de vente et à 15,38 € pour les resserres. Sur la place de Torcy, le tarif appliqué relève des droits de voirie fixés par le Conseil de Paris pour « manifestations commerciales à caractère exceptionnel sur le domaine public municipal ». Ils s'élèvent à 1,00 € par m<sup>2</sup> et par jour.

### d) Évènements marquants 2015

Sur le marché Beauvau, un sinistre est survenu en juillet 2015. L'incendie a endommagé plusieurs stands, ainsi que la toiture et la charpente et a nécessité la fermeture du marché pendant trois mois. D'importants travaux de rénovation de la charpente (peinture plomb) et toiture sont à prévoir.

## 8.4 MARCHES ALIMENTAIRES DECOUVERTS

### Présentation de la délégation de service public

Paris compte 70 marchés découverts alimentaires qui se répartissent sur l'ensemble des arrondissements (hors 3<sup>ème</sup> arrondissement). Ils se tiennent généralement une fois en semaine et une fois le week-end, majoritairement de 7h à 14h30. Sur les 70 marchés, 6 se tiennent en après-midi, de 12h30 à 20h30. Plus de 1 200 commerçants y sont abonnés et 2 300 disposent d'une carte de commerçants volants.

Ces marchés sont gérés dans le cadre de trois délégations de service public distinctes (dénommées Secteurs A, B et C). Ces délégations, dont l'échéance était fixée au 31 décembre 2014 après 6 ans de fonctionnement, ont été prolongées par avenant jusqu'au 31 octobre 2015. Trois nouveaux contrats de délégation de service public sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2015 pour une durée de quatre ans.

Trois délégataires interviennent sur le territoire parisien :

- DSP « Secteur A » Cordonniers frères : 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup>.
- DSP « Secteur B » Bensidoun : 5<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>.
- DSP « Secteur C » Dadoun : 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>.

Les délégataires assument la gestion des commerçants, l'entretien des équipements (bornes électriques, matériel des marchés), et participent à la collecte et au traitement des déchets à hauteur de 100 euros par tonne. La collecte et le nettoyage des marchés sont effectués en régie par la Ville de Paris.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires est constitué par les recettes de droits de place perçus auprès des commerçants auxquelles s'ajoutent, pour certaines DSP, des contributions aux animations versées par les commerçants, ce jusqu'au 31 octobre 2015.

Pour l'année 2015, les recettes par lots se répartissent de la façon suivante : **3,6 M€ pour la DSP « Secteur A »**, **3,9 M€ pour la DSP « Secteur B »** et **3,8 M€ pour la DSP « Secteur C »**, soit un chiffre d'affaires global de **11,3 M€**, stable par rapport à 2014.

Le **résultat net** de la délégation est de **584 k€**, en hausse par rapport à 2014 (332 k€). Cette hausse étant à imputer à une diminution des charges sur le secteur C et une augmentation des recettes sur le lot A.

Les délégataires versent à la Ville une redevance comprenant une part forfaitaire fixée contractuellement et une part variable assise sur le chiffre d'affaires. Les délégataires versent également une contribution à la collecte et au traitement des déchets à hauteur de 100 € par tonne.

En 2015, le montant total des redevances forfaitaires versées à la Ville s'élève à **1,19 M€** (contre 1,31 M€ en 2014), auquel s'ajoutent **1,4 M€** (contre 1,47 M€ en 2014) de contribution au traitement des déchets, soit un total perçu de **2,59 M€**, pratiquement stable par rapport à 2014 (2,78 M€).

	2015	2014
Chiffre d'affaires	11,3 M€	11,1 M€
Redevance versée par les délégataires (+ contribution au traitement des déchets)	2,59 M€	2,78 M€
Résultat net global des délégations	584 k€	332 k€

## b) Indicateurs de suivi du service public

### Développement et suivi de l'activité :

Les délégataires signalent une baisse de fréquentation de la clientèle en semaine alors qu'en général, la fréquentation reste forte le week-end. Tous signalent les difficultés qu'ils rencontrent pour recruter des commerçants abonnés dans le secteur des commerces de bouche (bouchers, charcutiers ou crémiers par exemple) alors que la perte d'un de ces commerces sur un marché de moyenne importance entraîne invariablement une baisse d'activité, la clientèle se tournant alors vers d'autres surfaces commerciales. Des travaux, impliquant un déplacement de certains marchés, ont eu un impact négatif sur la fréquentation.

### Suivi du fonctionnement

Les délégataires signalent qu'ils sont confrontés, de façon récurrente, aux problèmes des ventes à la sauvette, de vandalisme des armoires électriques ou de vols de barnums et bâches.

Les délégataires ont tous co-rédigé les plans de prévention des risques exigés par la Ville. Leur mise en œuvre sur le terrain par le personnel des délégataires est très satisfaisante.

En matière d'entretien et de maintenance, les interventions concernent le matériel d'alimentation électrique (armoires électriques et coffrets de prise), les systèmes d'alimentation en eau potable, ainsi que le matériel des marchés (bâches de couverture, poteaux).

Concernant les animations, le délégataire titulaire du secteur B (groupe Bensidou) est particulièrement créatif. Il fait des propositions et coordonne les commandes groupées. A titre d'exemple, on peut citer des offres de bons d'achats et la mise en place d'ateliers cuisine. Les délégataires ont également participé à la fête des marchés et effectué des distributions de lots au moment de Noël.

## c) Politique tarifaire

Les droits de place perçus sont fixés par le Conseil de Paris. Les tarifs appliqués en 2015 étaient de 3,91 € hors taxes par mètre linéaire par jour de tenue pour les commerçants abonnés et de 4,81 € hors taxes par mètre linéaire par jour de tenue pour les commerçants volants.

## d) Évènements marquants 2015

De nouveaux contrats sont effectifs depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2015 ; ils imposent un renforcement des missions des délégataires en matière de tri des biodéchets, de propreté des marchés et d'actions en faveur du développement durable. Ils prévoient le remplacement de l'intégralité des bâches et des structures abîmées.

De nouveaux services à la clientèle (livraison à domicile, gestion des invendus) sont prévus. Il est demandé aux délégataires de promouvoir les commerçants dans une démarche de circuit-court.



## **8.5 MARCHES AUX PUCES DE LA PORTE DE CLIGNANCOURT ET RUE JEAN-HENRI FABRE, DE LA PORTE DE VANVES ET DE MONTREUIL**

### **Présentation des délégations de service public**

Les marchés aux puces parisiens se sont développés à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle sur l'espace libre de la zone « non aedificandi » de l'enceinte fortifiée de Thiers, car les marchandises n'y supportaient pas l'octroi. Ils constituent un élément important du patrimoine municipal, très apprécié des Parisiens, des brocanteurs professionnels, des chineurs, des touristes ou des simples promeneurs.

De par leur étendue et leur spécificité, ces sites commerciaux, dédiés à la fois à la brocante et à la vente d'articles neufs, requièrent un mode de gestion adapté, afin d'en limiter les dérives, notamment du point de vue de la propreté et de la sécurité. Pour ce faire, la Ville de Paris a fait le choix de la gestion déléguée qui permet d'assurer la présence permanente de professionnels confirmés et disponibles travaillant en étroite collaboration avec les services de la Ville et de la Préfecture de Police.

Les quatre marchés aux puces parisiens, Vanves, Montreuil, Clignancourt et Jean-Henri Fabre, sont gérés au travers de trois contrats de délégations de service public. En raison de leur proximité géographique, les marchés Clignancourt et Jean-Henri Fabre sont regroupés dans un seul contrat.

Les délégations de service public portent sur l'exploitation, la gestion et l'entretien des marchés aux puces. Elles sont conclues pour des durées courtes, de 5 à 6 ans.

Les délégataires (**SEMACO pour Montreuil et Vanves, et Lombard et Guérin depuis le 26 juillet 2013 pour Clignancourt et Jean Henri-Fabre**) sont chargés de procéder au placement des commerçants, abonnés et volants et de percevoir les droits de place afférents. Ils assurent le bon fonctionnement des marchés en veillant à l'application de la réglementation et en assurant le nettoyage des sites et de leurs abords, pendant et après le marché. Ils assurent également l'entretien et le renouvellement des équipements (compteurs électriques, bâches). Enfin, ils sont chargés de développer une politique d'animation des marchés.

En complément, certains contrats mettent à la charge des délégataires des obligations spécifiques telles que la location de places de parking pour les véhicules de commerçants (Clignancourt) ou la création et gestion d'emplacements dédiés à la vente d'objets de récupération (Vanves).

Les marchés aux puces parisiens se tiennent trois jours par semaine, du samedi au lundi.

### **Analyse de l'exécution du service**

#### **a) Chiffres clés de l'activité**

Le chiffre d'affaires des délégations est constitué par les recettes des droits de place perçus auprès des commerçants auxquelles peut s'ajouter une contribution versée par les commerçants aux fins de réaliser des animations sur les marchés. Pour l'année 2015, le **chiffre d'affaires global** des trois délégations s'élève à un peu moins de **1,70 M€** en augmentation par rapport à 2014.

Le **résultat net global** des délégations est de **- 67 k€** en forte dégradation par rapport à 2014 (- 49 k€). Le déficit est à imputer principalement au marché aux puces de Clignancourt, qui connaît une augmentation de charges (notamment de personnel et de nettoyage) supérieure à la hausse de chiffre d'affaires réalisées. Le délégataire en place depuis juillet 2013 n'a pas réussi à retrouver l'équilibre.

Les délégataires versent à la Ville une redevance forfaitaire fixée contractuellement, complétée par une redevance variable calculée sur le chiffre d'affaires.

Pour l'exercice 2015, la **redevance globale** versée à la Ville de Paris s'élève à **361,4 k€**, en baisse par rapport à 2014 (474,0 k€). La baisse s'expliquant par la minoration de la redevance forfaitaire perçue par la Ville sur le contrat du marché aux puces de Montreuil, minoration consentie en contrepartie de la prise en charge par le délégataire de la collecte et du nettoyage le samedi soir et le dimanche après-midi.

	2015	2014
Chiffre d'affaires	1,70 M€	1,62 M€
Redevance versée par le délégataire	361,4 k€	474,0 k€
Résultat net de la délégation	- 67 k€	- 49 k€

## b) Indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité :

### ***Marché aux puces de la porte de Clignancourt et de la rue Jean-Henri Fabre :***

A fin 2015, le nombre d'emplacements s'élève à 162 : 114 abonnés sur le marché Clignancourt et 48 abonnés sur le marché Jean-Henri Fabre. En ce qui concerne les commerçants volants, on recense à fin 2015, 111 cartes actives sur le marché Clignancourt et 112 sur le marché Jean-Henri Fabre. Cela a généré, en cumulé sur l'année, plus de 15 000 occupations. Sur l'ensemble des stands, on note une majorité de stands dédiés à la vente de produits d'habillements (48%).

### ***Marché aux puces de la porte de Vanves :***

Le secteur brocante comprend 253 abonnés et 245 volants ainsi que 5 titulaires sur le Square aux Artistes.

Le secteur neuf comprend 116 abonnés et 98 volants. Pour ce secteur, de nouvelles plages d'ouvertures ont été mises en place le samedi et dimanche après-midi mais elles n'ont pas eu le succès escompté parmi les abonnés, du fait principalement de la présence sur le site de vendeurs à la sauvette, particulièrement nombreux sur ces créneaux horaires.

Dans le cadre de ce contrat, un espace dédié aux objets de récupération a été mis en place. Il compte 50 places avec environ 25 titulaires réguliers. Ce secteur n'a pas eu le développement escompté car les titulaires sont peu nombreux et peu assidus, probablement découragés par le développement des ventes à la sauvette.

### ***Marché aux puces de la porte de Montreuil :***

A fin 2015, le nombre de commerçants détenteurs d'une carte s'élève à 431 265 abonnés et 166 volants).

On note une majorité de stands dédiés à la vente de produits neufs (78 %), les stands de brocantes et les fripiers n'étant représentés que pour 20 %.

Sur ce marché, le recrutement de nouveaux commerçants est suspendu (sauf cas exceptionnel de succession familiale) depuis 2007, dans l'attente du réaménagement du secteur de la porte de Montreuil (Grand Projet de Renovation Urbaine).

### Suivi du fonctionnement :

En ce qui concerne les infractions, les délégataires signalent le problème majeur et récurrent des ventes à la sauvette qui continue de se développer en dépit des actions menées par les délégataires, en concertation avec les services de la Préfecture de Police et les mairies d'arrondissements. Ces vendeurs à la sauvette participent à l'insécurité du site, et créent des

problèmes de vandalisme ou de manque de respect de la propreté des lieux. A noter la présence importante de vendeurs de contrefaçons.

Sur les quatre marchés, les interventions d'entretien et de maintenance concernent le matériel d'alimentation électrique (armoires électriques et coffrets de prises).

En ce qui concerne la mise en place d'actions d'animation, on peut signaler que les délégataires ont augmenté leur budget publicité par la diffusion massive de dépliants notamment pour faire connaître les marchés dans les lieux touristiques, hôtels...

### **c) Politique tarifaire**

Les droits de place perçus sont fixés par délibération du Conseil de Paris, sur l'ensemble des marchés aux puces de la capitale. Ils sont établis par m<sup>2</sup> et par jour ou ½ journée de tenue.

#### ***Marché aux puces de la porte de Clignancourt et de la rue Jean-Henri Fabre :***

Depuis le nouveau contrat entré en vigueur au 26 juillet 2013, les droits de place perçus par le délégataire s'élèvent à 0,85 € HT/m<sup>2</sup> et par jour de tenue pour les commerçants abonnés et volants du marché aux puces de la rue Jean-Henri Fabre et de la porte Clignancourt.

#### ***Marché aux puces de la porte de Vanves :***

Le nouveau contrat, entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012, prévoit des tarifs différenciés comme suit : 0,50 € HT/m<sup>2</sup> et par demi-journée pour les abonnés et les volants du secteur brocante, 0,60 € HT/m<sup>2</sup> et par demi-journée pour le secteur neuf et 0,50 € HT/m<sup>2</sup> et par journée pour le secteur des objets de récupération.

#### ***Marché aux puces de la porte de Montreuil :***

Les droits de place perçus par le délégataire s'élèvent à 0,61 € HT/m<sup>2</sup> et par jour de tenue pour les commerçants abonnés et à 0,61 € HT/m<sup>2</sup> et par demi-journée de tenue pour les commerçants volants.

### **d) Évènements marquants 2015**

#### ***Marché aux puces de la porte de Clignancourt et de la rue Jean-Henri Fabre :***

Un travail sur la refonte du règlement des marchés a été poursuivi en 2015 afin d'élaborer un texte commun aux deux sites.

#### ***Marché aux puces de la porte de Vanves :***

Par avenant à la convention en vigueur le délégataire est, depuis le 10 février 2012, chargé du nettoyage du site le samedi soir, de la collecte intégrale des déchets le samedi soir et d'une collecte partielle le dimanche après-midi, les frais de traitement des déchets étant à la charge de la Ville de Paris.

Afin de maintenir l'équilibre économique du contrat, le surcoût a été déduit de la part forfaitaire de la redevance due à la Ville de Paris chaque année.

#### ***Marché aux puces de la porte de Montreuil :***

Le contrat de délégation relatif à la gestion de ce marché a été prolongé par avenant jusqu'au 5 janvier 2015. Le Conseil de Paris des 11 et 12 février 2013 ayant approuvé le principe du maintien en gestion déléguée et autorisé le lancement de la procédure de renouvellement. Une nouvelle convention de délégation de service public a été conclue avec la société SEMACO (délégataire sortant) pour une durée de trois ans à effet au 6 janvier 2015.

## 8.6 MARCHES DE LA CREATION

### Présentation de la délégation de service public

Les marchés de la création constituent une expérience originale, unique à Paris, complétant d'autres formes d'accueil des artistes non sédentaires que sont le Square aux artistes de la porte de Vanves et le Carré aux artistes de la place du Tertre, également gérés par le service des activités commerciales sur le domaine public.

Les marchés de la création ont pour vocation de permettre à des artistes d'exposer et de vendre des œuvres originales, fruit de leur création. Le marché Edgar Quinet dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement existe depuis 1995 et se tient le dimanche. Le marché Bastille dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement a été créé en 2004 et se tient le samedi.

A fin 2015, il y a 105 artistes abonnés et 449 artistes volants sur les deux marchés. L'objectif de la Ville de Paris de soutenir les artistes amateurs est atteint puisqu'ils constituent presque la moitié des exposants. L'activité la plus représentée, tant pour les professionnels que pour les amateurs, est la peinture (60% des exposants environ).

Le marché Edgar Quinet a été confié au Groupement d'Intérêt Économique (GIE) des Marchés libres de Paris, initiateur de ce marché, depuis sa création et jusqu'au 15 octobre 2002. Puis il a été géré en régie directe jusqu'au 31 décembre 2003. Suite au succès de ce marché, le Conseil de Paris a approuvé la création du marché Bastille en 2004.

Depuis 2004, les deux marchés sont gérés dans le cadre d'une délégation de service public. Le contrat en vigueur actuellement a été consenti à la **SOMAREP** pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires de la DSP est constitué par les recettes de droits de place perçus auprès des artistes. Pour l'année 2015, le chiffre d'affaires se répartit entre 47,46 k€ pour le marché Bastille et 81,68 k€ pour le marché Edgar Quinet, soit un **chiffre d'affaire global de 129,1 k€**, en baisse par rapport à 2014 (135,3 k€). Cette évolution s'explique principalement par une baisse des recettes des commerçants volants sur les deux marchés.

La délégation enregistre une perte de **-33,3 k€**, en dégradation par rapport à 2014 (-31,3 k€).

Le délégataire verse une redevance forfaitaire fixée contractuellement, éventuellement complétée par une redevance sur chiffre d'affaires lorsque le seuil de déclenchement est atteint. En 2015, la **redevance forfaitaire** s'est élevée à **15,5 k€** et le seuil de déclenchement de la redevance complémentaire n'a pas été atteint.

	2015	2014
Chiffre d'affaires	129,1 k€	135,3 k€
Redevance versée par le délégataire	15,5 k€	15,2 k€
Résultat net de la délégation	-33,3 k€	-31,3 k€

## **b) Indicateurs de suivi du service public**

### Développement et suivi de l'activité

Au 31 décembre 2015, il y avait **105 artistes abonnés** et 449 cartes actives d'**artistes volants sur les deux marchés**.

Le délégataire signale toutefois l'équilibre précaire de cette délégation dont il explique les principales difficultés par les conditions d'exploitation du marché Bastille :

- Il est difficile de faire venir des exposants pendant la période hivernale en raison des conditions d'exposition et du manque de visibilité du marché ;
- L'accessibilité du marché Bastille et les difficultés de stationnement impactent négativement la fréquentation ;
- La situation économique, difficile encore en 2014, a limité le nombre d'acheteurs avec un impact immédiat sur la fréquentation des artistes.
- Les problèmes d'insécurité qui dissuadent les artistes et la clientèle.

Le marché Edgar Quinet est très fréquenté, notamment par des touristes, car il bénéficie du flux des voyageurs de la gare Montparnasse. En revanche, la fréquentation du marché Bastille peine davantage à se développer.

### Service fourni

Sur les deux marchés, les interventions d'entretien et de maintenance concernent le matériel d'alimentation électrique (armoires électrique et coffrets de prises), ainsi que des réparations ou remplacements suite à de nombreux actes de vandalisme sur le matériel, poteaux, bâches...

En matière de promotion des marchés, le délégataire a réalisé des campagnes de publicité dans les bateaux mouche, dans la presse spécialisée et a diffusé des cartes « de visite passion ».

## **c) Politique tarifaire**

Les tarifs appliqués à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 étaient de 4,33 € HT par mètre linéaire pour les artistes volants et de 4,13 € par mètre linéaire pour les artistes abonnés.

## **d) Évènements marquants 2015**

Un travail sur la refonte du règlement afin de redynamiser les marchés de la création a été lancé, ainsi qu'une réflexion sur les tarifs.

## 9. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

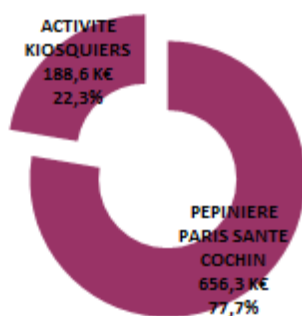
### Présentation du secteur

Ce secteur regroupe les délégations relatives à la gestion de l'activité des kiosquiers et aux pépinières d'entreprises.

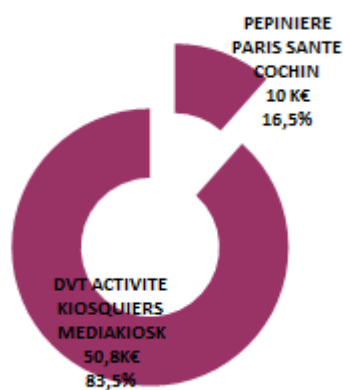
### Grandes masses financières du secteur du développement économique

	2015	2014
Chiffre d'affaires	844,9 k€	796,1 k€
Redevances versées par les délégataires	60,8 k€	57,9 k€

#### Répartition CA 2015



#### Répartition redevances 2015



## 9.1 GESTION DE L'ACTIVITE KIOSQUIER

### Présentation de la délégation de service public

La Ville de Paris a engagé depuis plusieurs années des initiatives visant à relancer le développement du réseau des kiosques à Paris et à améliorer les conditions d'exercice de la profession. Dans ce cadre, elle a entrepris dès 2002 de favoriser le maintien des kiosques de presse en allégeant la redevance d'occupation imposée aux kiosquiers. En 2005, la Ville de Paris a profondément réformé son mode d'intervention dans le secteur en faisant le choix d'une délégation de service public pour la gestion de l'activité de kiosquier, qui était jusque-là une régie directe. L'objectif était de mettre en place un lien de gestion unique et spécialisé dans ce secteur professionnel très spécialisé, d'organiser une coordination plus claire et efficace des décisions de gestion du réseau des kiosques, tant au niveau individuel que global. Il s'agissait d'instaurer une meilleure animation commerciale du réseau des kiosques de presse.

La délégation renouvelée en 2010 pour une durée de 5 ans et attribuée à la société **Médiakiosk** et porte sur l'animation et l'amélioration de la gestion de l'activité de kiosquier à Paris. Le délégataire est chargé de poursuivre le développement du réseau des kiosques parisiens notamment en ré-ouvrant les kiosques fermés et en optimisant la gestion des procédures d'attribution des kiosques. Par ailleurs, il doit pérenniser l'activité en diversifiant les activités accessoires et en améliorant les conditions de travail des kiosquiers.

Le réseau des kiosques parisiens compte actuellement plus de 400 kiosques qui font l'objet, d'une part, d'une convention de délégation de service public pour la gestion de l'activité de kiosquiers et, d'autre part, d'une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation publicitaire des façades des kiosques. Les deux contrats, dont l'échéance était prévue au 31 décembre 2015, ont été prolongés par avenant jusqu'au 30 juin 2016.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires de la délégation est issu des opérations de promotion, des redevances d'occupations domaniales perçues pour le compte de la Ville et d'une rétribution pour services rendus versée par les kiosquiers calculée sur le chiffre d'affaires presse et hors presse réalisé sur le kiosque. Pour l'année 2015, le **chiffre d'affaires** de la délégation s'élève à **188,6 k€**, en nette baisse par rapport à 2014 (252,1 k€). Cette évolution s'explique par la baisse des ventes de la presse et la forte baisse de recette des campagnes promotionnelles.

Le **résultat d'exploitation** de la délégation est en **perte de - 322,9 k€**, en lien direct avec l'évolution du chiffre d'affaires.

Le délégataire verse une redevance constituée d'une part fixe dont le montant annuel est égal à 20 K€, indexé, d'une part variable qui correspond à 2,5 % du chiffre d'affaires HT, de la délégation et des frais de contrôles.

La redevance inclut également les redevances d'occupations domaniales perçues auprès des kiosquiers pour le compte de la Ville (22,6 k€ en 2015). Pour l'année 2015, la **redevance globale s'est élevée à 50,8 k€**, en légère baisse par rapport à 2014 (50,9 k€) du fait de la diminution du chiffre d'affaires.

	2015	2014
Chiffre d'affaires	188,6 k€	252,1 k€
Redevances versées par le délégataire	50,8 k€	50,9 k€
Résultat d'exploitation de la délégation	- 322,9 k€	- 249,2 k€

## b) Indicateurs de suivi du service public

### Développement et suivi de l'activité de kiosquiers :

Sur l'année 2015 le délégataire a réalisé 1 création de kiosque et 1 réouverture. Au 31 décembre 2015, le réseau parisien compte 336 kiosques ouverts (2 kiosques sont fermés pour travaux).

En ce qui concerne les procédures d'attribution des kiosques, le délégataire a instruit 92 dossiers de candidatures en 2015, soit 17 dossiers de moins qu'en 2014. En 2015, 27 candidats ont été agréés contre 25 en 2014. Deux Commissions Professionnelles des Kiosquiers se sont tenues les 29 mai et 27 novembre 2015 au cours desquelles ont été mis respectivement en compétition 9 et 15 kiosques, conformément à l'arrêté municipal réglementant la tenue des kiosques à journaux.

### Service fourni aux kiosquiers :

Le délégataire a mis en place une formation gratuite au métier de kiosquier en partenariat avec le CEFODIP. Il y a eu deux formations professionnelles en mars et mai 2015. En ce qui concerne les visites aux kiosquiers, le délégataire a continué son travail de proximité avec 4 960 visites de kiosques effectuées en 2015 (contre 5 307 en 2014).

MédiaKiosk continue la mise en œuvre du dispositif promotionnel, « PromoKiosque », qui se caractérise par la mise en avant de quatre titres de presse. Ce dispositif a été proposé à l'ensemble des kiosquiers en activité ainsi qu'aux nouveaux entrants dans le métier. Au 31 décembre 2015, 258 kiosques équipés ont mis en avant 148 campagnes promotionnelles (soit 22 opérations de plus qu'en 2014).

## c) Politique tarifaire

Le délégataire perçoit auprès des kiosquiers une rétribution pour service rendu ainsi qu'une redevance pour occupation du domaine public pour le compte de la Ville de Paris. Les redevances versées par les kiosquiers au délégataire se décomposent en trois lignes :

- La redevance pour service rendu basée sur les recettes générées par la vente de la presse (tarif a).
- La redevance pour service rendu basée sur les recettes générées par la vente d'articles autres que la presse (tarif b).
- La redevance pour occupation du domaine public, calculée sur les recettes générées par la vente de la presse et intégralement reversée à la Ville.

En outre, chaque kiosquier adhérent à « Promokiosque » et qui en respecte le cahier des charges perçoit une allocation annuelle de 681 €.

## d) Événements marquants 2015

Des études ont été menées sur les modalités de renouvellements des deux contrats (CODP et DSP) dont l'échéance fixée au 31 décembre 2015 a été reportée au 30 juin 2016. Ces études ont été l'occasion de repenser le rôle des kiosques de presse sur l'espace public parisien. Après analyse, la Ville a lancé, en janvier 2015 une consultation pour un marché public global d'une durée de 15 ans, destiné à la fourniture, la maintenance, l'entretien, l'exploitation publicitaire des kiosques et à la gestion des kiosquiers.

Mediakiosk continue d'encourager fortement l'informatisation des kiosquiers, en se reposant sur le réseau de commerciaux, sur la lettre aux kiosquiers et sur la formation.

En 2015, Mediakiosk a procédé avec la DAE, à l'inventaire des 406 kiosques et a poursuivi l'effort poursuivi par la commission d'augmentation du nombre de kiosques attribués.

Bien que l'attentat perpétré contre le journal « Charlie Hebdo » en janvier 2015 ait relancé temporairement les ventes de quotidiens, le secteur de la presse est toujours en forte baisse depuis plusieurs années.



## 9.2 PEPINIERE PARIS SANTE COCHIN

### Présentation de la délégation de service public

L'objet de cette délégation de service public, conclue en juillet 2014 avec la RIVP, porte sur la gestion d'une pépinière d'entreprises dans les domaines des biotechnologies et de la santé et sur la construction d'une extension portant sur 30 lots supplémentaires de 40 à 80 m<sup>2</sup>.

Cette pépinière de 3339 m<sup>2</sup> SHON, mise en service en 2007, est située dans l'enceinte de l'hôpital COCHIN, 27 rue du Faubourg Saint-Jacques (14<sup>ème</sup>), sur une emprise foncière mise à disposition du Département de Paris par l'AP-HP. Elle est prévue pour accueillir exclusivement des jeunes entreprises exerçant une activité de recherche ou de développement dans le secteur des hautes biotechnologies médicales. Les entreprises sélectionnées sont accompagnées dans leur phase de création et de développement en vue d'atteindre une taille critique leur permettant d'être économiquement viables.

Le bâtiment actuel comporte 15 lots, d'une surface comprise entre 88 et 247 m<sup>2</sup>, répartis sur six niveaux, ainsi que 27 emplacements de stationnement.

Le délégataire RIVP a reconduit l'association « Paris Biotech Santé », incubateur de référence dans le domaine de la santé humaine à Paris, afin de poursuivre l'animation de cette pépinière (Convention de service signée le 21 juillet 2014 expirant le 31 décembre 2016).

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires de la délégation est constitué des loyers d'occupation versés par les entreprises auxquels s'ajoutent les revenus tirés des prestations de service. Pour l'année 2015, il s'élève à **656 k€**, en hausse par rapport à 2014 (544 k€).

Le résultat d'exploitation de la délégation est de **- 49,3 k€** (- 363,8 k€ en 2014).

Cette amélioration provient essentiellement de la disparition des charges financières relatives aux emprunts contractés par le précédent délégataire SNI.

Le délégataire verse une redevance forfaitaire annuelle dont le montant est fixé contractuellement, éventuellement complété par une redevance calculée sur le chiffre d'affaires lorsque le seuil de déclenchement est atteint.

	2015	2014
Chiffre d'affaires	656 k€	544 k€
Redevance versée par le délégataire	10 k€	6,7 k€
Résultat d'exploitation de la délégation	- 49,3 k€	- 363,8 k€

#### b) Indicateurs de suivi du service public

La durée d'hébergement des entreprises en pépinière est limitée à 2 ans, renouvelable pour 12 mois, sans pouvoir excéder une durée maximale de 48 mois.

Taux d'occupation en 2015 :

Au 31 décembre 2015, 12 sociétés occupent 14 lots pour une surface totale louée de 2 391 m<sup>2</sup> et un taux d'occupation de 87,44 %. 2 nouvelles sociétés se sont installées et 4 sont parties.

Suivi du fonctionnement :

L'équipe d'animation de la pépinière assure au quotidien des prestations matérielles (services logistiques, entretien...) et immatérielles (suivi individuel, évaluation et accompagnement de projets, mise en relation avec un réseau de partenaires, mise en place d'outils de gestion...).

La relocation des lots vacants est précédée par la réunion d'un « Comité de présélection des entreprises » qui évalue et propose au délégataire les candidatures des sociétés souhaitant s'installer dans la pépinière.

Outre le Comité de pré-sélection susmentionné, la convention de délégation a également prévu un « Comité de pilotage » chargé notamment de veiller au respect de l'objet et des orientations de la pépinière. Il est composé de représentants du Département de Paris, du délégataire, de l'animateur de la pépinière, de la Région Ile-de-France, de l'AP-HP et de l'Université Paris V. Il se réunit une fois par an sur convocation du délégataire.

### **c) Politique tarifaire**

En vertu des contrats conclus avec les entreprises hébergées, la RIVP perçoit une redevance d'occupation, dont les tarifs appliqués en 2015 sont les suivants :

- Redevance + charges : 291,50 € HT / m<sup>2</sup>/an (valeur 3<sup>ème</sup> trimestre 2013) : tarifs inchangés par rapport à 2014.
- Parking : 87 € HT/ place / mois (valeur 3<sup>ème</sup> trimestre 2013) : au lieu de 90 € HT en 2014.

### **d) Événements marquants 2015**

Suite à la résiliation anticipée de la précédente DSP et à la signature d'une nouvelle DSP avec la RIVP le 18 juillet 2014, l'ouverture du chantier de réalisation de l'extension de la pépinière a débuté fin 2015.

Pour tenir compte des troubles inhérents à ces travaux, le délégataire indique procéder à des réductions de redevance pendant cette période.

Pour la pépinière existante, l'équipe d'animation PBS continue d'assurer au quotidien les prestations matérielles et immatérielles mentionnées au point b), complétées d'un suivi personnalisé sous forme de forums et de réunions scientifiques organisées avec ses partenaires du réseau hospitalo-universitaire.

## 10. SERVICES FUNERAIRES

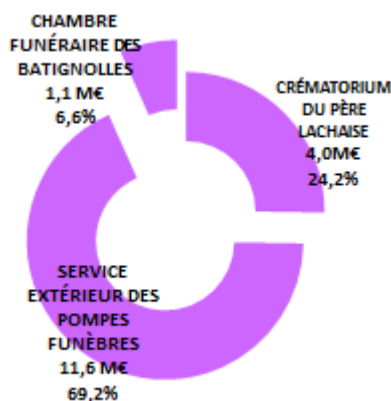
### Présentation du secteur

Dans ce secteur sensible, ouvert à la concurrence, la municipalité intervient à travers **trois services délégués** concernant le **service extérieur des pompes funèbres**, le **funérarium des Batignolles** et le **crématorium du Père-Lachaise**. Il est à noter que deux de ces délégations (crématorium et service extérieur) sont confiées à la **SAEMPF** (Société Anonyme d'Économie Mixte locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris).

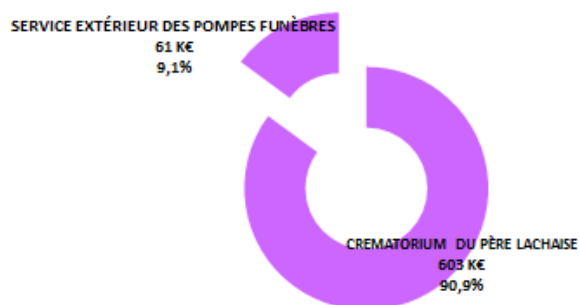
### Grandes masses financières des services funéraires

	2015	2014
Chiffre d'affaires	16,7 M€	15,1 M€
Redevances versées par les délégataires	663,6 k€	348,3 k€
Participations de la Ville de Paris	50,0 k€	48,7 k€

#### Répartition CA 2015



#### Répartition redevance 2015



## 10.1 SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

### Présentation de la délégation de service public

La loi du 8 janvier 1993 dite « loi Sueur<sup>1</sup> » a mis fin au monopole communal du « service extérieur des pompes funèbres » détenu par les communes depuis la loi du 28 décembre 1904.

Depuis l'entrée en vigueur de cette loi (en 1998), l'activité de pompes funèbres demeure un service public mais peut être assurée par des entreprises privées ou des services municipaux. Afin d'exercer leur activité, ces opérateurs funéraires doivent obligatoirement - quelle que soit leur forme juridique - obtenir une habilitation délivrée par les préfetures (à Paris, par la Préfecture de Police).

La Ville de Paris a fait le choix de confier à un professionnel, via une délégation de service public, l'ensemble des prestations relevant du service extérieur des pompes funèbres (à l'exception des opérations de fossage qui demeurent exercées par une régie municipale).

Une délégation de service public, conclue le 10 janvier 2011 pour une durée de 8 ans avec la **Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes Funèbres (SAEMPF)** porte sur l'exploitation du service extérieur des pompes funèbres tel que défini à l'article L.2223-19 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le délégataire a également la possibilité de proposer des prestations accessoires se situant hors du champ de la délégation (marbrerie, par exemple).

La délégation impose, par ailleurs, un certain nombre de prescriptions en matière d'organisation, de qualité, d'information du public, de communication et de tarification. En outre, des dispositions particulières sont prévues pour le service des personnes sans ressources, les convois sociaux, les décès en grand nombre.

Enfin, le délégataire a été chargé d'assurer le développement et l'entretien du réseau parisien d'agences funéraires.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires de la délégation du service extérieur des pompes funèbres est constitué par le **chiffre d'affaires** lié à l'organisation des obsèques. Il s'élève à **11,6 M€** pour l'année 2015 (10,2 M€ en 2014), cette évolution s'expliquant principalement par la mise en œuvre, en premier lieu, des marchés de prestations réalisés pour le compte de l'institut médico-légal et la Faculté de Médecine de Paris, en second lieu, des marchés de réquisitions conclus avec les autorités judiciaires (ou de police) intervenant au titre du Ministère de la Justice.

En contrepartie des contraintes de service public, qui imposent un dispositif minimal de veille mobilisable en temps réel pour assurer le service prévu sur les situations de crise ou de pré-crise, le délégataire a perçu pour l'année 2015 une **compensation financière de 50 k€**.

Le résultat net de la délégation est de 415,9 k€ en 2015, en forte progression par rapport à 2014 (263,9 k€).

Le délégataire verse une **redevance** constituée d'une part fixe et d'une part variable, Pour l'année 2015, la redevance globale s'est élevée à **60,6 k€**, contre 51,8 k€ en 2014.

<sup>1</sup> Loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 modifiant le titre VI du livre III du code des communes et relative à la législation dans le domaine funéraire.

	2015	2014
Chiffre d'affaires	11,6 M€	10,2 M€
Redevance versée par le délégataire	60,6 k€	51,8 k€
Participations de la Ville de Paris	50,0 k€	48,6 k€
Résultat net de l'activité	415,9 k€	263,9 k€

## b) Indicateurs de suivi du service public

### Évolution de l'activité à Paris

En 2015, le délégataire a réalisé 3 469 convois (hors indigents) soit 21,1 % des convois parisiens, (contre 3 396 en 2014 soit 20,3 % du marché). Il demeure un opérateur de référence avec une progression du nombre de convois de 7 % ; il se positionne parmi les trois plus importants prestataires parisiens dans le secteur du funéraire.

Le délégataire a assuré 2 135 interventions en 2014 et 2 609 en 2015.

### Adaptation du service rendu aux attentes et demandes des usagers

Le délégataire participe activement, d'une part, aux réflexions professionnelles menées par différentes institutions politiques ou administratives sur d'éventuelles évolutions législatives ou réglementaires (Loi Sueur sur la crémation et le devenir des cendres), d'autre part, aux réflexions sociétales (prise en charge des enfants décédés en période périnatale), et, enfin, aux réflexions concernant le domaine de la sécurité sanitaire (pandémies grippales et autres).

Dans le cadre de la prise en charge des convois des personnes dépourvues de ressources suffisantes, le délégataire s'efforce d'améliorer les prestations offertes (prestations développement durable, devis rapatriement).

Il convient de noter que, tous les deux ans, le délégataire diligente une étude menée par un organisme indépendant extérieur à l'entreprise afin de situer son positionnement en matière de qualité des services sur le marché parisien.

### Certification ISO 9001

La garantie contractuelle prioritaire de qualité de service s'est traduite pour le délégataire par une certification (norme ISO 9001 version 2000) obtenue auprès de l'AFAQ sur la précédente délégation, se traduisant notamment par la mise en place d'un « projet partagé » par l'ensemble des acteurs de l'entreprise, intégrant notamment la charte éthique et les questionnaires qualité existant antérieurement.

Le dernier renouvellement de cette certification a été obtenu en 2014 pour 3 ans avec pour objectif de l'étendre à l'ensemble des activités du délégataire, en intégrant une nouvelle activité : la commercialisation directe de marbrerie.

Par ailleurs, au titre du respect de l'environnement, le délégataire a développé une gamme « d'urnes bio » (biologiques et biodégradables), ainsi qu'une gamme complète de cercueils et de capotons « développement durable ». Le respect de l'environnement est l'une des valeurs essentielles adoptées par le délégataire dans son « projet partagé » d'entreprise.

### Taux de satisfaction, réclamations et contentieux

La certification ISO 9001 nécessite une analyse de la satisfaction des clients deux fois par an. Dans le périmètre de celle-ci sont inclus l'accueil et le professionnalisme des personnels, les locaux, les véhicules, les services, de l'exploitant comme des entreprises sous-traitantes.

De plus, une enquête annuelle est effectuée par le délégataire sur l'ensemble des éléments qui permettent à l'utilisateur d'évaluer les services rendus.

En 2015, le taux de retour des questionnaires qualité a atteint 32,3 %. Le taux de remarques ayant été de 2,3 %, le délégataire estime que le taux de satisfaction se situe autour de 97,7 %.

### **c) Politique tarifaire**

Les tarifs de chacune des prestations du service ont été votés par le Conseil de Paris à la signature du contrat. Ils sont revalorisés chaque année au 1<sup>er</sup> janvier sur la base d'un indice contractuel qui tient compte notamment de l'évolution des coûts de personnel.

Les aménagements tarifaires pratiqués sont ceux prévus au contrat de délégation de service public, à savoir : la gratuité pour les personnes dépourvues de toutes ressources, le tarif réduit pour les Parisiens ou les personnes décédées à Paris justifiant de faibles ressources financières (attestées par un travailleur social).

### **d) Événements marquants 2015**

#### Activité

Après un lancement en 2014, le délégataire a poursuivi en 2015 le développement de son offre marbrerie complète en agence et sur internet (avec visualisation des projets de monuments en 3D), en ayant notamment recours à un conseiller dédié aux études techniques spécifiques.

#### Missions de service public

- Dans le cadre des missions de service public prévues dans cette DSP, le délégataire a maintenu les moyens matériels et humains permettant d'intervenir en cas de crise ou pré-crise. Son intervention a été requise, comme prévu contractuellement, pour l'organisation d'obsèques de personnes décédées dans des conditions particulières. Ainsi, le délégataire a dû intervenir lors des attentats de janvier et de novembre 2015 afin de réaliser le transport des défunts dans des délais particulièrement contraints imposés par les circonstances et les besoins spécifiques lors d'enquêtes criminelles.
- Le délégataire a maintenu sa participation à l'élaboration des plans de prévention « pandémie grippale » relevant du Préfet et a développé dans l'entreprise un plan de continuité d'activité.
- Le délégataire, dans le cadre de l'exécution du contrat de délégation, maintient ses actions de présentation des mesures de prises en charge sociale auprès de différentes administrations d'État, des collectivités publiques parisiennes ou franciliennes ainsi que diverses institutions privées, par exemple les travailleurs sociaux des CAS, l'AP-HP, et certaines associations reconnues d'utilité publique.

## 10.2 CREMATORIUM DU PÈRE LACHAISE

### Présentation de la délégation de service public

L'objet de cette délégation de service public conclue en 1998 pour une durée de 16 ans et attribuée à la **Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes Funèbres (SAEMPF)** porte sur la rénovation et l'exploitation du crématorium du Père-Lachaise. Cette délégation de service public a pris fin le 31 mai 2015.

Cette délégation de service public a été renouvelée en 2015 avec la SAEMPF pour une durée de 3 ans et 7 mois, à savoir du 1<sup>er</sup> juin 2015 au 31 décembre 2018.

Le délégataire est chargé d'assurer l'ensemble des opérations de crémation proprement dites, les prestations accessoires au service funéraire et les prestations pouvant être demandées par la Ville de Paris. Le délégataire a également été chargé d'assurer un programme de rénovation de l'équipement destiné à améliorer l'accueil des familles.

Le crématorium du Père-Lachaise est le seul crématorium situé sur le territoire parisien. C'est aussi le plus ancien crématorium de France. En janvier 1995, ce crématorium a été inscrit aux monuments historiques. Il s'agit du seul équipement funéraire de crémation à bénéficier d'une protection au titre des monuments historiques.

L'équipement délégué comprend notamment un bâtiment ERP (classé) dans lequel ont été aménagés des salles de cérémonies, une salle de remise des urnes, une salle de convivialité ainsi que des équipements techniques nécessaires à l'exploitation du service, dont 5 appareils de crémations équipés de leur ligne de filtration.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires de la délégation est constitué du **chiffre d'affaires** lié aux opérations de crémations proprement dites et des recettes tirées des prestations accessoires (organisation de cérémonies personnalisées par exemple).

Pour la période du 01/01/2015 au 31/05/2015 (fin du 1<sup>er</sup> contrat) : **1,7 M€**.

Pour la période du 01/06/2015 (début du 2<sup>nd</sup> contrat) au 31/12/2015 : **2,3 M€**.

Le **résultat net** de la délégation est de :

Pour la période du 01/01/2015 au 31/05/2015 : **421,4 k€**.

Pour la période du 01/06/2015 au 31/12/2015 : **120,4 k€**.

Pour la période du 01/01/2015 au 31/05/2015 :

Le délégataire verse une **redevance** de 185 k€.

Pour la période du 01/06/2015 au 31/12/2015 :

Le délégataire verse une **redevance** de 418 k€.

	2015	2014
Chiffre d'affaires	4,0 M€	3,8 M€
Redevance versée par le délégataire	603,0 k€	296,5 k€
Résultat net de la délégation	542 k€	568,8 k€

## b) Indicateurs de suivi du service public

### Évolution de la crémation à Paris

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2015, le délégataire a procédé à 2 630 crémations, soit une augmentation de 9,72 % par rapport à la même période l'année précédente.

Du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2015, le délégataire a procédé à 3 277 crémations, soit une activité identique par rapport à la même période l'année précédente.

### Adaptation du service aux attentes et demandes des usagers

Pour répondre aux demandes et aux attentes exprimées par les familles et au-delà des cérémonies organisées individuellement pour leur défunt, le délégataire a mis en place une « cérémonie collective annuelle du souvenir ». En 2015, ce type de cérémonie a rassemblé près de 600 personnes.

### Taux de satisfaction, réclamations et contentieux

Le crématorium du Père-Lachaise adresse, deux mois après la crémation, des « questionnaires qualité » aux familles. En 2015, 2 954 questionnaires ont été envoyés avec un taux de retour supérieur à 25,5 % (20,3 % en 2014). Les questionnaires retournés sont analysés par le service qualité du délégataire dans le cadre du processus d'amélioration continue. Pour l'année 2015, 95 % de « bien » et « très bien » ont été recensés sur la qualité de la cérémonie et le savoir-faire du délégataire.

Peu de réclamations ont été adressées en 2015 aux services du crématorium. Elles étaient principalement dues à des problèmes techniques (pannes), d'organisation (retards police, embouteillages, ...) et de capacité d'accueil. Ces réclamations ont systématiquement donné lieu à des réponses appropriées et intégrées dans le processus de suivi de la qualité du service rendu par le délégataire.

### Certification ISO 14001 (obtenue en 2008, renouvelée en 2013)

La certification conjointe ISO 9001 et 14001 a été obtenue d'AFNOR CERTIFICATION en mai 2015 à la suite d'un audit effectué à la demande du délégataire en avril 2015.

## c) Politique tarifaire

Les tarifs de chacune des prestations du service ont été votés par le Conseil de Paris à la signature du contrat. Ainsi, le tarif d'une crémation adulte était de 534 € TTC en 2014, maintenu identique jusqu'au 31 mai 2015.

Lors du renouvellement de la DSP, la Ville de Paris a recherché la simplification et la transparence des tarifs (plus lisibles pour les opérateurs funéraires et les familles). A partir du 1<sup>er</sup> juin 2015, compte tenu des nouvelles prestations offertes, le tarif d'une crémation adulte a été porté à 560 € TTC.

## d) Événements marquants 2015

Compte tenu de la saturation de l'activité de l'équipement constatée à partir de 2014-2015, la collectivité parisienne, et en parallèle le délégataire, ont mené une réflexion d'ampleur destinée à adapter au mieux la structure organisationnelle du service.

Ainsi, le délégataire, a mené une concertation avec l'ensemble du personnel du crématorium portant sur la mise en place, en coordination avec la Ville, d'un accueil extérieur couvert dédié aux familles ainsi que l'installation d'un bureau d'accueil externe et mobile réservé aux professionnels.

Parallèlement, une réorganisation a été menée portant sur une simplification du planning des cérémonies permettant une augmentation des créneaux disponibles de crémation pour les familles. Ainsi, deux durées de cérémonies sont désormais proposées (30 minutes et 1 heure).



Afin de limiter les effets de la saturation de l'activité de l'équipement sur la qualité du service, un seuil maximum de 27 cérémonies quotidiennes a été décidé.

A partir du 1<sup>er</sup> juin 2015, un important programme de travaux a été mis en œuvre. Il s'étale sur la durée totale de la DSP, de 2015 à 2018. Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 1 725 950 € (montant 2015).

Les principaux travaux programmés contractuellement sont :

- 2015 : éclairages de sécurité, climatisation de locaux, mise en conformité PMR des portes au rez-de-chaussée, ...
- 2016 : rénovation des salles Formigé et Bigot et de l'espace cafétéria, rénovation et réaménagement de l'accueil familles, remplacement de la chaudière, rénovation des marches de la Coupole, nouveaux chapeaux sur les cheminées, ...
- 2017 : rebriquetage des appareils de crémation, ...
- 2018 : remplacement des chéneaux, ...

Les travaux les plus lourds sont réalisés en dehors des heures d'ouverture du site et lorsque l'activité du crématorium est moins soutenue.

A l'occasion de sa réorganisation, le délégataire a mis en place un guichet unique permettant d'organiser et de gérer les dispersions au jardin du souvenir. Pour ce faire, un planning informatique partagé avec le service des cimetières a été organisé. Cet aménagement a été particulièrement bien accueilli par les professionnels et les familles.

Enfin, un nouveau planning des cérémonies a été mis en œuvre depuis le début de l'année 2015 qui correspond bien aux attentes de l'ensemble des usagers du crématorium.

## 10.3 CHAMBRE FUNERAIRE DES BATIGNOLLES

### Présentation de la délégation de service public

Afin d'éviter le séjour prolongé des corps des personnes décédées à leur domicile, la Ville de Paris a souhaité disposer de locaux aménagés pour les recevoir. Pour ce faire, elle a décidé, par délibération en date du 27 janvier 1992, de créer, dans les conditions définies à l'article L.361-35 du Code des communes, une chambre funéraire pour recevoir, avant mise en bière, le corps des défunts.

La Ville de Paris a fait le choix de concéder à un opérateur funéraire la construction et la gestion de l'équipement. Cette décision de la collectivité parisienne a fait l'objet du contrat conclu le 15 juin 1992 pour une durée de 30 ans avec la **société G2F** (Groupement Funéraire Francilien). Dans ce cadre, une parcelle foncière a été mise à disposition du concessionnaire avenue Pierre-Rebière (17e) à proximité de la Porte Pouchet (nouvelle adresse 2016 : boulevard du Bois-le-Prêtre (17e)). L'exploitant assume l'ensemble des charges d'exploitation et d'immobilisation nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la concession est constitué par les recettes perçues à l'occasion de la location de cases réfrigérées, de salons de présentation et d'une salle de cérémonie.

Le chiffre d'affaires s'élève à **1,1 M€** pour l'année 2015, contre 1 M€ en 2014, cette évolution s'expliquant par une augmentation du nombre de locations des salons et de la salle de cérémonies, malgré une baisse du nombre de jours de location des cases funéraires.

Le **résultat net** de la concession est de **334,9 k€** en 2015, en hausse par rapport à 2014 (219,5 k€).

	2015	2014
Chiffre d'affaires	1,1 M€	1,00 M€
Redevance versée par le délégataire	0	0
Résultat net de la délégation	334,9 k€	219,5 k€

#### b) Indicateurs de suivi du service public

##### Évolution de l'activité à Paris

Au cours de l'exercice 2015, la chambre funéraire des Batignolles a enregistré 2 066 admissions de corps contre 2 055 lors de l'exercice 2014, soit une hausse de l'activité de 0,54 %.

Le taux d'occupation des cases réfrigérées est de 40,8 % contre 42 % en 2014 et le taux d'occupation des salons est de 78 % contre 54 % un an plus tôt.

##### Adaptation du service rendu aux attentes et demandes des usagers

###### *Les horaires :*

La chambre funéraire des Batignolles est ouverte tous les jours (du lundi au vendredi : sans interruption de 8h00 à 18h00 / samedi, dimanche et jours fériés : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00), aux familles et aux professionnels, permettant des visites aux défunts, l'organisation de cérémonies, et éventuellement, des toilettes rituelles.

En dehors de ces horaires d'ouverture, tout défunt est accueilli 24h/24 sur présentation par la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles des documents obligatoires pour une admission. Ces demandes sont faites par des opérateurs funéraires, ou par les familles mandatant

ces professionnels pour assurer ces démarches. A cet effet, une astreinte téléphonique est assurée par le personnel de la chambre funéraire qui se déplace à la demande.

*L'information et le soutien aux familles :*

L'exploitant met à disposition des familles en deuil des dépliants informatifs traitant des sujets liés au deuil et à ses conséquences. Conformément à la réglementation, l'information du public doit être effective, notamment par l'affichage dans l'équipement des tarifs, de la liste des opérateurs funéraires et du règlement intérieur.

L'exploitant a par ailleurs mis en place une politique d'ouverture vers des accompagnateurs bénévoles qui assurent librement, en dehors de toute considération religieuse, l'écoute des familles qui le souhaitent. De même, une aumônerie se tient à l'écoute des familles.

*L'amélioration de l'accueil :*

Dans le cadre du réaménagement de la Porte Pouchet, le stationnement des véhicules a été amélioré par la création d'un nouveau parking éclairé et en principe réservé au seul usage des véhicules des familles et des opérateurs, accessible uniquement durant les heures d'ouverture de l'équipement.

L'amélioration de l'environnement de l'équipement a été prise en charge par le concédant.

### **c) Politique tarifaire**

Les tarifs de chacune des prestations autorisées contractuellement ont été votés par le Conseil de Paris lors de la signature du contrat. Ils sont revalorisés chaque année au 1<sup>er</sup> janvier sur la base d'un indice contractuel qui tient compte notamment de l'évolution des coûts de personnel et des coûts de l'énergie.

Les tarifs suivants peuvent être notés :

- Pour les premières 24 heures en cellule réfrigérée :
  - o en 2014 : 181,49 € TTC en 2015 : 181,43 € TTC
- Pour le forfait de 3 jours en cellule réfrigérée :
  - o en 2014 : 408,35 € TTC en 2015 : 408,22 € TTC

Le contrat de concession prendra fin à fin février 2024.

## LISTE DES CONTRATS AU 31/12/2015

### ENERGIE

	OBJET	Forme juridique	Délegataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2015	CA 2015
1	Distribution et fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV)	SA	ERDF	DVD	30/07/1955	31/12/2024	29,5 M€	539,2 M€
2	Distribution et fourniture de chaleur par vapeur et eau chaude	SEM	CPCU	DVD	10/12/1927	31/12/2024	6,1 M€	324,0 M€
3	Distribution de gaz	SA	GRDF	DVD	14/12/1993	31/12/2018	816,0 k€	124,8 M€
4	Production, transport et distribution d'énergie frigorifique	SA	CLIMESPACE	DVD	28/01/1991	28/01/2021	1,1 M€	76,6 M€

### LES EQUIPEMENTS DE TOURISME ET DE LOISIRS

	OBJET	Forme juridique	Délegataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2015	CA 2015
1	TOUR EIFFEL	SAEML	SETE	DFA	16/12/2005	31/12/2016	21,1 M€	82,4 M€
2	JARDIN D'ACCLIMATATION	SA	Le Jardin d'Acclimatation	DFA	06/12/1995	05/09/2016	944,7 k€	10,8 M€
3	CAMPING DE PARIS BOIS DE BOULOGNE	SARL	CAMPING INDIGO PARIS	DFA	01/01/2011	31/12/2020	683,7 k€	5,2 M€
4	Parc Floral	GL Events	DFA	DFA	01/09/2015	01/09/2031	100,0 k€	2,7 M€
5	Port de l'Arsenal et Halte nautique de la Villette	SA	Fayolle Marine	DVD	01/01/2008	31/12/2023	92,1 k€	1,5 M€

### DEPLACEMENTS

	OBJET	Forme juridique	Délegataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2015	CA 2015
1	ALBAN SATRAGNE - MAGENTA	SA	VINCI PARK	DVD	07/08/2004	06/08/2019	400,6 k€	1,7 M€
2	ALMA-GEORGE V	SA	VINCI PARK	DVD	07/06/1995	06/06/2035	21,8 k€	1,5 M€
3	AMPERE	SA	VINCI PARK	DVD	11/07/1987	10/07/2017	0,7 k€	64,1 k€
4	ANDRE HONNORAT	SEM	SAEMES	DVD	08/04/1992	07/04/2022	7,3 k€	412,8 k€

## Délégations de Service Public – Exercice 2015

5	BAC MONTALEMBERT	SA	VINCI PARK	DVD	24/05/2009	23/05/2021	1,1 M€	2,5 M€
6	BASTILLE	SA	VINCI PARK	DVD	01/05/1990	30/04/2020	51,5 k€	1,2 M€
7	BAUDOYER	SA	REALPARK	DVD	15/12/1995	14/12/2035	75,8 k€	1,4 M€
8	BERCY - AUTOCARS VEHICULES LEGERES	SEM	SAEMES	DVD	28/03/1996	27/03/2026	0,0 k€	679,8 k€
9	BERCY - RELAIS MERCURE		S.E.I.H. - ACCOR	DVD	28/09/1987	01/07/2051	172,5 k€	443,1 k€
10	BERGSON	SA	VINCI PARK	DVD	12/01/1969	30/04/2020	242,0 k€	2,8 M€
11	BOURSE	SA	VINCI PARK	DVD	11/10/1997	01/05/2021	692,1 k€	5,1 M€
12	CARDINET - NOTRE-DAME	SEM	SAEMES	DVD	01/12/2007	30/11/2037	571,9 k€	2,0 M€
13	CARNOT	SA	VINCI PARK	DVD	01/07/1991	30/06/2021	53,3 k€	1,1 M€
14	CARPEAUX	SEM	SAEMES	DVD	18/01/1993	17/01/2023	2,1 k€	126,3 k€
15	CASERNE MONGE	SEM	SAEMES	DVD	05/05/1997	04/05/2072	8,3 k€	428,4 k€
16	CHAMPAGNY	SEM	SAEMES	DVD	29/09/1980	28/09/2045	2,5 k€	241,5 k€
17	CHAMPS-ELYSEES	SA	VINCI PARK	DVD	02/08/1993	01/08/2023	291,5 k€	3,6 M€
18	CHAMPS-ELYSEES PIERRE CHARRON	SA	VINCI PARK	DVD	27/12/1995	26/12/2035	115,7 k€	2,0 M€
19	CHARLETY COUBERTIN & THOMIRE	SEM	SAEMES	DVD	03/09/1994	02/09/2024	2,8 k€	1,1 M€
20	CITROEN-CEVENNES	SA	VINCI PARK	DVD	11/06/1990	10/06/2030	65,0 k€	1,4 M€
21	CONCORDE FREMICOURT	SA	VINCI PARK	DVD	24/01/2010	23/01/2030	27,2 k€	2,6 M€
22	CROIX DES PETITS CHAMPS	SA	VINCI PARK	DVD	06/05/1993	05/05/2023	394,1 k€	2,8 M€
23	DAMREMONT	SEM	SAEMES	DVD	27/11/1991	26/11/2021	3,1 k€	193,1 k€
24	DELESSERT	SEM	SAEMES	DVD	22/11/1994	21/11/2024	6,1 k€	451,9 k€
25	DIDOT	SEM	SAEMES	DVD	07/12/1993	06/12/2023	5,8 k€	247,7 k€
26	ECOLE DE MEDECINE	SEM	SAEMES	DVD	28/04/2010	27/04/2022	542,1 k€	1,3 M€
27	ETOILE-FRIEDLAND	SA	VINCI PARK	DVD	03/10/1994	02/10/2034	26,2 k€	1,7 M€
28	EURONORD LARIBOISIERE	SA	VINCI PARK	DVD	10/03/1997	09/03/2037	83,1 k€	1,7 M€
29	EYLAU	SA	VINCI PARK	DVD	03/01/1989	02/01/2029	1,2 k€	58,6 k€

## Délégations de Service Public – Exercice 2015

30	FAUBOURG SAINT-ANTOINE	SA	VINCI PARK	DVD	15/03/1993	14/03/2028	331,6 k€	1,7 M€
31	FIRMIN GEMIER	SEM	SAEMES	DVD	15/10/1991	14/10/2021	2,9 k€	237,3 k€
32	FOCH	SA	SPIE AUTOCITE	DVD	12/09/2004	11/09/2049	178,0 k€	4,2 M€
33	FRANCOIS 1ER	SA	INTERPARKING	DVD	01/11/2014	31/10/2028	1,1 M€	1,9 M€
34	FRANZ LISZT	SA	VINCI PARK	DVD	08/07/1996	07/07/2031	135,1 k€	1,2 M€
35	GAY-LUSSAC	SEM	SAEMES	DVD	26/02/1985	25/02/2050	2,1 k€	108,5 k€
36	GENERAL BEURET	SEM	SAEMES	DVD	04/10/1994	03/10/2059	4,1 k€	157,2 k€
37	GEORGE V	SA	VINCI PARK	DVD	06/01/1966	31/05/2018	218,2 k€	4,0 M€
38	GOURAUD	SA	VINCI PARK	DVD	30/04/1992	29/04/2022	9,6 k€	135,7 k€
39	GOUTTE D'OR	SEM	SAEMES	DVD	16/09/1991	15/09/2021	9,2 k€	493,0 k€
40	GRENIER SAINT-LAZARE	SA	VINCI PARK	DVD	11/06/1993	10/06/2058	0,0 k€	0,0 k€
41	GROS BOULAINVILLIERS	SEM	SAEMES	DVD	06/04/1992	05/04/2022	7,5 k€	384,9 k€
42	HARLAY (PONT NEUF)	SA	VINCI PARK	DVD	01/03/1969	01/03/2030	67,7 k€	1,4 M€
43	HAUSSMANN BERRI	SA	VINCI PARK	DVD	30/01/1967	31/05/2018	369,7 k€	4,4 M€
44	HECTOR MALOT	SEM	SAEMES	DVD	11/07/1994	10/07/2024	10,5 k€	463,9 k€
45	HOICHE	SA	VINCI PARK	DVD	01/06/1988	05/04/2029	129,5 k€	2,2 M€
46	HOTEL DE VILLE	SEM	SAEMES	DVD	09/11/2011	08/11/2026	509,3 k€	1,3 M€
47	INVALIDES	SA	VINCI PARK	DVD	26/02/1964	30/06/2031	371,1 k€	2,7 M€
48	JEAN BOUIN	SA	SPIE AUTOCITE	DVD	02/09/2013	01/09/2016	10,3 k€	398,0 k€
49	JOFFRE	SA	VINCI PARK	DVD	01/03/1970	30/06/2031	378,9 k€	2,2 M€
50	JOUFFROY	SA	VINCI PARK	DVD	05/01/1994	04/01/2024	5,4 k€	101,4 k€
51	LA TOUR MAUBOURG ORSAY	SA	Q PARK	DVD	04/08/1997	03/08/2037	34,8 k€	980,1 k€
52	LAGRANGE-MAUBERT	SEM	SAEMES	DVD	01/11/2014	31/10/2028	252,8 k€	1,3 M€
53	LOBAU	SA	VINCI PARK	DVD	26/02/2012	25/02/2020	2,5 M€	3,2 M€
54	LUTECE	SA	VINCI PARK	DVD	20/12/1988	19/12/2018	23,4 k€	640,6 k€

## Délégations de Service Public – Exercice 2015

55	LYON-DIDEROT	SNC	SNC lyon diderot	DVD	29/01/1996	28/01/2036	422,2 k€	2,2 M€
56	MAC MAHON	SA	VINCI PARK	DVD	29/08/1994	28/08/2029	49,0 k€	994,1 k€
57	MADELEINE-TRONCHET	SA	VINCI PARK	DVD	25/01/2012	24/01/2020	3,7 M€	5,0 M€
58	MAIRIE DU 14EME	SA	VINCI PARK	DVD	19/03/1987	18/03/2017	13,6 k€	102,5 k€
59	MAIRIE DU 15EME - LECOURBE	SA	VINCI PARK	DVD	01/02/1988	31/01/2018	173,7 k€	771,7 k€
60	MAIRIE DU 17EME	SEM	SAEMES	DVD	01/03/1988	28/02/2027	63,8 k€	1,2 M€
61	MAIRIE DU 19EME	SEM	SAEMES	DVD	16/11/1992	15/11/2057	5,3 k€	200,6 k€
62	MALESHERBES-ANJOU	SA	VINCI PARK	DVD	08/12/1969	31/01/2018	612,2 k€	2,7 M€
63	MARCADET	SEM	SAEMES	DVD	04/03/1991	03/03/2056	3,0 k€	123,2 k€
64	MARCEAU ETOILE	SA	Q PARK	DVD	09/04/1998	08/04/2038	97,6 k€	1,5 M€
65	MARCHE SAINT-GERMAIN	SEM	SAEMES	DVD	01/09/1983	31/08/2048	1,8 k€	120,9 k€
66	MARIGNY CHÂTEAU	SA	VINCI PARK	DVD	01/01/2014	31/12/2038	111,6 k€	613,9 k€
67	MAUBERT - COLLEGE DES BERNARDINS	SEM	SAEMES	DVD	01/09/1980	30/06/2036	83,0 k€	1,7 M€
68	MEDITERRANEE	SEM	SAEMES	DVD	19/08/1992	18/08/2032	564,7 k€	10,8 M€
69	MEYERBEER (OPERA)	SEM	SAEMES	DVD	01/10/2014	30/09/2022	987,4 k€	2,2 M€
70	MILTON	SEM	SAEMES	DVD	31/03/1994	30/03/2024	2,4 k€	116,2 k€
échu	MONTHOLON	SA	SPIE AUTOCITE	DVD	01/09/2003	30/11/2015	263,9 k€	1,3 M€
71	MONTPARNASSE	SA	VINCI PARK	DVD	28/10/1971	30/06/2021	195,9 k€	2,3 M€
72	MOZART	SEM	SAEMES	DVD	01/01/1988	31/12/2052	3,3 k€	175,5 k€
73	PASSY	SA	VINCI PARK	DVD	02/08/2009	01/08/2024	810,1 k€	1,9 M€
74	PATRIARCHES	SA	SPIE AUTOCITE	DVD	21/05/2014	20/05/2039	461,9 k€	836,1 k€
75	PEREIRE	SEM	SAEMES	DVD	01/01/1988	31/12/2052	6,2 k€	237,9 k€
76	PICPUS NATION	SA	VINCI PARK	DVD	01/03/1999	28/02/2025	99,4 k€	1,1 M€
77	PLACE VICTOR HUGO	SA	VINCI PARK	DVD	01/07/1991	30/06/2031	287,8 k€	1,7 M€
78	POLIVEAU	SEM	SAEMES	DVD	02/09/1985	01/09/2050	1,2 k€	65,4 k€

## Délégations de Service Public – Exercice 2015

79	POLYTECHNIQUE	SEM	SAEMES	DVD	15/11/1984	14/11/2049	2,3 k€	217,3 k€
80	PONT DE GRENELLE - MAISON DE LA RADIO	SA	SAGS	DVD	06/04/2014	05/04/2018	84,0 k€	464,5 k€
81	PORTE D'ASNIERES	SA	VINCI PARK	DVD	13/07/1994	12/07/2029	13,3 k€	231,6 k€
82	PORTE D'AUTEUIL	SA	SPIE AUTOCITE	DVD	21/10/2011	20/10/2019	604,6 k€	1,6 M€
83	PORTE DE CHAMPERRET	SA	VINCI PARK	DVD	30/11/2004	29/11/2024	184,1 k€	1,9 M€
84	PORTE DE CLIGNANCOURT	SA	SAGS	DVD	09/10/2013	08/10/2021	131,7 k€	713,0 k€
85	PORTE DE SAINT-CLOUD	SA	SPIE AUTOCITE	DVD	27/07/2010	26/07/2028	237,8 k€	1,9 M€
86	PORTE DE SAINT-OUEN	SA	SPIE AUTOCITE	DVD	29/01/2001	28/01/2021	160,6 k€	667,9 k€
87	PORTE DE VERSAILLES	SA	SAGS	DVD	10/01/2010	09/01/2022	1,1 M€	2,2 M€
88	PORTE D'Italie	SA	VINCI PARK	DVD	15/10/2000	14/10/2020	34,3 k€	378,1 k€
89	PORTE D'Orléans	SEM	SAEMES	DVD	10/03/1999	09/03/2023	309,5 k€	1,2 M€
90	PORTE MAILLOT	SA	VINCI PARK	DVD	01/01/1974	31/12/2018	897,3 k€	6,2 M€
91	PRONY	SA	VINCI PARK	DVD	31/01/1992	30/01/2022	4,9 k€	71,7 k€
92	PYRAMIDES	SEM	SAEMES	DVD	01/09/2005	31/08/2017	1,4 M€	3,0 M€
93	RECOLLETS	SEM	SAEMES	DVD	30/01/1996	29/01/2026	2,2 k€	93,2 k€
94	RIVOLI - SEBASTOPOL	SA	SAEMES	DVD	05/09/1994	04/09/2059	35,9 k€	963,5 k€
95	ROND-POINT (Garage)	SEM	SAEMES	DVD	01/01/2011	29/02/2016	296,2 k€	475,1 k€
96	ROND-POINT DES CHAMPS-ELYSEES	SA	VINCI PARK	DVD	01/01/1969	14/03/2028	88,7 k€	2,9 M€
97	ROQUETTE	SEM	SAEMES	DVD	01/02/1985	31/01/2050	4,3 k€	169,7 k€
98	SAINT-GERMAIN (Garage)	SA	VINCI PARK	DVD	24/12/2010	23/12/2016	308,9 k€	579,6 k€
99	SAINT-GERMAIN DES PRES	SA	VINCI PARK	DVD	24/12/1970	16/10/2029	126,3 k€	2,6 M€
100	SAINT-MICHEL	SA	VINCI PARK	DVD	20/03/1998	19/03/2048	46,2 k€	1,9 M€
101	SAINT-PLACIDE	SNC	Q PARK	DVD	29/09/1997	28/09/2027	5,3 k€	384,6 k€
102	SAINTS-PERES	SA	VINCI PARK	DVD	17/10/1994	16/10/2029	12,5 k€	684,5 k€
103	SAINT-SULPICE	SA	VINCI PARK	DVD	05/10/1970	05/05/2023	123,0 k€	2,4 M€



## Délégations de Service Public – Exercice 2015

104	SAINT-SULPICE (Garage)	SA	VINCI PARK	DVD	05/10/2011	04/10/2019	212,1 k€	446,8 k€
105	SEBASTOPOL	SA	VINCI PARK	DVD	10/01/2000	09/01/2040	140,3 k€	2,0 M€
échu	SEVRES-BABYLONE	SEM	SAEMES	DVD	19/12/2000	18/12/2015	1,3 M€	3,6 M€
106	SOUFFLOT	SA	VINCI PARK	DVD	16/08/1972	15/08/2027	110,0 k€	2,3 M€
107	SUFFREN	SA	VINCI PARK	DVD	26/01/1989	25/01/2029	1,1 k€	55,9 k€
108	TERNES	SA	SPIE AUTOCITE	DVD	01/12/2013	30/11/2023	1,6 M€	2,3 M€
109	VAN GOGH	SEM	SAEMES	DVD	04/08/1992	03/08/2022	4,3 k€	267,8 k€
110	VENDOME	SA	VINCI PARK	DVD	27/04/1970	26/11/2032	200,0 k€	4,1 M€
111	VERSAILLES-REYNAUD	SA	VINCI PARK	DVD	01/03/1998	28/02/2033	119,9 k€	928,7 k€
112	VICTOR HUGO - POMPE	SA	VINCI PARK	DVD	06/03/1971	30/06/2031	218,6 k€	1,3 M€
113	VILLIERS	SA	VINCI PARK	DVD	01/06/1988	31/05/2018	109,4 k€	1,1 M€
114	WAGRAM-COURCELLES	SA	VINCI PARK	DVD	10/05/1995	09/05/2035	56,1 k€	1,5 M€
115	19 parcs de surface : Auguste Blanqui, Cambronne, Grenelle 1&2, Henri Martin 1&2, Lecourbe, Maillot Pereire, Mandel 1&2, Orsay 1&2, Pasteur 1&2, Saint-Jacques 1&2, Saxe, Wilson 1&2	SEM	SAEMES	DVD	08/10/2011	07/10/2019	880,6 k€	1,2 M€
116	ZAC RIVE GAUCHE 4 parcs en 2012 : Vincent Auriol, Tolbiac Bibliothèque, Grands Moulins, Quai d'Austerlitz ; un cinquième parc depuis le 1er septembre 2013	SA	VINCI PARK	DVD	01/10/2014	30/09/2022	1,4 M€	3,8 M€
117	ANVERS	SEM	SAEMES	DVD	01/01/2015	31/12/2022	929,7 k€	1,5 M€
118	LES HALLES-St EUSTACHE	SEM	SAEMES	DVD	11/04/1985	31/12/2045	59,5 k€	1,1 M€
119	LOUVRE SAMARITAINE	SA	SPIE AUTOCITE	DVD	01/06/2013	31/05/2031	330,7 k€	1,5 M€
120	MAINE BASCH - ALESIA	SA	INDIGO	DVD	26/09/1994	25/09/2034	72,5 k€	1,5 M€
121	MONTHOLON	SA	INDIGO	DVD	01/12/2015	30/11/2023	93,2 k€	158,7 k€
122	REUILLY-DIDEROT	SEM	SAEMES	DVD	12/10/2002	11/10/2027	30,0 k€	388,4 k€
123	SAINT-MARTIN	SA	INDIGO	DVD	01/09/1978	08/06/2025	198,2 k€	2,4 M€
124	SEVRES BABYLONE	SA	INDIGO	DVD	19/12/2015	18/12/2025	75,4 k€	110,6 k€

## LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

	OBJET	Forme juridique	Délegataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2015	CA 2015
1	Palais Omnisport de Paris-Bercy	SEM	SAEPOPB	DJS	01/10/2011	30/09/2046	206,6 k€	9,3 M€
2	Piscine Suzanne Berlioux	SA	Carilis	DJS	01/05/2014	30/04/2020	0,0 k€	1,6 M€
3	Espace sportif Pailleron	Association	U.C.P.A	DJS	01/07/2006	31/12/2015	0,0 k€	1,9 M€
4	Piscine Pontoise	SA	Carilis	DJS	28/10/2010	31/12/2018	0,0 k€	1,9 M€
5	Piscine Patinoire Pailleron	Association	U.C.P.A	DJS	01/01/2016	31/12/2021	0,0 k€	0,0 k€
6	Piscine Josephine Baker	SA	Carilis	DJS	08/07/2015	15/07/2021	0,0 k€	0,0 k€

## EQUIPEMENTS ET SERVICES CULTURELS

	OBJET	Forme juridique	Délegataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2015	CA 2015
1	GAÏTÉ LYRIQUE	SA	SGGL - Société de Gestion de la Gaïté Lyrique	DAC	01/07/2008	31/07/2016	156,5 k€	3,9 M€
échu	MISE EN VALEUR DES FONDS PHOTOGRAPHIQUES ET ICONOGRAPHIQUES	SEM	La Parisienne de Photographie	DAC	01/09/2006	31/08/2015	102,2 k€	841,5 k€
2	THÉÂTRE DES TROIS BAUDETS	SA	3 Anes Prod	DAC	01/01/2013	31/12/2018	33,9 k€	293,2 k€
3	THÉÂTRE DU CHATELET	Association	Théâtre Musical de Paris	DAC	01/06/1979	tacite reconduction	0,0 k€	14,8 M€
4	LOUXOR	SAS	Cinéluxor	DAC	01/01/2013	31/12/2019	0,0 k€	1,5 M€
5	CARREAU DU TEMPLE	SPL	SPL Carreau du Temple	DAC	26/12/2012	26/12/2017	39,0 k€	3,1 M€
6	MISE EN VALEUR DES FONDS PHOTOGRAPHIQUES ET ICONOGRAPHIQUES	SPL	La Parisienne de Photographie	DAC	01/09/2015	31/12/2017	10,0 k€	755,8 k€

## JEUNESSE - FAMILLE - PETITE ENFANCE

### Centres d'animation

	OBJET	Forme juridique	Déléataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2015	CA 2015
échu	Villiot-Râpée, Montgallet, Reuilly et Bercy 12ème arrt	Association	CLAJE	DJS	01/09/2010	31/08/2015	83,3 k€	1,2 M€
1	Centres Ravel 12ème / Kellerman 13ème arrt	Association	Ligue de l'Enseignement-Fédération nationale	DJS	01/09/2006	31/08/2016	132,3 k€	8,5 M€
échu	Centres Poterne des Peupliers/ Dunois/ Daviel/ Richet/ Baudricourt/ Oudiné 13ème arrt	Association	Ligue de l'Enseignement-FP	DJS	01/09/2010	31/08/2015	0,0 k€	1,4 M€
échu	Centres René Binet/ La Chapelle/ Hébert/ Abbesses 18ème arrt	Association	Centre Jeunesse Paris 18ème Nord	DJS	01/09/2010	31/08/2015	11,5 k€	268,6 k€
2	Centres Les Amandiers/ Louis Lumière 20ème arrt	Association	Ligue de l'Enseignement-FP	DJS	01/09/2010	31/07/2016	0,0 k€	804,7 k€
3	Château-Landon, Grange-aux-Belles, Jemmapes et Jean Verdier 10ème arrt	Association	Club Recherche et Loisirs	DJS	01/09/2012	31/08/2017	0,0 k€	2,1 M€
4	Centres Brancion/ Cévennes/ Frères Voisin/ Sohane Benziane/ Espace Paris Plaine 15ème arrt	Association	MJC Paris 15 Brancion	DJS	01/09/2012	31/08/2017	0,0 k€	1,1 M€
5	Centres Rébeval/Curial/Clavel/Mathis/Place des fêtes/Angèle Mercier 19ème arrt	Association	Ligue de l'Enseignement-FP	DJS	01/09/2012	31/08/2017	0,0 k€	1,4 M€
échu	Centre Interclub 17 17ème	Association	ACTISCE	DJS	01/09/2010	31/08/2015	0,0 k€	218,2 k€
échu	Centre La Jonquière 17ème	Association	ACTISCE	DJS	01/09/2010	31/08/2015	0,0 k€	238,5 k€
échu	Centre d'animation Les Halles - Le Marais 1er, 2 et 3ème arrt	Association	ACTISCE	DJS	01/09/2010	31/08/2015	0,0 k€	415,3 k€
6	Centre Beaujon 8ème	Association	Association Amicale pour l'Animation Culturelle du 8ème	DJS	01/09/2011	31/08/2016	0,0 k€	371,4 k€
échu	Centre Montparnasse 14ème	Association	MJC Ile de France	DJS	01/09/2010	31/08/2015	14,4 k€	60,8 k€
7	Centre d'animation Point du Jour 16ème	Association	ACTISCE	DJS	01/09/2011	31/08/2016	0,0 k€	721,2 k€
8	Maison des Ensembles 12ème arrondissement	Association	Ligue de l'Enseignement-FP	DJS	01/09/2013	31/08/2018	0,0 k€	242,8 k€
9	Vercingétorix / Marc Sangnier 14ème	Association	CASDAL 14	DJS	01/09/2013	31/08/2018	0,0 k€	477,5 k€
10	Patronage laïque Jules Vallès	Association	ACTISCE	DJS	01/01/2014	31/08/2020	13,5 k€	98,7 k€
11	Villiot-Râpée, Bercy 12ème arrt	Association	CLAJE	DJS	01/09/2015	31/08/2020	0,0 k€	0,0 k€
12	Montgallet, Reuilly 12ème arrt	Association	CLAJE	DJS	01/09/2015	31/08/2020	0,0 k€	0,0 k€
13	Centres Poterne des Peupliers/ Dunois/ Daviel/ Richet/ Baudricourt 13ème arrt	Association	Ligue de l'Enseignement-FP	DJS	01/09/2015	31/08/2020	0,0 k€	0,0 k€
14	Centres René Binet/ La Chapelle/ Hébert/ Abbesses 18ème arrt	Association	Centre Jeunesse Paris 18ème Nord	DJS	01/09/2015	31/08/2020	0,0 k€	0,0 k€
15	La Jonquière, Interclub 17 17ème	Association	ACTISCE	DJS	01/09/2015	31/08/2020	0,0 k€	0,0 k€
16	Centre d'animation Les Halles - Le Marais 1er, 2 et 3ème arrt	Association	ACTISCE	DJS	01/09/2015	31/08/2020	0,0 k€	0,0 k€
17	Centre Montparnasse 14ème	Association	MJC Ile de France	DJS	01/09/2015	31/08/2020	0,0 k€	0,0 k€
18	Valeyre 9ème arrondissement	Association	Ligue de l'Enseignement-FP	DJS	01/09/2014	31/08/2019	0,0 k€	447,2 k€

## Établissements d'accueil collectif de la petite enfance

	OBJET	Forme juridique	Délégataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2015	CA 2015
1	CENTRE MULTI-ACCUEIL DUHESME (CRÈCHE)	SAS	People & Baby	DFPE	03/09/2010	31/07/2016	50,8 k€	304,2 k€
2	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF BARON LE ROY	FONDATION	Fondation Œuvre de la Croix St Simon	DFPE	27/08/2012	31/07/2018	58,8 k€	363,1 k€
3	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF DUPLOYE	Association	Association Famille et Cité	DFPE	03/01/2013	31/12/2018	54,0 k€	366,2 k€
4	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF CAVAINAC	Association	Association Léo Lagrange Ile de France	DFPE	05/12/2013	31/08/2020	46,0 k€	343,6 k€
5	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF PROVENCE	Association	Crescendo	DFPE	05/12/2013	31/08/2020	53,9 k€	426,5 k€
6	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF BARRIER	Association	Crescendo	DFPE	15/12/2013	31/08/2020	37,1 k€	290,4 k€
7	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF BERZELIUS	SAS	People & Baby	DFPE	24/02/2014	31/08/2020	42,4 k€	377,8 k€
8	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF LECHAPELAIS	Association	Crescendo	DFPE	27/02/2014	31/01/2021	29,4 k€	259,2 k€
9	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF BOLIVAR	SAS	Evancia Babilou	DFPE	23/02/2014	31/01/2021	55,9 k€	420,0 k€
10	3 ruelle au au PÈRE FRAGILE (15 ème)	ASSOCIATION	Association Léo Lagrange Ile de France	DFPE	31/07/2012	31/07/2018	62,6 k€	456,5 k€
11	GABRIELLE	SAS	Evancia Babilou	DFPE	01/01/2015	31/12/2021	45,9 k€	321,1 k€
12	GIONO	SAS	People & Baby	DFPE	01/01/2015	31/12/2021	36,9 k€	301,9 k€
13	GIDE	Association	Crescendo	DFPE	26/03/2015	31/12/2021	39,8 k€	210,8 k€
14	EMERIAU	Association	ONCP(œuvre nouvelle des crèches parisiennes)	DFPE	01/05/2015	31/12/2021	23,9 k€	163,6 k€
15	CHARRIERE	Association	Association Léo Lagrange Nord Ile de France	DFPE	01/01/2015	31/01/2021	44,5 k€	421,6 k€
16	GUADELOUPE	Association	Crescendo	DFPE	05//06/2015	31/12/2021	27,2 k€	205,6 k€

## MARCHES COUVERTS ET DECOUVERTS

	OBJET	Forme Juridique	Délegataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2015	CA 2015
échu	MARCHES DECOUVERT - LOT A CORDONNIER + DÉCHETS	SARL	SARL Cordonnier Frères	DDEEES	01/01/2009	31/10/2015	893,6 k€	2,9 M€
échu	MARCHÉS DÉCOUVERTS - LOT B - BENSIDOUN + DÉCHET	SAS	Groupe Bensidoun	DDEEES	01/01/2009	31/10/2015	852,2 k€	3,3 M€
échu	MARCHÉS DÉCOUVERTS - LOT C - DADOUN + DÉCHETS	SAS	Dadoun Père et fils	DDEEES	01/01/2009	31/10/2015	571,4 k€	3,2 M€
échu	GESTION PUCES PORTE DE MONTREUIL SEMACO	SARL	SEMACO	DDEEES	01/02/2008	05/01/2015	0,0 k€	0,0 k€
1	GESTION ENS. CCIAL LA CHAPELLE-TORCY EGS	SA	E.G.S	DDEEES	01/01/2011	31/12/2016	43,9 k€	210,1 k€
2	GESTION ENS. CCIAL BEAUVAU DADOUN	SAS	Dadoun Père et fils	DDEEES	01/01/2011	31/12/2016	340,0 k€	457,2 k€
3	GESTION 6 MARCHÉS COUVERTS BENSIDOUN	SARL	Groupe Bensidoun	DDEEES	01/01/2011	31/12/2016	412,5 k€	1,6 M€
4	GESTION PUCES VANVES-SQ ARTISTES SEMACO	SARL	SEMACO (Groupe bensidoun)	DDEEES	01/01/2011	31/12/2016	154,7 k€	378,7 k€
5	MARCHÉ COUVERT ENFANTS ROUGES EGS	SA	E.G.S	DDEEES	07/04/1997	06/04/2017	0,0 k€	143,9 k€
6	MARCHÉS DE LA CRÉATION SOMAREP	SAS	Societe des Marchés de la Région Parisienne (SOMAREP)	DDEEES	01/03/2013	28/02/2017	15,5 k€	129,1 k€
7	PUCES CLIGNANCOURT	SAS	Lombard et Guérin gestion	DDEEES	26/07/2013	25/07/2018	74,8 k€	481,7 k€
8	Marchés découverts alimentaires- Lot A	SARL	Cordonnier Frères	DDEEES	01/11/2015	31/10/2019	88,2 k€	711,0 k€
9	Marchés découverts alimentaires- Lot B	SARL	Groupe Bensidoun	DDEEES	01/11/2015	31/10/2019	74,0 k€	543,4 k€
10	Marchés découverts alimentaires- Lot C	SAS	Dadoun	DDEEES	01/11/2015	31/10/2019	112,6 k€	631,4 k€
11	Puces porte de Montreuil	SARL	SEMACO	DDEEES	06/01/2015	05/01/2018	131,8 k€	836,0 k€

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

	OBJET	Forme juridique	Délegataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2015	CA 2015
1	PEPINIERE PARIS SANTE COCHIN	SEM	RIVP	DDEEES	21/07/2014	30/09/2053	10,0 k€	656,3 k€
2	DVT ACTIVITE KIOSQUIERS MEDIKIOSK	SAS	MEDIKIOSK	DDEEES	04/10/2010	30/06/2016	50,8 k€	188,6 k€

## SERVICES FUNERAIRES

	OBJET	Forme juridique	Déléataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2015	CA 2015
échu	CRÉMATORIUM DU PÈRE LACHAISE	SEM	SAEMPF	DEVE	05/05/1998	31/05/2015	185,0 k€	1,7 M€
1	SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES	SEM	SAEMPF	DEVE	10/01/2011	09/01/2019	60,6 k€	11,6 M€
2	CHAMBRE FUNÉRAIRE DES BATIGNOLLES	SA	G2F	DEVE	01/03/1994	29/02/2024	0,0 k€	1,1 M€
3	Crématorium du Père Lachaise	SEM	SAEM-PF	DEVE	01/06/2015	31/12/2018	418 k€	2,3 M€